

Université de Montréal

**La diaspora mauritanienne: entre retour et éloignement depuis les  
"Événements" de 1989**

Par Khoudia Thiam

Études Internationales  
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
En vue de l'obtention du grade  
M. Sc. En Études Internationales

Mai 2018

© Khoudia Thiam, 2018

## Résumé

Le sujet de la recherche concerne la Mauritanie, un pays situé sur la côte Atlantique de l'Afrique, bordé par le Maroc, l'Algérie, le Mali et le Sénégal. Ainsi, une des particularités de ce pays découle de sa position géographique, la présence de plusieurs groupes ethniques, et la superposition de cultures de provenance arabo-berbère et d'Afrique subsaharienne. Le nomadisme qui prévaut a permis l'interaction et le contact facile entre les populations se côtoyant sur le territoire, créant des liens économiques, culturels, et commerciaux. Ces liens historiques n'ont pas toujours été garants de paix, mais ont été parfois à la source de conflits et de tensions, surtout au niveau territorial.

Tel a été le cas en 1989, quand des tensions territoriales et politiques ont culminé et engendré des conflits sanglants, notamment par l'utilisation de la force militaire pour expulser des milliers de Mauritaniens noirs vers le Sénégal. Dans ce climat de répression et de malaise, certains se sont exilés de leur propre chef, cherchant asile dans les pays voisins, en Europe et aux États-Unis, avec la vocation de retourner quand la situation le permettrait. La diaspora mauritanienne, même dispersée, est restée attachée à son pays d'origine, et malgré l'instabilité politique, cherche à s'impliquer à distance sur tous les aspects de la vie locale. Or, les relations avec les autorités nationales sont complexes, et caractérisées par la méfiance. La diaspora se sent aliénée, car non seulement son retour n'est pas facilité, mais les efforts de rétention à leur égard sont minimes.

Plus d'une génération plus tard, de nouveaux besoins et enjeux ont émergé pour les exilés et les émigrés qui souhaitent retourner en Mauritanie avec leurs familles, ayant acquis de l'expérience et des ressources à l'étranger. Il s'avère que malgré le temps, la situation est tout aussi difficile et ambiguë. L'État réglemente de très près l'émission de documents officiels, la liberté de circulation, la double nationalité, et l'accès au droit de vote, créant des frustrations qui ont récemment pris de l'envergure. En effet, l'État mauritanien ressent les conséquences de ces décisions, lorsque les membres de la diaspora s'organisent et font pression de l'extérieur, alors que le pays est secoué par des manifestations et des revendications de l'intérieur. Il apparaît, ainsi, un renouveau d'animosité et de méfiance envers la diaspora éduquée, politisée et influente; la stratégie consistant à éloigner ces individus ayant eu l'effet inverse.

Pourquoi les relations de la Mauritanie et de sa diaspora ne se sont-elles pas améliorées depuis la crise ethnique de 1989? C'est dans l'intérêt des deux parties de maintenir de bonnes relations, de freiner l'expatriation par une rétention effective des cerveaux, et de garantir le retour de la diaspora au service du pays.

## Mots-clés

Mauritanie, Diaspora, Transnationalisme, Crise Ethnique, Mobilisation sociale.

## Abstract

The subject of the present research is Mauritania, a country located on the Atlantic coast of Africa, bordered by Morocco, Algeria, Mali and Senegal. One of the particularities of this country derives from its geographical position, the presence of several ethnic groups on its territory, and the superposition of cultures of Arab-Berber and Sub-saharan African origin. The prevailing nomadism permitted for easy interactions and contact between the people living in the country, therefore creating economic, cultural and commercial ties. These historical bonds have not always been the guarantor of peace, in fact, the different communities have had their fair share of conflicts and tensions throughout the years.

Such was the case in 1989 when territorial and political tensions culminated in a bloody conflict, justifying the use of military forces to expel thousands of Black Mauritians into Senegal. In such a climate of repression and unease, some Mauritians have resorted to emigration and exile, or to seek asylum in neighbouring countries, in Europe and the United States...with the determination to return in their home country when the context would allow it. The scattered Mauritanian diaspora are still attached to their home country, and despite the political instability and the distance, seek to involve themselves in every aspect of Mauritania's economy. The relationship with local authorities are complex and characterized by distrust. Consequently, the diaspora feels alienated, as the return to their home country is not facilitated, and the retention efforts towards them by the authorities are minimal.

More than a generation later, new issues have emerged for exiled and expatriated individuals who wish to return to Mauritania with their families, having acquired experience and resources from abroad. It turns out that after all this time, the context in Mauritania is as difficult and ambiguous as when they left. The State regulates very closely the issuance of official documents, freedom of speech and movement, dual citizenship, and the right to vote creating frustrations among the diaspora that have recently amplified. The entire country feels the consequences of such decisions, as the members of the diaspora are organized and lobbying from the outside, while Mauritania is being shaken by demonstrations and the demands of the local population from within. Thus, there is a revival of animosity and distrust directed towards the diaspora that are educated, politicized and influential; it appears that the strategy of keeping them away has had the opposite effect.

Why hasn't the relationship between Mauritania and its diaspora not improved since the 1989 ethnic crisis? It is in the interest of both parties to maintain good relations, to curb expatriation by an effective retention of human resources, and to guarantee the return of the diaspora at the service of their country.

## Key words

Mauritania, Diaspora, Transnationalism, Ethnic Crisis, Social Mobilization.

## Table des matières

### Titre:

La diaspora mauritanienne: entre retour et éloignement depuis les "Événements" de 1989

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Liste des tableaux.....	v
Liste des cartes.....	vi
Liste des sigles et abréviations.....	vii
Remerciements.....	viii

### **Introduction:..... 1**

- I. Mise en contexte
- II. Question de recherche
- III. État de la question
- IV. Justification de la recherche
- V. Cadre théorique
- VI. Hypothèses à vérifier

### **PARTIE I : La diaspora mauritanienne: les origines..... 9**

#### **I. La Mauritanie: Entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne..... 9**

- 1. Mise en contexte géographique, économique et politique..... 9
- 2. La société mauritanienne : Mosaïque ethnique, le rôle de la religion et l'identité nationale.....15

#### **II. L'influence coloniale..... 19**

- 1. La société mauritanienne sous la colonisation..... 20
- 2. La Mauritanie post-coloniale (1960-1989).....24
- 3. La Mauritanie sur le plan international..... 31

#### **III. Les "Événements" de 1989..... 35**

- 1. Le conflit: causes profondes, éléments déclencheurs et déroulement..... 36
- 2. Conséquences du conflit sur le plan national et international..... 42

<b>PARTIE II: La crise de la diaspora.....</b>	<b>47</b>
<b>I. Formation de la diaspora mauritanienne.....</b>	<b>47</b>
1 . Politique migratoire de la Mauritanie: le résultat d'un passé tumultueux.....	47
2. Indicateurs sociaux-démographiques des mauritaniens à l'étranger.....	51
3. Caractéristiques de la diaspora mauritanienne.....	53
4. Membres de la diaspora: Acteurs-clés de développement.....	56
<b>II. La communauté diasporique mauritanienne face à ses défis.....</b>	<b>60</b>
1. Tensions, divergences et difficultés internes de la diaspora.....	60
2. La diaspora vue par la société d'origine.....	67
3. Sources récentes de désaccord avec l'État mauritanien.....	70
<b>Partie III. Retour ou éloignement? Vingt-cinq ans d'incertitude.....</b>	<b>78</b>
<b>I. L'élite diasporique mauritanienne sous une optique transnationale.....</b>	<b>78</b>
1. Migration hautement qualifiée : le cas des cerveaux mauritaniens.....	78
2. Mondialisation: un contexte favorable aux membres hautement qualifiés.....	85
3. La diaspora hautement qualifiée dans les sociétés d'accueil.....	88
<b>II. L'État mauritanien craint-il l'élite de sa diaspora ?.....</b>	<b>91</b>
1. Négligence marquée ou distance involontaire de l'État envers la diaspora?.....	91
2. La nouvelle génération de mauritaniens à l'étranger.....	99
<b>Conclusion:.....</b>	<b>104</b>
I. Résumé et résultats.....	104
II. Recommandations.....	109
Bibliographie.....	114
Annexe 1: Question des entrevues semi-directives - Diaspora hautement éduquée.....	125

## Liste des Tableaux

Tableau I: Profil de la population.....	11
Tableau II: Indicateurs économiques .....	12

**Liste des Cartes**

Carte 1: La Mauritanie .....36

## Liste des sigles et des abréviations

ANESP	Agence Nationale pour les Études et le Suivi des Projets
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
AOF	Afrique Occidentale Française
APD	Aide Publique aux Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CCME	Collectif Cadres Mauritaniens Expatriés
CILSS	Comite Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CJVDMC	Carrefour des Jeunes Volontaires pour le Développement Mauritano-Canadien
CMC	Communauté Mauritanienne au Canada
FIDH	Fédération Internationale des Droits de l'Homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IDE	Investissements Directs Étrangers
IRA	Initiative de Résurgence du mouvement Abolitionniste
LA	Ligue Arabe
MIFERMA	Mines de Fer de Mauritanie
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
TPN	Touche Pas à ma Nationalité
UMA	Union du Maghreb Arabe
UPR	Union Pour la République



## **Remerciements:**

Je remercie Allah Tout-Puissant, d'avoir réuni les conditions nécessaires pour me permettre de mener à bien un projet d'une telle envergure. Je suis reconnaissante pour les bénédictions qu'Il accorde à ma famille et à moi, quotidiennement.

Je remercie infiniment mes très chers parents, à qui je dois tout mon bien-être. Ce succès ne serait pas possible sans votre support inconditionnel, autant sur le plan financier qu'émotionnel. Je vous remercie pour vos encouragements et pour votre intérêt dans mes projets. Enfin, je vous remercie de m'avoir solidement ancré dans notre histoire, notre culture et notre religion, malgré les aléas de notre vie d'errance. Je suis fière de poser mes pas dans les vôtres.

Je remercie mes soeurs et mon frère, les êtres qui me sont les plus chers sur cette terre et ceux qui me connaissent le mieux. Pour avoir eu confiance en moi, pour avoir eu la patience d'écouter votre grande sœur divaguer sur la Mauritanie, pour avoir appliqué vos talents littéraires à la relecture de ce projet. Je vous remercie de m'avoir inculqué le vrai sens de la fraternité.

Je remercie chaleureusement mon directeur de recherche, M. Moda Dieng, pour m'avoir guidé le long de ce sujet épineux. J'ai appris un nombre de choses avec vous, autant sur le plan académique que personnel.

Je remercie Mme. Ekaterina Piskunova qui m'a ouvert les yeux sur les rigueurs de la recherche scientifique, et dont l'aide a été indispensable afin de trouver une suite logique à mes idées éparses. Je remercie également M. Mamadou Gazibo pour ses excellents conseils, ainsi que ses suggestions de lecture.

Je remercie mes professeurs de Karaté, Sensei Katsumata et Sensei Trabelsi, pour m'avoir aidé à maintenir la forme physiquement, mentalement et émotionnellement. Pour avoir affirmé dans l'âge adulte l'importance de la discipline, de l'endurance et de l'humilité.

Enfin, je remercie les membres de la diaspora et la communauté mauritanienne dans son ensemble, qui ont accepté de partager leur histoire unique avec moi, et qui m'ont permis de donner une dimension humaine à ce travail de recherche.

*À mon cher Papa,  
D'un courage inébranlable  
D'une détermination tenace  
D'une intelligence singulière  
Qui ne cesse de me surprendre et de m'inspirer*

## Introduction

Le sujet de la recherche concerne la diaspora issue de la Mauritanie, un pays situé sur la côte Atlantique de l'Afrique, bordé par le Maroc, l'Algérie, le Mali et le Sénégal. Ainsi, une des particularités de ce pays découle de sa position géographique, la présence de plusieurs groupes ethniques, la superposition de cultures de provenance arabo-berbère et d'Afrique subsaharienne. Le nomadisme qui prévaut a permis l'interaction et le contact facile entre les populations se côtoyant sur le territoire, créant des liens économiques, culturels, et commerciaux. Ces liens historiques n'ont pas toujours été garants de paix mais ont parfois, bien au contraire, été à la source de conflits et de tensions, surtout au niveau territorial.

Tel a été le cas en 1989, lorsque des tensions territoriales et politiques ont culminé et engendré des conflits sanglants, notamment par l'utilisation de la force militaire dans le but d'expulser de milliers de Mauritaniens noirs vers le Sénégal. De fait, depuis la fin de la colonisation, les tentatives de domination des Noirs mauritaniens se sont accentuées de par les politiques pro-arabes mises en place par les autorités, dans le but de marginaliser une partie de la population. Officiellement, la totalité de la population mauritanienne est musulmane, la religion étant un facteur homogénéisant entre les différentes composantes ethniques caractérisées par des cultures distinctes. Pourtant, puisque l'Islam est historiquement associé à la culture arabe, un besoin de préserver cette culture et son héritage est né, une tendance fortement influencée par les idées issues de l'Irak de Saddam Hussein et de l'Égypte de Gamal Abdel Nasser. De par ces politiques hostiles, les relations avec les pays voisins se sont détériorées, et une tension territoriale entre les différentes ethnies bordant la frontière du Sénégal a failli causer une guerre. Le gouvernement mauritanien a pris cette occasion pour expulser et déporter des milliers de Mauritaniens noirs; sous prétexte qu'ils étaient Sénégalais et non pas Mauritaniens, ils ont aussi accaparé leurs terres et autres possessions, et détruit leurs papiers d'identité.

Dans ce climat de répression et de malaise, certains se sont exilés de leur propre chef et se sont établis dans les pays voisins ou dans le reste du monde, avec la vocation et l'intention de retourner quand la situation le permettrait. Il nous importe d'étudier ces membres de la diaspora qui ont pris la décision rationnelle de quitter leur pays, et qui se distinguent ainsi de ceux qui ont

fui ou qui ont été forcés de quitter; citons les réfugiés, entre autres. Beaucoup de membres de cette diaspora se sont bien intégrés dans les pays d'accueils, et se distinguent par leur détermination à retourner un jour dans leur pays d'origine. Même si l'élite diasporique n'est pas homogène au niveau ethnique, elle l'est plus ou moins dans ses besoins et ses revendications, dans son niveau d'éducation, dans les moyens qu'elle possède. Ceci est un élément de rapprochement pour les membres et favorise la mobilisation pour leur cause, car la diaspora mauritanienne, même dispersée, garde des liens affectifs forts avec son pays d'origine. Non seulement ces membres de la diaspora maintiennent des liens entre eux, mais ils cherchent à s'impliquer à distance dans tous les aspects de la vie locale malgré l'instabilité politique qui a caractérisé par périodes la Mauritanie. Or, les relations avec les autorités nationales sont complexes, et caractérisées par la méfiance. La diaspora se sent aliénée, car non seulement son retour n'est pas facilité, mais les efforts de rétention à l'égard de sa main d'œuvre hautement qualifiée sont minimes.

Plus d'une génération plus tard, de nouveaux besoins et enjeux ont émergé pour les exilés et les émigrés ayant acquis de l'expérience et des ressources à l'étranger. Il s'avère que malgré le temps passé, la situation est tout aussi difficile et ambiguë pour ceux qui souhaitent retourner en Mauritanie avec leurs familles. L'État réglemente de très près l'émission de documents officiels, la liberté de circulation, la double citoyenneté et l'accès au droit de vote, créant des frustrations qui ont récemment pris de l'envergure. Depuis 2011, l'enrôlement civil discriminatoire par rapport à l'appartenance ethnique ou à l'orientation politique de certaines personnes est particulièrement dénoncé. D'une part les membres de la diaspora s'organisent et exercent une pression de l'extérieur sur le gouvernement, et d'autre part le pays est secoué par des manifestations et des revendications à l'interne. Il apparaît, ainsi, un renouveau d'animosité et de méfiance dirigée envers la diaspora éduquée, politisée et influente; la stratégie consistant à éloigner ces individus a eu l'effet inverse.

Paradoxalement, une tentative de la part du gouvernement d'entrer en contact avec les membres les plus influents de la diaspora mauritanienne s'est concrétisée par l'organisation du Forum des Compétences et Expertises Nationales en Décembre 2013. Les autorités gouvernementales veulent pallier au déficit de la main d'œuvre qualifiée, sans pour autant varier

sur ses positions en ce qui concerne les revendications de la diaspora. Les membres de celle-ci à leur tour refusent de retourner sous contraintes de certaines conditions, au détriment du développement du pays. Il est paradoxal que chaque groupe d'acteurs ait besoin de la coopération de l'autre, mais adopte des stratégies qui résultent en des situations « *lose/lose* ». C'est dans l'intérêt des deux parties de maintenir de bonnes relations, de freiner l'expatriation par une rétention effective des compétences, et de garantir le retour de la diaspora au service du pays.

Cette mise en situation nous pousse à nous demander: pourquoi l'élite diasporique mauritanienne ne retourne-t-elle pas en Mauritanie depuis la crise ethnique et politique de 1989? Il est à noter que cette recherche est d'ordre exploratoire et interprétative, autrement dit, nous voulons décomposer la réalité observée de façon rationnelle, dans le but de comprendre les événements et faits qui entourent cette question. D'emblée, il est non seulement possible, mais souhaitable, que d'autres éléments de réponses à cette question puissent être formulées, en plus des hypothèses proposées ci-dessous.

Les notions de transnationalisme et de mobilisation de la diaspora sont difficilement dissociables, comme cela apparaît dans cet état de la question, et en ce qui concerne notre recherche. Fibbi et D'Amato considèrent que la littérature théorique du transnationalisme est assez complète; raison pour laquelle ils se sont intéressés aux pratiques économiques, politiques et culturelles transnationales des diasporas en Europe. Østergaard-Nielsen (2003) parle du « *homeland directed transnationalism* » qui fait référence à la mobilisation politique des immigrants qui canalisent les ressources accumulées dans le pays de résidence, et les orientent vers le pays d'origine. Bauböck (2003) évoque que, contrairement au transnationalisme politique, les activités transnationales économiques, sociales et culturelles ne touchent pas au lien entre la diaspora et le pays d'origine. La plupart des activités économiques transnationales ne sont pas seulement dirigées envers le soutien au développement du pays d'origine des migrants.

Pour ce qui est de la mobilisation politique transnationale de la diaspora, d'après Tarrow (1994), elle est constituée par les contextes politiques qui “*provide incentives for people to undertake collective action by affecting their expectations for success or failure*”. Koopmans et

Statham (2001) avancent le “*political opportunity structure*”, comme étant la disponibilité et l'attractivité des possibilités d'action collective, pour expliquer la mobilisation. Plusieurs facteurs sont à considérer, tel que l'influence du pays d'accueil, de même que l'influence du pays d'origine dans le but de retenir l'allégeance, et l'identité collective des migrants (telle que façonnée par l'appartenance à un même groupe ethnique, une même communauté religieuse, une même idéologie politique).

D'après cette revue sommaire, nous voyons donc que la littérature sur les diasporas, leurs activités transnationales et leurs mobilisations politiques sont florissantes. Nous soulevons néanmoins quelques limites. Premièrement, dans le cadre de cette recherche, on peut avancer que le transnationalisme économique est un élément qui va de pair avec transnationalisme politique. En effet, les moyens économiques et financiers de certains membres de la diaspora se sont avérés être des outils importants dans les activités transnationales.

Ensuite, nous pouvons citer Sall (2003), Assogba (2009) et Messamad (2012) qui se sont intéressés plus particulièrement aux diasporas africaines, et qui explorent leur lien d'interdépendance avec le pays d'origine ou leurs rôles d'acteurs de développement. Si beaucoup de chercheurs s'intéressent aux notions complexes du concept de diaspora, et que la littérature sur des diasporas nationales particulières existe, il s'avère que les actions, revendications, l'identité de la diaspora mauritanienne ont rarement été les sujets d'une recherche scientifique. Peu d'intérêt s'est manifesté, enfin, pour l'étude des émigrés influents, qui ont choisi de quitter pour des raisons autres que l'expulsion : soit leurs besoins, les outils qu'ils utilisent pour défendre leurs intérêts, les buts qu'ils espèrent atteindre dans cette implication tenace dans la politique et l'économie. Ceci peut s'expliquer par le fait que la Mauritanie a une grande superficie dont la faible densité de population ne suscite pas d'intérêt particulier, de prime abord. Les sujets qui, au contraire, semblent polariser l'attention générale sont l'instabilité politique (le cycle de coups d'États), la question pointilleuse de l'esclavage, la situation des réfugiés, et la Mauritanie en tant que pays de transit de migration irrégulière.

Penchons-nous sur les chercheurs et recherches qui ciblent la diaspora de ce pays, en prenant les “Événements” de 1989 comme une donnée pour explorer d’autres problématiques, tel que la situation des réfugiés mauritaniens pour Fresia (2006 et 2008), ou le discours internet de la diaspora par N’Gaidé (2013). Le rapport de l’ONG Human Rights Watch (1994) se démarque en explorant en profondeur les conséquences à court terme du conflit inter-ethnique de 1989 (tels que les manquements aux droits de l’Homme); cependant, il reste un sujet qui est singulièrement absent de la littérature des organisations internationales. Certains chercheurs comme Ould Jiddou Fah (2009), Ould Ahmed Salem (2010) mettent l’accent sur l’aspect socio-démographique de la migration mauritanienne, au cours des dernières décennies.

Enfin, il s’agit de mettre en évidence l’idée que la littérature n’explique pas clairement ni comment, ni pourquoi ce conflit est survenu, encore moins ses conséquences à long terme. Par exemple, on ne relie pas les tensions politiques et sociales actuelles comme étant une des conséquences des “Événements” de 1989, mais aussi comme étant des tensions qui existent depuis bien avant la période de colonisation. De fait, la plupart de la littérature sur ces événements s’arrêtent autour des années 1990, et n’a pas l’avantage de la perspective rétroactive. Nous allons tenter de rassembler ces informations éparses pour combler ces lacunes de la revue de littérature, et en vue de répondre à la question de recherche posée précédemment.

La théorie constructiviste des relations internationales s’applique pour cadrer l’étude de ce sujet, car les interactions entre les différents acteurs qui composent la Mauritanie (État, société) et sa diaspora déterminent le contexte dans lequel ces acteurs évoluent, et définissent leurs intérêts et leurs identités. Ceci nous permet de jongler entre les niveaux d’analyse micro et macro (où l’acteur influe sur le système), en vue de mettre en évidence les intérêts d’ordre économiques, politiques et culturels qui motivent les acteurs étudiés. Il sera intéressant d’étudier comment le cadre de la mondialisation, soit la possibilité d’évoluer entre le national, l’international et le transnational, a permis à la diaspora mauritanienne de développer certains comportements. Citons la pression mise sur les autorités gouvernementales en influant sur les politiques intérieures, l’implication à distance effective dans le développement du pays, et en étant un lien entre la société d’accueil et la société d’origine.

Plus particulièrement, nous allons nous baser sur la définition de Glick Schiller, Basch et Blanc-Szanton (1992) du transnationalisme, soit la création de liens tangibles entre la société d'origine et la société d'accueil. Cette définition inclut la mise en place des relations sociales et culturels, de même que des activités et des identités politiques qui transcendent les frontières classiques, et qui bénéficient des processus économiques globaux à l'intérieur d'un monde divisé en États aux frontières floues. La définition large de la diaspora qui va être privilégiée est celle de Sheffer (2003), soit les groupes ethniques ou nationaux déterritorialisés qui s'engagent, à distance, dans des manifestations d'appartenance, des productions culturelles et des activités économiques, politiques et sociales.

Les hypothèses suivantes sont en réponse à une exploration préliminaire de la question de recherche. Premièrement, la rupture de l'alliance inter-ethnique fragile en 1989 a causé une identité nationale floue, particulièrement apparente dans le contexte de mondialisation. De plus, les enjeux que les Mauritaniens de l'étranger tiennent à cœur sont en évolution constante, alors que le gouvernement local faible, militarisé, perturbé par un environnement politique et économique instable, peine à suivre et à garantir les droits de base. Ensuite, la diaspora se mobilise pour chercher à pallier ces lacunes, un fait qui est perpétuellement considéré comme une menace, provenant surtout des individus qui sont bien intégrés dans les pays d'accueil et qui bouleversent les rôles traditionnels de l'État. Enfin, la diaspora mauritanienne crée et garde des liens économiques, sociaux, culturels et politiques avec le pays d'origine dans le but de faciliter un retour éventuel. La mobilisation de la diaspora mauritanienne est sous-organisée en groupes ethniques, et/ou par les affiliations pouvant les lier, mais le dénominateur commun faisant d'eux des exilés, des émigrés ou des réfugiés reste important.

Au niveau de la justification scientifique de cette recherche, il importe d'explorer les actions d'une diaspora intéressante mais relativement peu examinée, d'un pays qui n'est pas le sujet de beaucoup d'études. Ceci permettra de susciter plus d'intérêt pour la Mauritanie et en



faire l'objet d'exploration scientifique poussée, en vue de diminuer l'insuffisance chronique de données, aussi bien qualitatives que quantitatives.

Ce projet est la contribution personnelle de l'auteur aux études sur la Mauritanie, dans un effort de sensibilisation large. De même, il n'est pas dans l'intention de l'auteur de prendre parti, afin de maintenir la neutralité et la valeur scientifique de ce projet de recherche; les propos relatés dans ce texte n'ont pas pour objet de porter au clivage ou au débat. L'appartenance de l'auteur à la diaspora mauritanienne (en tant que participant intégral), et l'impossibilité de s'en détacher, vont être considérés dans le but de faire avancer ce projet par des connaissances acquises.

Au niveau social, ce projet a pour but de faire avancer la Mauritanie sur tous les plans, en levant le voile sur les problèmes à surmonter avant de véritablement pouvoir être un acteur d'envergure dans le système international, ainsi que dans une région qui affiche une croissance économique soutenue et qui progresse au niveau du développement. Il a aussi pour objectif de faciliter la prise de conscience des atouts que la Mauritanie possède en termes de richesse multi-ethnique, et dans sa diaspora, en termes de capital humain, financier, entre autres... À terme, chaque acteur pourra remplir des rôles et adopter des attitudes plus ouvertes au changement qui permettront d'arriver à des situations "win/win", avantageuses pour tout le pays. Soit, en facilitant les interactions de la diaspora avec la société d'origine, l'État sera en mesure de canaliser leur énergie de mobilisation et leur désir de participer à la vie politique, envers les efforts de développement de la Mauritanie.

Les indicateurs choisis dans le cadre de ce projet de recherche comprennent les actions concrètes de la diaspora pour la Mauritanie, soit la nature et la diversité des activités transnationales (lettres, pétitions, manifestations organisées). Nous allons considérer toutes les formes de mobilisation, et le contact direct avec le gouvernement ou les acteurs présents dans le pays d'origine. En contrepartie, nous allons aussi étudier les actions concrètes des autorités mauritaniennes en ce qui concerne la diaspora. L'étude temporelle des tendances de migration de la population mauritanienne, des flux d'information, des flux de capital physique et financiers (investissement), permettront de mesurer la libre circulation des devises, des idées et des

hommes. On se concentrera sur l'ampleur et la rapidité de ces flux dans le but d'établir les corrélations, de voir comment la diaspora influence le pays d'origine (et est influencée par elle), et si elle le fait efficacement. Enfin, le partage du pouvoir et des ressources dans le pays pourrait nous aider à déterminer si c'est fait de manière égale et équitable, et si c'est une source de tensions ou de revendications.

En termes de vérification, des données qualitatives seront privilégiées, à savoir des entrevues semi-directives, et des conversations avec des membres proéminents de la diaspora et leur organisations, telles que le Comité des Cadre Mauritaniens Expatriés (CCME). L'étude de certaines sources locales, tels que les journaux et les communiqués officiels du gouvernement, nous donneront une perspective provenant de l'intérieur du pays. L'opportunité d'approfondir ces connaissances a été possible lors d'un déplacement effectué en Mauritanie durant l'été de 2014. Ce séjour a permis le contact direct, de même que des discussions informelles avec les acteurs locaux, ainsi qu'une observation de la situation intérieure du pays. Par ailleurs, notons que l'observation passive pour obtenir des résultats objectifs a été un outil méthodologique majeur. Enfin, ce travail est indubitablement axé sur la recherche: l'obtention de sources fiables, suffisantes et spécifiques a été un accomplissement des plus stimulants et intéressants.

## PARTIE I

### La diaspora mauritanienne: les origines

#### I. La Mauritanie: Entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne

Cette partie du travail est particulièrement intéressante pour notre sujet, car il rentre dans le cadre de la justification scientifique de la recherche. Le but est de compiler dans un lieu, toutes les informations pertinentes à jour sur la Mauritanie; ceci nous permet de la situer sur plusieurs aspects, de voir la place et le rôle qu'elle occupe dans le contexte mondial actuel.

##### 1. Mise en contexte géographique, économique et politique

###### a. *Situation géographique*

La Mauritanie, appelée la République Islamique de Mauritanie, dans sa forme entière, a pour origine le nom *Mauretania*, qui veut dire “territoire/pays des Maures” en latin, et est premièrement formulé par Xavier Coppolani, un des principaux dirigeants de la colonisation au début du XXème siècle (Sow 2003, 8). Cette dénomination est déjà évocatrice, car en effet, elle laisse entrevoir que la Mauritanie devint officiellement une nation suite à la destruction puis la fusion des royaumes négro-africains du Fouta Toro et du Walo, de même que les émirats arabes du Trarza, Brakna, Tagant, et de l'Adrar. Cette appellation est une source de contestations dans la communauté négro-africaine (Sow 2003, 9), car elle illustre déjà le fait que cette dernière est historiquement reléguée au second plan.

Ce pays est situé sur la côte ouest de l'Afrique, entouré par le Sénégal au sud, le Maroc au nord, le Mali à l'est et l'Algérie au nord-est. La position géographique du pays, en plus de ces raisons historiques, met en relief une des particularités de la Mauritanie, qui est un mélange de la culture arabo-berbère et négro-africaine. Le climat désertique est chaud, sec, et sujet à des tempêtes de sables, de même que caractérisé par une faible pluviométrie.

Étendue sur 1 037 000 km<sup>2</sup>, la Mauritanie consiste est un territoire vaste et pittoresque, dont les  $\frac{3}{4}$  sont constitués du désert du Sahara et le dernier quart est composé de la zone semi-

aride du Sahel. Ainsi, au Sud se trouve la majorité des agriculteurs sédentaires, alors qu'au Nord, les nomades ont un mode de vie pastoral transhumant. L'environnement rude explique en partie la très faible densité (3,27 personnes/km<sup>2</sup>) et la répartition inégale de la population sur le territoire mauritanien. Nouakchott est la capitale politique, mais aussi la ville la plus peuplée (968 000 habitants), et se situe sur la côte de l'Atlantique; les villes de Nouadhibou et Rosso (à l'embouchure de la vallée du fleuve Sénégal) se distinguent aussi sur cet aspect; ceci explique le taux d'urbanisation relativement élevé du territoire, de 59,9% (CIA 2015).

La mobilité des personnes est mesurée ici par le développement des moyens de transports, la construction de routes qui relient des grandes villes, et la construction du nouvel aéroport international de Nouakchott inauguré en Novembre 2015 (sans compter la présence des 15 aéroports régionaux). On souligne aussi un besoin à combler en vue de s'ouvrir au commerce international, de rendre accessible et de développer le territoire national. Les caractéristiques de la politique migratoire de la Mauritanie (tourisme, affaires, transit), et la mobilité extra-nationale des mauritaniens feront l'objet d'une étude plus approfondie.

#### *b. Profil démographique*

L'âge médian est de 20,1 ans, alors la population est très jeune; de fait, la majorité de la population a entre 15 et 64 ans. Le taux de natalité est élevé, de même que l'indice de fertilité, qui s'explique par la forte influence de la religion dans la société, et en ce qui concerne le rôle traditionnel perçu de la femme. Dans le cadre d'un pays en voie de développement, l'espérance de vie est un des plus bas dans le classement mondial: la Mauritanie se place au 189ème rang sur 224 pays. La croissance démographique est positive, ce qui est avantageux à l'intérieur d'un si grand territoire de 1 030 700 km<sup>2</sup>; un territoire qu'il reste à explorer et à maîtriser. En outre, le taux de mortalité reste relativement élevé, ceci est étant surtout dû à des conditions de vie assez rudes. Des raisons économiques, comme la recherche d'opportunités d'emploi et la formation des jeunes et étudiants à l'étranger, explique en partie le fait que l'émigration surpasse d'immigration (CIA World Factbook 2015).

Enfin, la répartition des groupes ethno-culturels dans la population est un sujet à controverse, car il est intimement lié à la problématique de la répartition du pouvoir dans le pays;

dépendant des sources, nous avons des chiffres contradictoires. Par conséquent, ceux présentés ci-bas sont à titre indicatif.

Tableau I: Profil de la population (2014)	
Population	3 596 702 d'habitants
0-14 ans	39,2%
15-64 ans	57,2%
65 ans +	3,6%
Densité	3,3/ km <sup>2</sup>
Croissance démographique	2,2%
Taux de natalité	31,34 naissances/1000
Indice de fertilité	4 enfants/femme
Indice de genre	1,07 Femmes/Hommes
Taux de mortalité	8.2 morts/1000
Esperance de vie	62,6 ans
Indice de développement humain (IDH)	0,487 (161ème/180)
Solde migratoire	-0.83 migrants/1000
Groupes éthno-culturels	Maures noirs : 40% Noirs/Négro-Africains : 30% Maures : 30%
Religion	100% musulmans (sunnites)
Sources : CIA World Factbook; United Nations Development Program. 2015.	

### c. Profil économique

Malgré la sécheresse, l'agriculture contribue pour 17,1% en part du PIB, alors que les services contribuent pour 34,2% et l'industrie, 48,7%. Le chômage touche près d'un tiers de la population active: ceci s'explique en partie par le fait que la main d'œuvre qualifiée étrangère est

privilegiée par rapport à celle disponible localement. L'importation de la main d'œuvre est le plus évident dans le secteur industriel, à haute valeur capitaliste et technologique. Le chômage est aussi lié à d'autres problèmes structurels, comme le manque de transparence dans le marché du travail.

Les produits de l'industrie suscitent un fort intérêt international, car la Mauritanie a des eaux riches en poisson, un sous-sol abondant de pétrole, de fer, d'or, de cuivre, et d'autres minéraux tels que le gypse. Les produits de l'agriculture sont les dattes, le riz, le blé; l'élevage qui inclut les bovins, les caprins et les camelins (CIA 2015).

Tableau II: Indicateurs économiques (2014)	
PIB (PPA)	5, 079 milliards (USD)
PIB per capita	4 300 \$
Taux de croissance PIB	6,4%
Taux d'inflation	3,5%
Taux de chômage	31%
Taux de change	USD/MRO 299,5
Balance des paiements (CC+BC)	-1, 403 milliards
Coefficient de Gini	0, 390
Population active	1 292 000
Source : CIA World Factbook. 2015.	

Malgré ces opportunités, les exportations (\$2,573 milliards USD) sont sensiblement plus basses que les importations (\$3,489 milliards USD), ce qui a un impact négatif sur la balance commerciale (CIA 2015); à son tour, ce ci est dû au fait que la plupart des besoins en produits de consommation et des infrastructures industrielles sont comblés par l'importation (CIA 2015; OMC 2002). De plus, le pays dépend beaucoup de l'aide internationale, dû au déficit budgétaire représentant 3,5% du PIB en 2015, ce qui signale que les revenus ne couvrent pas les dépenses gouvernementales (BAfD, OCDE, PNUD 2017). La politique monétaire de la Mauritanie se

résume à maintenir la stabilité des prix et, par un taux de change flottant, à renforcer la compétitivité nationale sur la scène internationale. S'étant retiré de la zone franc (et ensuite de la CEDEAO en 1973) pour créer sa propre monnaie l'Ouguiya, la Banque Centrale de Mauritanie a dû apprendre à imposer son indépendance par rapport aux autorités gouvernementales (Banque Centrale de Mauritanie 2009).

*d. Organisation politique- légale*

La Mauritanie est une république, constituée d'un gouvernement dont le pouvoir exécutif, hautement centralisé, demeure entre les mains d'un président, soutenu par un premier ministre nommé par lui et son cabinet. Le pouvoir législatif est constitué d'un Sénat comprenant 56 sièges (jusqu'à sa dissolution en 2017), et d'une Assemblée Nationale de 79 sièges. Le pays est divisé en 13 *wilayas*, soit des régions, dirigés par des gouverneurs (Sow 2003, 154). Par ailleurs, notons que le système légal est une fusion entre la loi Islamique (la Charia) et le droit civil français.

L'armée est une institution de poids, dont les dépenses représentent 2,67% du PIB en 2014 (Université de Sherbrooke 2016), et, suite à une série de coups d'États, sont au pouvoir depuis la décennie suivant la proclamation de l'indépendance du pays. Le dernier coup d'état a installé en 2009 une junte militaire au pouvoir, dont le credo de respect des principes démocratiques de base est souvent mis à rude épreuve; notons par exemple, les changements multiples de la Constitution au profit des acteurs au pouvoir. La présence de 22 partis, dans ce système multipartite, n'empêche pas la victoire quasi-systématique d'un même parti au pouvoir. Les partis autorisés ont des idéologies qui servent des intérêts personnels et/ou de différentes communautés ethno-tribales. L'indice de perception de la corruption de 30/100 (124ème/180 pays) est indicatif d'un besoin d'encourager une gestion efficace et transparente des ressources publiques par des institutions solides (Transparency International 2015).

Le degré d'utilisation des NTICS, est un indicateur de la rapidité et la liberté de circulation de l'information en Mauritanie. Les services de téléphonie mobile sont en croissance fulgurante, car d'après la Banque Mondiale (2014), 94% de la population en 2014 est abonnée à la téléphonie mobile à travers les compagnies Mattel, Mauritel et Chinguitel. Il est fréquent

d'avoir plusieurs numéros de téléphone par personne, ce qui n'est pas étonnant dans une société ancrée par une tradition orale solide. Le nombre de lignes téléphoniques (plus de 3 283 371) surpasse nettement le nombre d'utilisateurs d'Internet qui s'élève à 384 847 en 2014, soit seulement 10,7% de la population (Banque Mondiale 2014). De plus, mis à part le service de télévision satellitaire, qu'il est possible d'obtenir par un distributeur privé, il n'existait jusqu'à très récemment qu'une seule chaîne nationale de télévision, de même qu'un seul réseau de radios appartenant à l'État.

En contrepartie, dans un souci de pluralisme médiatique, la presse indépendante s'est très rapidement développée en ligne et avec plusieurs journaux privés, suite à l'ouverture et la libéralisation des ondes par les autorités mauritaniennes; le résultat est 7 chaînes de télévision privées et 5 radios privées créées depuis 2011. À cela s'ajoute la floraison de sources d'informations et d'échanges disponibles sur Internet, comme les blogs et les journaux (citons *cridem.org*). En effet, en 2015, la Mauritanie se plaçait 55ème sur un groupe de 178 pays analysés par Reporters Sans Frontières, une nette amélioration par rapport aux années précédentes (95ème place en 2010), et en tête de liste des pays arabophones entre 2012 et 2014. Le coup d'état militaire de 2005 a paradoxalement été une occasion de libéraliser un domaine qui était victime de censure. Par ailleurs, notons que si le ton et la liberté d'expression dans la presse sont réels, il demeure risqué de les appliquer: en 2014, un blogueur mauritanien a été condamné à mort pour apostasie (Reporters Sans Frontières 2015).

*f. Politiques commerciales et environnement des affaires*

Dans une optique d'encourager les investisseurs en Mauritanie à travers un climat favorable aux affaires, ont été mises en place des mesures pour libéraliser l'économie, telles que la privatisation et l'élimination des barrières d'entrées dans les secteurs concurrentiels (par exemple, les télécommunications). Encouragée par une forte tradition commerciale, la Mauritanie considère le commerce international comme un moyen de remédier à la pauvreté, de même que de s'imposer sur la scène internationale. D'où la motivation de participer activement au sein de l'OMC et mettre en place les changements qui lui ont été recommandés (OMC 2002; 2011). Ces modifications sont au niveau du renforcement du cadre législatif, des règles et des



pratiques douanières, de l'harmonisation des taux de TVA et des taxes, de la suppression des exonérations fiscales accordées aux entreprises d'État, et celle des barrières non-tarifaires. Les tarifs douaniers sont des plus élevés dans la zone et peuvent atteindre 20% de la valeur des biens.

La Mauritanie a promu un Code d'Investissement très libéral depuis 2001 aux portées fructueuses: elle a grimpé de huit places dans le classement *Doing Business* entre 2015 et 2016 (*Doing Business* 2016). En effet, il y a une amélioration au niveau de l'exécution des contrats, le commerce transfrontalier, de même que dans l'octroi des permis de construire, dans un contexte de croissance économique et de développement des infrastructures. En matière de propriété intellectuelle, la Mauritanie fait partie de L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), qui a pour mission de renforcer "la créativité et la protection des droits de propriété intellectuelle pour garantir les investissements, faciliter le transfert de technologie et contribuer ainsi à la croissance économique des États membres" (Site Web OAPI).

## **2. La société mauritanienne : Mosaïque ethnique, le rôle de la religion et l'identité nationale**

### *a. Une mosaïque ethnique*

Une des richesses culturelles de la Mauritanie est le fait que le pays est constitué de plusieurs groupes ethno-culturels distincts, comme les différents fragments d'une mosaïque; une telle diversité elle a le potentiel de créer un ensemble uni et harmonieux. L'identité nationale homogène est le lien essentiel pour sceller les morceaux; à défaut, les failles menacent de causer la désintégration du tissu social. Les Harratins (soit, les Maures Noirs), constituent la majorité de la population, suivis par les Négro-Africains et les Arabo-Berbères qui sont représentés à parts égales (cf. Tableau I). La coexistence de ces groupes n'a pas toujours été paisible, ce qui est dû à une tendance à souligner les différences (apparence, valeurs et attitudes) et de ce fait, les tensions entre eux.

Les langues sont tout aussi nombreuses que les groupes ethniques et sont aussi des facteurs de différenciation: le hassanya (dialecte issu de langue arabe et berbère) est parlé par les

Harratins et les Arabo-Berbères; le pulaar, le soninké, le wolof, et le bambara sont reconnues comme étant des langues nationales négro-africaines. Seuls l'arabe classique et le français ont été reconnues auparavant comme les langues officielles et d'échange; mais depuis 1991, le français a été destitué de ce statut, en concordance avec les tendances pro-arabes des autorités mauritaniennes de cette époque (Constitution de la RIM 1991, Article 6).

*b. Stratification sociale: ethnies et castes*

Chaque groupe qui compose la Mauritanie a une “solide identité ethnique forgée par des siècles d’histoire” (De Chassesey 1973, 29), de même qu’un vécu qui lui est particulier sur un territoire commun, le théâtre de toutes les interactions complexes et belliqueuses qui y sont survenues (Sow 2003, 17). L’organisation hautement hiérarchisée et stratifiée en système de castes de chaque groupe ethno-culturel est aussi le produit d’un héritage historique, dont l’influence est toujours visible de nos jours, sur l’organisation de la société et les relations inter- et intra-communautaires. L’emphase sur le statut social déterminé par l’origine et la caste d’un individu devient facilement handicapante, car elle peut impacter la manière dont il est perçu dans la société. L’identité même de la personne devient une source de différenciation, et de tensions sous-jacentes. Des croyances désuètes nourrissent ce cycle de discrimination envers certaines castes; par exemple, l’idée que les forgerons, de par leur maîtrise habile des métaux précieux, du feu et de certains outils ont des pouvoirs redoutables qu’ils peuvent utiliser tant bien que mal (Sow 2003, 52). Nous pouvons commencer à comprendre les difficultés qui découlent des tentatives de construction d’une identité nationale commune, face à l’incapacité de considérer le prochain comme son égal.

Les empires du Ghana, du Mali, du Songhaï, du Tekrou, du Waalo et l’Almania du Fouta Toro se sont succédés depuis le 7ème siècle, jusqu’à la colonisation au 19ème siècle (Sow 2003, 36). À leur apogée, ces royaumes étaient riches et prospères, mais les raids arabo-berbères, déterminés à poursuivre l’islamisation difficile de ces populations animistes, de même que les luttes internes fratricides, et le blocage de routes commerciales ont forcé leur déclin. L’organisation sociale est relativement similaire au sein des différents groupes ethno-culturels

négro-africains. Les marabouts (qui ont généralement suivi l'école coranique) et les guerriers sont considérés comme des nobles; suivis par les artisans et les gens de métier (qui comprennent les pêcheurs, les cordonniers, les forgerons, griots, tisserands, éleveurs, artisans), et enfin les esclaves et les affranchis (Sow 2003, 53, 58).

Les émirats arabo-berbères sont le résultat des invasions, par des guerriers arabes, des tribus maraboutiques berbères installées dans le Nord du Sahara depuis le 4ème siècle, et qui ont par la suite eux-mêmes repoussé les royaumes négro-africains vers le Sud jusqu'à la vallée du fleuve Sénégal (Sow 2003, 41, 46). Ainsi, quatre émirats majeurs, le Trarza, le Brakna, Adrar (arabes) et le Tagant (berbère) délimités spécifiquement, se sont retrouvés sur le territoire actuel de la Mauritanie. La rivalité de émirats pour le pouvoir, de même que la lutte acharnée avec les royaumes négro-africains, et la résistance tenace envers les colonisateurs lors des "opérations françaises de pacification", ont épongé le pouvoir de ces émirats qui existent toujours de nom (Sow 2003, 44). La tribu est une sous-catégorie de l'émirat, dont les individus partagent le même ancêtre lointain. Les tribus sont aussi organisées en castes et strates: au sommet se trouvent les marabouts et les guerriers, suivis par les commerçants, les artisans et enfin, les esclaves (Sow 2003, 48, 51).

Enfin, les Haratines sont "des Noirs de culture arabo-berbère", des descendants d'anciennes populations réduites à l'esclavage à la suite des raids arabo-berbères sur les villages sédentaires, dans leur quête d'islamisation ou d'acquisition de richesses. Ils ont la particularité d'être un sous-ensemble relativement homogène et d'avoir une histoire vécue commune, et par conséquent pas de système de caste ou de stratification sociale. L'esclavage demeure un vrai fléau social en Mauritanie, car même s'il a été aboli plusieurs fois (dont la dernière fois en 1980), le sujet conserve son caractère tabou; ceci nuit au dialogue et à la volonté politique nécessaire pour faire place à un changement véritable. En effet, il existe toujours une relation de dépendance ambiguë entre Haratines et leurs anciens maîtres, et un stigmate social qui persiste à cause de leur passé d'esclave (Sow, 2003, 62-65).

c. *La question de l'identité nationale*

Il s'agit d'explorer les hypothèses qui nous expliquent pourquoi la question de la construction de l'identité nationale mauritanienne est toujours pertinente.

Un fort sentiment d'appartenance est primordial “[...] dans des sociétés aux traditions aussi agressives envers l'extérieur et hiérarchisées à l'intérieur”, car elles exigent une loyauté et une solidarité inébranlables des membres qui forment la communauté (De Chassesey 1978, 390). Si les individus s'identifient davantage par leur appartenance à une ethnie et à la culture qui lui est attachée, au lieu d'un ensemble mauritanien global, force est de constater que les efforts pour ce faire n'ont pas toujours été encouragés, ni par le déroulement de l'Histoire, ni par les autorités mauritaniennes. Les conflits qui avaient caractérisé les relations des royaumes négro-africains et les tribus sont toujours apparents, sous la forme d'une course perpétuelle pour le pouvoir et le contrôle des ressources. Par exemple, certains partis politiques s'inspirent de courants de pensées nationalistes ou se tournent vers des pays aux idéologies similaires, mais qui sont loin d'être façonnés aux réalités de la Mauritanie.

Le dessin de frontières artificielles a eu pour effet d'exacerber ces relations belliqueuses et antagonistes qui, par ailleurs, servaient les intérêts des acteurs de la colonisation française. Ces derniers, à défaut de subjuguier les tribus guerrières arabo-berbères, ont choisi de coopérer avec eux, et, en parallèle, de perpétuer le mythe d'infériorité de l'homme africain Noir. Cette différenciation explique la situation de malaise actuelle quant au monopole du pouvoir concentré dans une communauté. Il n'est pas difficile à comprendre, dans ce contexte, pourquoi une identité nationale mauritanienne ne s'est jamais développée, car les différences propres à chaque groupe sont accentuées au détriment des ressemblances.

Nous allons quand même nuancer cette situation en mettant en évidence un autre lien particulier qui s'est développé chez les mauritaniens, qui, contre toute attente, a permis de surmonter plusieurs tempêtes alors que l'intégrité physique du pays était en péril. La particularité multi-ethnique de la Mauritanie était effectivement un atout quand il s'agissait de protéger la jeune République et de naviguer entre les pays du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne (qui revendiquaient son territoire) pour imposer sa légitimité. Par ailleurs, le premier Président mauritanien Moktar Ould Daddah fait référence à cette spécificité de l'ensemble mauritanien

quand il caractérise le pays de “trait d’union” entre deux différentes parties de l’Afrique, n’appartenant pas plus à une communauté qu’à l’autre (Sow 2003, 97).

*d. Le rôle unificateur de la religion ?*

L’islamisation de la région d’Afrique de l’Ouest s’est étendue à travers la Mauritanie. Par conséquent, la population nationale est officiellement à 100% de confession musulmane sunnite, et la Mauritanie est une république islamique, gouvernée par des lois modernes héritées de la colonisation française, mais où la Charia (loi musulmane) est sommairement appliquée à la vie politique en tant que religion d’État. La religion régit les comportements, en tant que référence, et est un des seuls dénominateurs communs entre les différents sous-ensembles de la population mauritanienne. Paradoxalement, la pratique de l’Islam, qui aurait pu être le ciment de l’unité nationale, est aussi une source de tension, car elle est pratiquée de manière différente. Par exemple, les mauritaniens adhèrent à des confréries, qui sont toutes des ramifications distinctes de l’Islam; l’adhésion à ces confréries a souvent un caractère ethnique (Sow 2003, 81-82). En découle le terme de "l’Islam blanc, L’Islam noir", qui consiste à séparer les groupes dont les ancêtres ont une culture arabe (et qui perçoivent la religion comme un héritage historique privilégié), et ceux qui ont épousé la religion musulmane comme la population négro-africaine, considérés auparavant comme des rebelles à cause de leurs croyances animistes. Le fait est que la population négro-africaine est islamisée, mais non pas entièrement arabisée, d’où les sentiments d’exclusion survenus lors de la mise en place de politiques pro-arabes qui se sont intensifiés depuis les années 1970 (Sow 2003, 21,33, 35).

## **II. L’influence coloniale**

Comme pour toute société qui l’a subie, la colonisation a eu des effets irréversibles sur la société mauritanienne. Néanmoins, la présence des différents groupes ethno-culturels sur le territoire que la France cherchait à dominer a rendu la tâche plus ardue que prévu pour celle-ci,

qui a dû s'adapter en conséquence. Nous allons voir que les particularités de la colonisation en Mauritanie découlent précisément de son caractère multi-ethnique.

## **1. La société mauritanienne sous la colonisation**

### *a. Motivations de la colonisation française en territoire mauritanien*

L'intérêt de procéder sur le territoire actuel mauritanien était une suite logique de la politique de colonisation de la Métropole française. Un territoire inexploré allait à l'encontre de la définition de la colonisation en tant qu'"occupation [d'un] territoire et domination de ses populations, [...] donc d'un phénomène militaire, politique idéologique délimité dans de temps". Ce processus, qui avait été entamé dès le 17<sup>ème</sup> siècle, s'était intensifié autour de 1850 et a établi Saint-Louis du Sénégal comme étant la capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Il s'agissait donc de mettre en place, sur cette terre stratégiquement placée sur la côte de l'Atlantique et qui relie le Maghreb à l'Afrique subsaharienne, "un appareil d'administration directe et un système d'enseignement étroitement reliés à Dakar et par-là à la Métropole" (De Chassey 1978, 15, 17, 187). Plus au Nord, "Louis Faidherbe et Xavier Coppolani, grandes figures de la pénétration et de l'occupation de la Mauritanie avaient séjourné en Algérie" (Sow 2003, 69), militent en faveur d'une exploration poussée du Sahara occidental (par l'intervention militaire), et devançant ainsi toutes les autres puissances coloniales européennes.

En parallèle à ces considérations de domination politique et d'assimilation idéologique des populations, dans le but de "mettre fin aux razzias de certains chefs arabo-berbères contre les comptoirs français du Sénégal" (Sow 2003, 150), une politique de liberté du commerce à caractère lucratif, a été mise en place et encouragée. Le rôle de la colonisation dans l'institutionnalisation de l'esclavage, de même que dans le développement des commerces lucratifs du sel et de la gomme arabique (sur lesquels sont prélevé des impôts) est évident: "dans le cas de la Mauritanie elle-même, c'est le vieux capitalisme mercantile français (commerce d'esclaves et de gomme), établi depuis siècles à Saint-Louis et en rivalité avec d'autres, qui amène finalement la pacification de Faidherbe de la rive droite du Sénégal" (De Chassey 1978, 189). Par ailleurs, cette exploitation pour fin de commerce a eu pour effet d'éroder graduellement

les structures sociales existantes, car il est "il est dans la nature même du système colonial d'instaurer une compétition économique et politique entre les diverses ethnies et d'en jouer à son profit." (De Chassey 1978, 391)

*b. Les royaumes négro-africains et les émirats arabo-berbères*

L'intérêt de cette sous-partie est de mettre en évidence l'interaction de émirats arabo-berbères et les royaumes négro-africains, avec les acteurs de la colonisation française. De fait, selon De Chassey, "les particularités de la colonisation en Mauritanie [...] nous ont paru pour l'essentiel liées aux particularités des sociétés traditionnelles colonisées elles-mêmes", dont le résultat a été: "[une] pénétration tardive et violente; absence quasi-totale de mise en valeur; politique d'appropriation plus patiente; originalité relative de la politique scolaire" ((De Chassey 1978, 196).

Ainsi, la colonisation de la Mauritanie ne peut pas être considérée comme un succès, si l'on observe le fait qu'elle ne devient une colonie officielle qu'en 1920, à la suite de presque soixante-dix ans d'attaques punitives envers les émirats arabo-berbères et de tentatives de subjugation des royaumes négro-africains; de plus, elle ne durera pas plus de quarante ans, comparé à un siècle d'occupation pour un pays voisin comme le Sénégal. Selon De Chassey, "la résistance idéologique au nom de l'Islam" explique la difficile pacification de la Mauritanie (1978, 393, 466).

Malgré la résistance des royaumes négro-africains, la colonisation limite "le plus possible leurs expressions linguistiques et culturelles et les méprisant, imposée lentement mais méthodiquement, sous couvert de "civilisation", par l'école et l'administration, la langue et la culture française" (De Chassey 1978, 391). Cette forme d'administration coloniale se base sur l'assimilation perçue comme étant nécessaire de l'Homme Noir, et perpétue le mythe de son infériorité. Le démembrement systématique des royaumes et de leurs sociétés traditionnelles féodales, les impôts élevés, et la circonscription forcée dans l'armée française en sont quelques preuves.

"La société maure résiste plus longtemps et de toutes les manières, en même temps qu'elle sait saisir les chances de déploiement que lui offre la colonisation" (De Chassey 1978,

192); et en effet, les tribus guerrières arabo-berbères ont été particulièrement antagonistes envers les représentants de la Métropole, et l'assassinat de Coppolani a certainement marqué un tournant acerbé dans les opérations de pacification militaire de la Mauritanie. Cependant, cette résistance vive et persistante a eu pour effet de mettre en évidence que la maîtrise du Sahara nécessitait la coopération des populations qui la parcouraient. Les émirats arabo-berbères se sont vus offrir offrir le choix "de coopérer avec la France avec des avantages financiers plutôt que de résister à la colonisation avec toutes les conséquences militaires qui s'en suivront" (Sow 2003, 69). Voilà ce qui explique l'application de différentes formes d'administration coloniale selon l'appartenance ethnique de la population mauritanienne.

*c. Conséquences géographiques, politiques et administratives*

Ainsi, le pays tel qu'on le connaît aujourd'hui est le fruit de l'intervention française à la fin de la colonisation de la région, en 1960; en effet le dessin des frontières s'est fait sur la base de raisons politiques, et sans respect des situations géographiques des différentes ethnies locales.

Les effets les plus manifestes et les plus volontairement provoqués sont donc d'ordre politique et idéologique. Tout d'abord, le colonisateur regroupe dans un même territoire tracé au cordeau cinq formations sociales aux traditions économiques, politiques, et idéologiques très spécifiées et qui coexistaient à distance depuis des siècles dans un voisinage fait d'oppositions et de complémentarités. [...] Ce nouvel espace est totalement arbitraire du point de vue de la logique socio-historique locale, aucune des ces formations sociales ne s'y trouve entièrement incluse. Mais il correspond aux intérêts du colonisateur dans le cadre de la stratégie mondiale des puissances européennes. (De Chassey 1978, 190)

Cet intérêt, pour la France, était de créer un pays qui pourrait faciliter et maintenir les relations entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb, placé à mi-chemin entre les deux. Il s'agissait donc d'incliner la balance du pouvoir au profit d'un groupe ethno-culturel spécifique en vue d'assurer la pérennité de la coopération avec la France, une fois l'indépendance acquise. Les émirats arabo-berbères étaient le choix naturel, étant donné qu'une relation collaborative avait déjà été établie dès la restauration de leurs structures politico-territoriales, suite à leur difficile pacification. Le transfert de la capitale de Mauritanie de Saint-Louis à Nouakchott en 1957 (trois ans avant l'accès à l'indépendance) a certainement permis d'institutionnaliser



l'emprise du pouvoir des émirats, dont les membres forment l'élite politique. (De Chassey 1978, 465, 468)

Enfin, l'accès aux ressources et au territoire mauritanien serait homogénéisé, n'étant plus une juxtaposition de royaumes et d'émirats dont la souveraineté, les fonctions et le pouvoir réels ont disparus.

*d. Un équilibre social modifié*

La présence coloniale a eu pour effet de complexifier, davantage, la nature des relations des différents groupes ethno-culturels, et ce autant au niveau interne qu'externe.

De fait, le démantèlement des structures économiques et commerciales traditionnelles a favorisé la diversification des activités des individus, qui assument à leur tour des nouvelles fonctions sociales. Les premières tendances d'émigration vers l'Afrique Subsaharienne et de sédentarisation des arabo-berbères se dessinent, de même que leur spécialisation dans les activités d'élevage et de commerce; la scolarisation française imposée aux populations négro-africaines les orientent plutôt vers le petit fonctionariat de l'administration coloniale, sans qu'ils délaissent les activités d'agriculture à caractère sédentaire. La création des sociétés d'État pour gérer les ressources de la Mauritanie, comme MIFERMA (Mines de Fer de Mauritanie) en 1952, leur permettent d'accéder à "un statut social moderne privilégié [qui] sont le fonctionariat subalterne, ou, dans une moindre mesure, le petit commerce de traite" (De Chassey 1978, 95, 195).

Enfin, si la colonisation a activement déformé les structures sociales, elle ne les détruit pas: "les statuts évoluent très lentement et les hiérarchies d'ordres et de castes demeurent", un handicap ressenti surtout par les couches sociales dont le statut n'est plus garant de la possession de terres ou de privilèges, et donc de revenus. Face aux transformations d'une société aux tendances décidément capitalistes, le besoin de s'ouvrir aux autres groupes ethno-culturels et à tisser des relations sociales, soit d'interagir de manière efficace, a été encouragé par la proximité inaccoutumée de ces groupes lors de la période précédant l'indépendance (De Chassey 1978, 194).

## 2. La Mauritanie post-coloniale (1960-1989)

### a. *Vers un retour à la société pré-coloniale?*

Nous avons vu que la colonisation, relativement courte et infructueuse qu'elle fut pour les représentants de la France, cette dernière étant incapable de démanteler des cultures aux origines si anciennes, a néanmoins suscité une évolution de la société dont les effets ont été plus visibles après l'accès à l'indépendance de la Mauritanie. À l'aube de celle-ci, De Chassey évoque la société comme étant "la transformation d'un moderne non maîtrisé dans et par un traditionnel déstructuré (1978, 195)"; soit une société qui tend vers l'organisation qui était de vigueur durant la période pré-coloniale de manière asymptotique, sans jamais plus l'atteindre. Cette tendance s'explique par une conscience nationaliste vive, née dès que l'identité la composant était menacée: "il n'est pas étonnant que dans chaque ethnie un des premiers désirs suscités par l'ascension à l'indépendance ait été de réaffirmer son identité en revenant à ses sources." (De Chassey 1978, 391).

La création d'institutions et d'organisations politiques calquées sur le modèle des colonisateurs, comme le constitutionnalisme qui prône la séparation des pouvoirs exécutifs, judiciaires et législatifs, vont provoquer les changements sociaux les plus flagrants. De fait, se crée une "couche bureaucratique dont la première fonction aura été d'être l'intermédiaire entre le pouvoir colonial étranger et les ordres dirigeants autochtones, par la médiation d'un système d'enseignement sélectif et idéologiquement approprié" (De Chassey 1978, 197), à savoir l'enseignement français qui aura permis surtout à la population négro-africaine de constituer la majeure partie du fonctionariat. À cette dimension s'ajoute le renforcement d'une élite commerciale, le résultat de l'adoption d'idéologies comme le libéralisme économique et les modes de production capitalistes. Ces élites ont eu pour effet notable de se démarquer sur le plan idéologique des groupes desquels ils faisaient toujours partie intégrante, soit en tentant de pousser pour des réformes sociales concernant, par exemple "la suppression de la 'féodalité' et de l'esclavage"... et ce, non sans frictions. Cette classe moyenne, relativement aisée véhicule des

idées progressistes dans leur milieu, et même dans l'absence de plans d'action concrets, ont contribué à la rupture entre la société pré- et post-coloniale (De Chassey 1978, 385).

Pour nuancer, notons qu'une partie de l'élite politique déjà en place à l'indépendance ne s'est pas créée aussi spontanément. La France continue de veiller sur ses intérêts en assurant un support continu à la chefferie traditionnelle arabo-berbère "si utile pour encadrer les masses de l'intérieur", qui est elle-même "subordonnée aux intérêts supérieurs de l'impérialisme" (De Chassey 1978, 389). Comme durant la colonisation, cette différenciation aura pour effet d'asseoir les tendances nationalistes (qui sont présentes et latentes au sein des différents groupes ethno-culturels), au point d'atteindre les idéologies favorables à la suprématie et à la domination pro-arabe.

#### *b. La construction difficile d'un État*

Nous retraçons les premières démonstrations d'activité politique de la population mauritanienne, jusqu'aux résistances de celle-ci face à la présence coloniale. Dès lors, l'organisation politique était un moyen pour chaque sous-groupe distinct de faire valoir "un sentiment nationaliste fait de fierté rebelle au joug occidental et chrétien, sans trop remettre en cause leurs propres structures traditionnelles" (De Chassey 1978, 384). La Loi Defferre (loi-cadre promulguée en France en 1956) a davantage propulsé le pays dans la vie politique, car elle donne plus d'autonomie aux autorités locales sur le plan exécutif, et met en place le droit de vote pour élire des députés au parlement français (Sow 2003, 94). C'est ainsi, par ailleurs, que la pluralité des courants de pensée flottants a pu s'organiser en mouvements d'oppositions populaires puissants, et limiter peu à peu le pouvoir des administrateurs français. Soulignons dès maintenant, une tendance qui se manifeste tout au long de cette recherche: la capacité des Mauritaniens, tous groupes confondus, de puiser de l'énergie d'une source commune durant l'adversité et de coopérer face à un enjeu de taille. Par contre, une fois surmonté, l'unité du mouvement se brise, les relations retombent dans l'antagonisme voire le communautarisme, dans ce cas, "ils ne purent pas dominer [...] les questions brûlantes de l'indépendance et de la coexistence des diverses nationalités qui se posaient à eux" (De Chassey 1978, 384).

La République Islamique de Mauritanie devient un État membre de la Communauté Française en 1958, après le transfert de la capitale de Saint-Louis du Sénégal à Nouakchott un an auparavant. De plus, la création d'une Assemblée constituante, l'adoption de la première Constitution en 1959, et l'investiture de Moktar Ould Daddah comme Premier Ministre par l'Assemblée Nationale pavent la route de la proclamation de l'indépendance le 28 Novembre 1960 (De Chassey 1978, 468). Les dissonances entre les institutions coloniales mises en place, de même que la réalité politique et sociale sont mis en évidence dès 1964: l'Assemblée Nationale est suspendue, le système de représentation proportionnel est abandonné, et le Parti du Peuple Mauritanien est établi comme étant le seul parti politique autorisé, avec Ould Daddah (élu président de la république depuis 1961) à sa tête (De Chassey 1978, 468).

L'interdiction des partis politiques entre 1961 et 1978 sous le régime de Ould Daddah (lors du règne des partis uniques dans la plupart des pays d'Afrique), marque aussi le début d'une époque politique difficile, qui menace la pérennité de la jeune République. Sur le plan externe, le Maroc revendique le territoire de la Mauritanie, alors qu'au niveau interne, le pays est tiraillé entre les intérêts de ses différentes composantes, et est soumis à un régime aux apparences démocratiques. Selon ses mémoires, l'instabilité politique et la nécessité d'aspirer à une unité nationale commune justifient les mesures prises pour neutraliser l'opposition:

Mais pour nous, responsables mauritaniens de l'époque, tous les moyens- pourvus qu'ils fussent moraux et légaux - étaient bons pour inculquer, même sommairement et superficiellement, aux Mauritaniens, à tous les Mauritaniens, l'idée qu'ils appartenaient, pour le meilleur et pour le pire, à la même commune patrie : la Mauritanie.(Ould Daddah 2003, 327)

Mais tout comme pour le régime présidentiel, l'expérience nationale et régionale finirent par me convaincre, en âme et conscience, de sa nécessité [du parti unique]. Sinon, les forces centrifuges- raciales, tribales et régionales - par le biais du multipartisme, auraient empêché la réalisation de l'unité nationale. (Ould Daddah 2003, 329)

Notons avec intérêt que l'interdiction des partis politiques, qui sera maintenue entre 1978 et 1991, alors que le régime instauré par les militaires n'opère plus sous le couvert de la démocratie, ne sera jamais en mesure d'étouffer l'effervescence de la vie politique mauritanienne (Sow 2003, 106). Cédant à cette pression, en 1991, le président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya décide d'ouvrir le pays au monde et à la démocratie, en commençant par la reconnaissance des quelques vingt-cinq partis actifs mais "clandestins" (Sow 2003, 111-130). La libéralisation si soudaine de la scène politique a eu l'effet de créer un espace d'interactions belliqueuses, et d'institutionnaliser les tensions inter-ethniques; ceci est, paradoxalement, précisément ce qu'Ould Daddah avait pressenti et tenté vainement d'éviter.

*c. Naissance et évolution des courants politiques nationalistes*

De nos jours, les partis politiques s'organisent selon une logique qui cherche de prime abord à combler les besoins et les intérêts personnels de ses adhérents; plus rarement, aspirent-ils réellement aux intérêts de l'unité nationale. Cependant, à ses débuts, la scène politique mauritanienne est fragmentée de par la circulation d'idéologies nationalistes (souvent importées) de plus en plus radicales, qui mettent en jeu la stabilité du pays.

La naissance des tendances nationalistes pro-arabes se situe bien avant l'accès à l'indépendance: dans un contexte de résistance face à la colonisation, une partie de l'élite arabo-berbère s'est exilée dans les pays du Maghreb et du Golfe. Cet acte de protestation est une des premières vagues d'auto-exil des élites mauritaniennes: "[elles] imaginaient mal d'autres formes d'action que parlementaires et "diplomatiques", quitte à s'exiler, ou se laisser filer, devant les moyens de toutes sortes mis en oeuvre par l'administration [coloniale] pour les neutraliser" (De Chassey 1978, 385). En aspirant toujours à la libération nationale, elles se sont inspirées des idéologies des partis Baath en Syrie et en Irak, et Nassérien d'Egypte, qui prônent l'unification des États arabes et l'élévation de la culture arabe; de même que l'émancipation des pays colonisés et l'avènement d'une institution militaire forte. Si on ne doute pas des effets positifs du panarabisme sur le progrès réalisé durant la période post-coloniale pour les pays arabes, ces idéologies ont eu des effets pervers quand elles ont été appliqués à la Mauritanie, véhiculées par ces élites puissantes et motivées dès leur réintégration dans la société. En effet, la radicalisation

de ces idéologies a résulté en l'augmentation démesurée du pouvoir des militaires, la mise en place de politiques d'arabisation, les tentatives d'assimilation de force des négro-africains au détriment de leur propre culture, et à la fin, de leur persécution systématique. Cette direction prise par la Mauritanie post-coloniale lui a valu le soutien politique et militaire de pays comme l'Irak de Saddam Hussein et la Libye de Kadhafi. De plus, "les premiers nationalistes arabo-berbères [qui] se recrutaient parmi les membres des partis politiques tels l'Association de la Jeunesse Mauritanienne et An-Nahda Al-Wataniya Al-Mauritania milite[nt] pour le renouveau de la culture arabe et plaide[nt] pour le rattachement du pays, sinon le rapprochement au Maroc afin de garantir l'arabité du pays" (Sow 2003, 75, 102).

D'autre part, les courants de pensée nationalistes négro-africains se sont radicalisés face à la perception que l'influence et le pouvoir qu'ils tenaient glissait de leurs mains. Rappelons que les positions-clés administratives étaient tenues par les négro-africains de formation francophone, qui ont vu l'élévation de la langue arabe comme un outil de domination, avancé sous le couvert de vouloir atteindre un équilibre dans le fonctionnariat mauritanien (Sow 2003, 72). Percevant l'arrivée de nationalistes arabo-berbères dans des positions de pouvoir, de même que les mesures prises par la Mauritanie en vue de faire partie de la Ligue Arabe, comme une tentative de les reléguer au second plan, les communautés négro-africaines se sont mises à contester les politiques pro-arabes en crescendo. Nous pouvons dire que les courants nationalistes négro-africains sont en réponse à l'arabisation rapide de leur environnement. De plus, notons que la Mauritanie avait joui, à l'indépendance, du soutien des organisations de pays africains (Fédération du Mali, CEAO, CEDEAO), une situation qui se contraste au veto du Maroc quant à son adhésion à la Ligue Arabe. D'où la naissance de regroupements politiques tel que le Bloc Démocratique du Gorgol ou L'Union des Originaires de la Vallée du Fleuve qui "exigèrent plus de droits pour la communauté négro-africaine, sinon le détachement de la région du fleuve et son rattachement à la Fédération du Mali" (Sow 2003, 76). Enfin, il est impossible d'ignorer l'existence d'un mouvement politique très controversé (et interdit) tel que les Forces de Libération Africaines de Mauritanie (FLAM), persuadés que la seule façon d'atteindre le partage équitable des ressources et du pouvoir, pour toutes les composantes ethniques, est de durcir le ton et les actions envers le régime arabo-berbère de ce temps. Citons, par exemple, la publication du

*Manifeste du Négro-Africain Opprimé de Mauritanie*, distribué dans le pays et lors des réunions de la communauté internationale et onusienne en 1986.

*d. Agitation sociale: le débat des langues nationales*

Une période de volatilité sans précédent va caractériser les relations entre les différentes composantes de la société mauritanienne durant les années 1970 et 1980. La lutte politique et idéologique revêt un caractère radical, et rentre dans une spirale de violence qui précède, sans doute, les horreurs des “Événements” de 1989 (Sow 2003, 73-74). Ould Daddah, considérant que la pérennité de la jeune République est menacée au niveau interne, tente une stratégie d’apaisement qui consiste à rejeter l’extrémisme politique, avant, enfin de céder au panarabisme et d’ “[essayer] d’arabiser le pays pacifiquement” (Sow 2003, 72).

Les efforts en vue d’arabiser un pays au système administratif majoritairement francophone, et le rapprochement envers les pays arabes, ont eu pour conséquence de mettre en place une réforme du système éducatif, qui rendait l’enseignement de la langue arabe obligatoire dès le collège. Cependant, l’agitation sociale miroitait la situation politique: la question de l’arabe en tant que langue officielle a suscité une réaction immédiate, soit la publication du *Manifeste des 19* en 1966. Des élèves négro-africains du Lycée de Rosso entament une grève dans le but de dénoncer leur exclusion *de facto* du système éducatif, et des perspectives d’emplois futurs. La répression violente de ce mouvement étudiant (et celui qui s’en suivra, en 1979), dévoile également les tensions existantes dans les strates de l’administration publique, et atteint ainsi plusieurs couches de la société: manifestations et émeutes éclatent dans les rues de Nouakchott et les grandes villes (De Chassey 1978, 393).

Le débat des langues nationales atteint son paroxysme durant cette période, ce qui se reflète clairement dans les modifications de la Constitution de 1968, qui suppriment et ne font plus mention de l’existence de la majorité des langues nationales. De fait, l’arabe classique maintient à lui seul le statut de langue nationale (jusqu’à la révision de la Constitution en 1991), en plus de devenir une langue officielle, parallèlement au français (Constitution de la RIM 1968, Article 1er).

e. *Militarisation d'un État en crise*

De nos jours, l'Armée Nationale Mauritanienne est une institution qui revêt un caractère prestigieux, de par son effectif de 21 000 hommes et femmes (qui est plus élevé que celui de ses voisins plus peuplé du Sénégal et du Mali) (N'Diaye 2012, 156), et de par la formation de qualité que reçoivent les militaires, du Lycée Militaire aux Écoles de Formation Supérieures (Site Web Armée Nationale Mauritanienne). Enfin, sous une optique culturelle, nous ne pouvons ignorer l'influence du statut privilégié des tribus guerrières (faisant historiquement part de la classe dirigeante) dans les forces armées mauritaniennes, qui sont constituées à 90% d'individus de culture arabo-berbère. Ceci explique le fait que “depuis le coup d'État de juillet 1978, la concentration de la plupart des pouvoirs économiques, politiques et militaires [est] entre les mains de la majorité arabo-berbère”; de même, “l'armée mauritanienne devint une véritable fonction publique parallèle qui dirigeait le pays et qui avait réussi à écarter et à marginaliser la communauté noire de tous les centres de décision” (Université de Laval, 2015).

L'armée mauritanienne a eu un rôle incontournable quand il s'agissait de protéger les frontières de la jeune République, activement revendiquée par le Maroc, et lors du conflit avec le Front Polisario dans le Sahara Occidental. Le régime Ould Daddah, face à ces enjeux, n'avait pas d'autre choix que d'ouvrir la porte aux tribus guerrières aux postes militaires et de sécurité (Sow 2003, 76). Néanmoins, “cette période militaire constitue une parenthèse sombre pour l'histoire politique de la Mauritanie, car elle est caractérisée non seulement par une instabilité politique, mais par la cristallisation de la dictature militaire et les manipulations institutionnelles” (Université de Laval, 2015).

Le niveau élevé des dépenses militaires de l'État mauritanien en 1988 (4,49% du PIB), souligne les tensions frontalières avec le Sénégal à cette époque et, au niveau interne, le rôle obscur et controversé de l'armée lors des “Événements” de 1989. Ces dépenses représentent 4% du PIB entre 2001 et 2003, ce qui reflète l'instabilité du régime Ould Sid'Ahmed Taya qui a essuyé multiples tentatives de coups d'État (Université de Sherbrooke 2010). Les coups d'États (une conséquence directe de la politisation des forces armées) sont devenus une norme pour accéder au pouvoir, comme on peut le voir entre 1978 et 1984, où leur succession rapide



s'explique par les rivalités tribales intenses; effectivement, depuis Ould Daddah, un seul président civil a été élu "démocratiquement" en 2007.

### **3. La Mauritanie sur le plan international**

#### *a. Les enjeux d'un pays au frontières contestées*

La Fédération du Mali revendique le rattachement de la Mauritanie à son territoire, ou du moins les terres fertiles historiquement occupées par les négro-africains, le long du fleuve Sénégal (Sow 2003, 71). Parallèlement, du moment que la Mauritanie est proclamée une république autonome en 1958, le royaume du Maroc réclame activement son territoire, qui fait supposément "partie intégrante du Maroc dont le colonialisme français voulait l'amputer, pour y installer un régime fantoche à sa dévotion" (Ould Daddah 2003, 173). Le Maroc, arguments historiques à l'appui, avance que la colonisation a eu pour effet de couper le territoire de la Mauritanie du Maghreb arabe, que les frontières de son royaume s'étendent jusqu'aux rives du fleuve Sénégal. Ces revendications s'intensifient à la proclamation de l'indépendance, et par conséquent, avec l'appui de l'URSS qui oppose son veto en 1960, la Mauritanie ne sera pas membre de l'Organisation des Nations Unies jusqu'en 1961. En 1969, le royaume du Maroc reconnaît enfin l'indépendance de la Mauritanie, le premier de plus en plus isolé dans ses revendications par le succès des efforts diplomatiques du second. De fait, une stratégie qui consistait à diversifier ses alliances, et à solliciter le support des États qui n'étaient pas des alliés inconditionnels du royaume, tout en revendiquant constamment "le droit vivre" a porté ses fruits (Constantin et Coulon 1979, paragraphe 67).

Ces revendications ont eu deux conséquences contradictoires dans la société mauritanienne. D'une part, elles ont embrasé la détermination des mouvements nationalistes arabo-berbères et négro-africains prêts à intégrer l'un des deux camps, ce qui créa le contexte d'agitation et de violence susmentionné. D'autre part, les dirigeants de la jeune République, en résistant à ce tiraillement interne, ont souligné une des premières instances où l'unité politique,

l'identité nationale et l'intégrité physique du pays n'étaient plus de simples aspirations, mais une nécessité, "contre vents et marées"(Ould Daddah 2003). De fait,

c'est au nom de l'indépendance qu' [Ould Daddah] dénonce les visées et interventions des voisins sur le territoire, leurs tentatives de subversion d'une partie de la population et donc toute idée d'unité politique plus étendue. [...] il réclame l'unité nationale des Maures et des Noirs pour faire de la Mauritanie un "trait d'union" entre l'Afrique Noire et l'Afrique Blanche. Devant la gravité de la situation et l'urgence de la tâche, il appelle à l'union sacrée de toutes les forces politiques divisées du pays (De Chassesey 1978, 387).

En 1975, bien après la vague de décolonisation sur le continent africain, l'Espagne se retire du Sahara Occidental, un territoire que revendique toujours le Maroc, et que convoite présentement la Mauritanie qui, forte de la régulation de sa situation avec le royaume, se fait des illusions sur sa stabilité. Lors du Traité de Madrid, le territoire est finalement partagé entre la Mauritanie et le Maroc, une décision qui est promptement contestée par le Front Polisario, un groupe nationaliste qui prône l'indépendance du Sahara Occidental (Constantin et Coulon 1979, paragraphe 146). Soutenu par l'Algérie et appuyé par les tribus nomades farouchement indépendantes, le Front s'engage dans un conflit armé face à ces deux États, au bout duquel, en 1978, une entente sera conclue qui met fin à la présence de la Mauritanie au Sahara Occidental (Ould Daddah 2003, 496). Il va sans dire que l'occupation du Sahara Occidental par un État qui avait été l'objet de revendications similaires par un pays voisin, et qui venait à grande peine d'obtenir son droit à la souveraineté est paradoxal. Ce conflit a exacerbé les dépenses de sécurité et mis en évidence le déficit important du Trésor public durant cette période, de même que les difficultés du président Ould Daddah "réélu" deux ans plus tôt pour un troisième mandat; ce dernier sera déposé par un coup d'État militaire puis contraint à l'exil, dissipant tout semblant de cohésion nationale et de stabilité interne, pour lequel il avait tant oeuvré.

*b. Originalité de la diplomatie mauritanienne*

À la fin de la période coloniale, Ould Daddah a non seulement la tâche non négligeable de promouvoir la jeune république sur la scène internationale, mais aussi celle d'institutionnaliser ses rapports avec les États voisins, et d'attirer les capitaux étrangers dont la Mauritanie dépend pour la réalisation de ses programmes d'investissement. Dès 1958, la politique étrangère mauritanienne est ponctuée par le discours de "trait d'union", qui se traduit de prime abord par une attitude de mi-distance entre ses voisins proches, afin d'éviter des alliances trop rigides qui contraindraient ses objectifs d'indépendance, ou qui pourraient déséquilibrer davantage la situation interne volatile de la Mauritanie. De fait,

bien qu'essentiellement soutenu à l'intérieur par le parti des notables et chefs coloniaux de même que patronné par la puissance coloniale tutélaire, le leader du jeune État assure en même temps discrètement les progressistes que c'est temporairement le seul moyen disponible dans le contexte intérieur et international, pour aboutir au but qu'il vise comme eux: l'indépendance véritable et les réformes sociales radicales (De Chassey 1978, 387).

Dans le but, aussi, de se distancier de l'influence de l'ancienne puissance coloniale, la Mauritanie se joint au Mouvement des Non-Alignés, mouvement né durant la Guerre Froide. Il réunit les anciennes colonies dans un ensemble neutre face aux deux blocs politiques que formaient les États-Unis et l'U.R.S.S., et dans leur lutte contre le néocolonialisme. L'adoption de la politique étrangère qui faisait d'elle "un pays non-aligné" a porté ses fruits dans une certaine mesure, permettant d'apaiser temporairement les intérêts divergents des groupes politiques sur le plan interne. Sur le plan extérieur, Ould Daddah cherchait, de par un leadership habile, à positionner la Mauritanie de manière favorable sur la scène internationale; le fait de véhiculer l'image d'un exécutif stable a donné à la diplomatie mauritanienne un élan sans précédent, qui ne s'est estompé qu'avec l'arrivée des militaires au pouvoir vers 1978.

Selon Constantin et Coulon:

Ces « structures élémentaires » de la politique extérieure mauritanienne conduisent toutes à un thème central et permanent : l'affirmation de soi. Mais cette affirmation de soi place paradoxalement la République Islamique de la Mauritanie dans une situation de dépendance, car en grande partie c'est à l'extérieur qu'elle peut obtenir les « ressources » propres à assurer cette volonté nationale. Tout naturellement elle se présente donc en « client » dans le système international. Néanmoins, une des grandes originalités de la diplomatie mauritanienne réside sans doute dans la liberté de manœuvre qu'elle a su se donner dans cette situation de dépendance. Elle préfère les mariages à l'essai que les unions définitives. La Mauritanie n'a pas hésité à faire preuve d'indépendance à l'égard de ses « patrons », voire à en changer lorsqu'elle en a senti le besoin. Cette stratégie d'indépendance a été en partie rendue possible par le fait que la Mauritanie a toujours pris soin dans ses initiatives de rapprochement ou de distanciation ou de rupture de mobiliser des réseaux d'intermédiaires constituant autant de soupapes de sécurité, médiatisant les amitiés fougueuses ou déçues et les divorces tapageurs. (Constantin et Coulon 1979)

Durant la guerre du Sahara Occidental, l'État mauritanien se sort soudainement de sa position de non-aligné, en choisissant de rejeter les frontières issues de la décolonisation d'un territoire; soit en rejetant un principe sur lequel il s'était basé en revendiquant le droit de disposer de soi-même. Cette position contradictoire de la Mauritanie a eu pour effet d'attirer la méfiance des États voisins envers la Mauritanie, perdante dans ce jeu diplomatique et militaire (De Chassesey 1979, 469).

*c. Relation avec les pays négro-africains, les pays arabes et la France*

De par la difficulté de se faire reconnaître par les pays arabes pendant toute une décennie, dû à la ténacité des revendications du royaume du Maroc, la jeune république mauritanienne n'avait pas d'autre choix que de se replier envers les institutions des pays d'Afrique Subsaharienne, pour obtenir le soutien nécessaire en vue d'accéder réellement à l'indépendance (Sow 2003, 167). En guise d'exemple, c'est en partie grâce à la campagne de certains de ces pays que le veto de l'U.R.S.S. a été levé (Ould Daddah 2003, 233). Par conséquent, la Mauritanie adhère à l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) créé en 1962 (aujourd'hui l'Union Économique et Monétaire Africaine (UEMOA)), qui vise à l'intégration économique des États de l'Afrique de l'Ouest par l'adoption d'une monnaie unique (régie par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)) dans un marché ouvert, soit une zone qui prône la libre

circulation des biens et services, des hommes et des capitaux. La Mauritanie s'associe, de même, à l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) en 1963, et le Comité Inter-État de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), suite à la sécheresse de 1973 (Sow 2003, 167).

Néanmoins, l'affiliation de la Mauritanie à la Ligue Arabe coïncide curieusement avec la sortie de celle-ci de la zone Franc en 1973; la création de la monnaie nationale l'Ouguiya est le premier pas dans une optique d'indépendance vis-à-vis de la politique monétaire globale de la BCEAO. Le retrait de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1999 en est un autre qui ferme la porte à la coopération entre la Mauritanie et les pays négro-africains voisins, forte de son intégration dans l'Union du Maghreb Arabe en 1989.

De fait, durant les années 1970, la Mauritanie se distance des pays négro-africains dont le soutien politique avait été crucial à sa survie, tout en se rapprochant des pays arabes. Parallèlement, la Mauritanie tente de se soustraire activement de l'influence de la France en dénonçant le "néo-colonialisme économique français", de même qu'"une indépendance de façade". S'en suit une période de nationalisation d'entreprises très lucratives, telles que la Société des Mines de Fer de Mauritanie (MIFERMA), et la création de sociétés d'État dans le but éventuel d'exclure les capitaux étrangers de certains pays (Constantin et Coulon 1979). Dans la même foulée, les dirigeants mauritaniens insistent de renégocier les accords bilatéraux signés avec la France en 1961; la passivité perçue de cette dernière a servi de prétexte pour justifier une rupture diplomatique, évitée de justesse par la renégociation de ces accords en 1973 (De Chassey 1978, 412-413).

### **III. Les "Événements" de 1989**

Nous avons vu qu'entre 1960 et 1989, la Mauritanie a eu plus d'accrochages frontaliers avec le royaume du Maroc qu'avec le Sénégal. Néanmoins, il était dans son intérêt de développer de bonnes relations avec le premier, de s'engager dans un jeu diplomatique et non pas dans un affrontement militaire; une attitude diamétralement opposée en ce qui concerne le second,

considéré jusqu'en 1989 comme un "État frère". Nous allons essayer de mettre en évidence les raisons qui expliquent que le choc frontalier avec le Sénégal, lors des "Événements", est le premier à avoir dégénéré de telle manière que les répercussions sont toujours visibles de nos jours.

## 1. Le conflit: causes profondes, éléments déclencheurs et déroulement

### a. Les tensions frontalières

Dans cette sous-partie, nous nous baserons sur les travaux de Becker et Lericollais (1989, 149-155) en vue d'explorer les prémices de la crise de 1989. De même, nous allons nous référer à la Carte 1 ci-dessous.

Carte 1: La Mauritanie



Source: World CIA Factbook, 2016.

Pour les pêcheurs, éleveurs et agriculteurs dont l'activité dépend du fleuve Sénégal, pour les populations vivant le long de sa vallée, une frontière naturelle devenue institutionnelle à la fin de la colonisation revêt un caractère artificiel. Ces populations basent leurs activités sur une logique de mobilité transversale du fleuve, cohérente avec leur histoire et leurs traditions datant de plusieurs siècles; tant que cette frontière était floue, elle demeurait relativement incontestée. Néanmoins, la porosité des frontières est contraire à la notion d'intégrité territoriale, qui se rattache à celle de souveraineté étatique. De même, les évolutions politiques, juridiques et commerciales très distinctes de la Mauritanie et du Sénégal, vont perturber l'équilibre qui existe entre les différents acteurs locaux, dont les interactions se comparent à celles d'un écosystème fragile. En effet, la vallée du fleuve est une zone agricole inondable, fertilisée par les couches de limons déposées lors des crues; les zones non inondables sont le domaine des éleveurs négro-africains qui s'y sont établis depuis des générations, et des éleveurs arabo-berbères qui s'y rendent saisonnièrement pour le pâturage de leurs troupeaux. Le fleuve est une source de pêche abondante, de même qu'un axe de circulation qui relie les États voisins (Mali, Guinée) et enfin, qui débouche sur l'Atlantique. Il n'est donc pas surprenant que la vallée du fleuve Sénégal soit un pôle attractif pour la migration économique, un lieu d'échanges (de monnaies, d'information, de biens et de services), et un point de convergence des différents sous-groupes culturels. Corollairement, c'est aussi tout au long du fleuve que se sont manifestées le plus vivement les tensions, issus de la concurrence entre les différents acteurs pour le contrôle des ressources naturelles, et du capital foncier à haute valeur capitalistique. De fait, selon la théorie économique de la rareté des ressources, la pérennité de l'activité économique repose sur la répartition rationnelle des ressources rares; mais en pratique, la compétition pour le contrôle des ressources naturelles est parallèle à la recherche constante du pouvoir par les acteurs.

Durant la sécheresse de 1972, se sont accumulés des instances de litiges mal gérés le long du fleuve Sénégal. L'avancée rapide du désert a été particulièrement éprouvante pour la population mauritanienne, et a contribué à la vague de sédentarisation de près de 70% de la population arabo-berbère (De Chasse 1978, 402). Dès lors, le choc entre le mode de vie nomade et sédentaire, et l'augmentation de la demande de biens de subsistance face à une offre étirée ont engendré un climat de malaise. Face à l'intérêt suscité par les richesses de la vallée du fleuve, la

population négro-africaine a adopté une attitude défensive, issue de la perception que les terres qui leur appartenaient traditionnellement étaient convoitées, et que ces ressources seraient exploitées à leur détriment. Pour le gouvernement mauritanien, cet intérêt se concrétise au niveau institutionnel en faisant partie, avec le Sénégal et le Mali, des membres fondateurs de l'Organisation pour la Mise en Valeur de la Vallée du Fleuve Sénégal (OMVS) durant la sécheresse de 1972. Cette organisation vise à “accélérer le développement économique”, “réaliser l'autosuffisance alimentaire pour les populations du bassin et de la sous-région”, et “réduire la vulnérabilité des économies des États-Membres de l'Organisation face aux aléas climatiques et aux facteurs externes” (Site Internet OMVS).

Suite à la l'échec de ses projets d'expansion lors de la défaite au Sahara Occidental, le regard du gouvernement mauritanien s'est tourné de nouveau vers le Sud, vers les terres à haute valeur foncière et capitalistique, comme source potentielle de développement. La réforme foncière de 1983 abolit les pouvoirs, ainsi que les droits coutumiers des organisations traditionnels et des peuples de la vallée du fleuve Sénégal. Leurs propriétés sont saisies par l'État, qui encourage la privatisation et le développement des terres; une expropriation qui profite à ce dernier, qui les revend quasi exclusivement aux personnes de “nationalité” mauritanienne. Graduellement, depuis la décolonisation, il devient évident pour les individus qui s'identifiaient auparavant selon leur appartenance à un groupe ethno-culturel, qu'ils devaient à présent ajouter à leur identité la composante de citoyenneté. En se remémorant la situation précaire de la communauté négro-africaine en Mauritanie, qui inclut des individus dorénavant différenciés par la citoyenneté d'un autre pays (en l'occurrence sénégalaise), il n'est pas étonnant qu'elle soit largement défavorisée par ces réformes. Par la même occasion, il devient évident que la fluctuation non régulée des hommes, du bétail, du capital etc... à travers le fleuve est incompatible avec la définition juridique d'une frontière étatique. L'apparition de postes de contrôle et administratifs de part et d'autre du fleuve est perçue comme une entrave soudaine et inopportune, qui affecte négativement le mode de vie et le revenu des individus concernés. L'équilibre établi depuis des siècles entre les agriculteurs, les pêcheurs et les éleveurs qui possédaient ces terres depuis des siècles, et qui traversaient le fleuve au gré de leurs besoins, est irréversiblement rompu (Fresia 2006, 6).



Tous ces éléments contribuent à altérer les relations entre deux États sans antécédent de griefs ou d'altercations majeures; les foyers de tension se sont accumulés à petite échelle le long des 1083 km du fleuve Sénégal qui les séparent, en raison d'un tiraillement de ces ressources indispensables (Site Internet OMVS). De fait, nous voulons mettre en évidence que le terrible conflit qui a éclaté en 1989 a débuté sur une très petite échelle, avant d'escalader, de se complexifier, et d'impliquer plusieurs acteurs. Nous allons démontrer que la perception que les "Événements" opposait exclusivement la Mauritanie et le Sénégal est erronée, mais une diversion habile qui dissimule la responsabilité de l'État mauritanien dans le ciblage et la persécution de sa composante négro-africaine.

*b. Élément déclencheur et déroulement des "Événements"*

En avril 1989, dans le village de Diawara situé sur la rive sénégalaise du fleuve, un accrochage entre bergers mauritaniens et paysans sénégalais, en apparence similaire à d'autres qui avaient déjà éclaté, semble néanmoins y justifier l'intervention de l'armée mauritanienne. La situation dégénère: en découle des morts, des blessés et des prises d'otages. Cet incident suscite un sentiment d'exaspération au Sénégal, et souligne la profondeur des sentiments antagonistes entre les acteurs étatiques, et les membres des différents sous-groupes ethno-culturels. Les émeutes embrasent rapidement les villes sénégalaises; la violence est ciblée envers les mauritaniens en pillant leur commerces, leurs biens et leurs habitations; de l'autre côté du fleuve, les Mauritaniens rendent la pareille. Ce cycle vicieux de violence est envenimé par les leaders d'opinion, magnifié par les médias, attisé par le manque d'information complet en temps réel; de plus, il n'est pas freiné à temps par les autorités religieuses influentes ou les forces de sécurité publique (Becker et Lericollais 1989, 153 ). De fait, si les autorités sénégalaises sont "coupable[s] de négligence et d'inefficacité", en Mauritanie "les forces de sécurité furent directement impliqués dans les attaques" (HRW 1994, 17).

Sous le prétexte de protéger les ressortissants de chaque État de la virulence des attaques des rapatriements massifs sont organisés par le biais d'un pont aérien, au cours des semaines suivantes. Selon Human Rights Watch (1994, 17), les effectifs s'élèvent à 100 000 Mauritaniens et 85 000 Sénégalais qui sont démunis, puis contraints de quitter leur lieu de résidence sous les

menaces et dans l'urgence. Considérant les critères flous de la citoyenneté, de même que la préséance de l'appartenance à un groupe ethno-culturel, ce sont surtout les arabo-berbères qui ont été rapatriés du Sénégal. En Mauritanie, la situation change assez vite de nature, alors qu'on assiste à des rapatriements qui s'apparentent plutôt à des expulsions: la communauté négro-africaine dans son ensemble est visée, Sénégalais et Mauritaniens confondus sont soumis à des critères évasifs. Par exemple, le rapatriement au Sénégal concerne aussi les individus dont les papiers d'identité mauritanien datent de vingt ans ou moins, ou ceux dont les autorités perçoivent arbitrairement qu'ils ont obtenus la citoyenneté de manière "frauduleuse" (Becker et Lericollais 1989, 154). Du fait de leur ressemblances aux ensembles ethno-culturels qui forment la majorité du Sénégal, les Mauritaniens négro-africains sont promptement soupçonnés d'être sénégalais, d'être à la solde de leur "pays d'origine" en infiltrant l'administration publique. Ces arguments spécieux ont permis de briser le quasi monopole de la communauté négro-africaine francophone au sein de la fonction publique depuis l'indépendance, et de diffuser l'arabe comme une langue de travail.

Sur le plan international, l'aggravation des relations entre ces deux États voisins était le plus visible, une diversion sur laquelle ont capitalisés les autorités mauritaniennes alors que le conflit prenait une tournure de plus en plus violente. Le conflit oppose à présent les différentes communautés ethno-culturels mauritaniens, et reflète tous les maux qui affligent le pays depuis la période coloniale. Les massacres et les déportations massives se sont étendues des villes aux villages le long des rives fertiles du fleuve: encadrés par les forces militaires, des milliers de Mauritaniens négro-africains sont forcés de traverser la frontière au Sénégal, ou au Mali, dans une situation de précarité sans précédent. De fait, leurs villages sont détruits, de même que leurs papiers d'identité et de propriété; leurs biens, cheptels et terres sont confisqués. À la fin de cette "campagne de terreur", ces déportations s'élèvent à près de 60 000 Mauritaniens négro-africains (HRW 1994, 18-19).

*c. Instrumentalisation d'un conflit par l'État*

Il est aisé de préciser une des causes du revirement soudain du conflit en Mauritanie, soit la publication et la diffusion sur la scène internationale du *Manifeste du Négro-Africain Opprimé*

*de Mauritanie* en 1986 par les FLAM. Selon le rapport de HRW, le document dénonce le “racisme d’État”, de même que la “domination de la société mauritanienne par les [arabo-berbères] et les persécutions dont sont victimes les négro-africains” (HRW 1994, 109). De fait, les enjeux liés aux langues et à l’identité ethno-culturelle sont à leur apogée; la position ambiguë du régime de Ould Sid’Ahmed Taya (en place depuis le coup d’État militaire de 1984) concernant les tendances nationalistes toutes confondues, cède soudainement. Face à la radicalisation des mouvements négro-africains, face au potentiel extrêmement gênant de leur organisations politiques, et dépourvus d’un moyen légitime de les démanteler, les autorités mauritaniennes établissent les arrestations et les interrogations comme une étape préliminaire à l’expulsion. Les personnes visées sont “des intellectuels, des fonctionnaires, des hommes d'affaires, des syndicalistes, des personnes suspectées d'appartenir à l’opposition”, accusés de déstabiliser l’ordre établi pour servir des intérêts égoïstes. Cette tentative maladroite de subjuguier leurs revendications a ironiquement créé une partie de notre groupe cible, qui est la diaspora éduquée et influente (HRW 1994, 17; 109-115).

Selon Human Rights Watch:

Aucune preuve n'a été établie indiquant que ces expulsions faisaient partie d'un "plan global" prémédité par les autorités mauritaniennes visant à l'élimination de la population noire. Il semble plutôt que ces dernières aient profité de cette occasion pour accélérer leurs efforts d'arabisation du pays et se venger sur les groupes ethniques noirs des attaques dont firent l'objet les Maures mauritaniens au Sénégal. Il est clair que ces expulsions avaient aussi pour objectif de terroriser la population noire. (1994, 13)

L’occupation militaire de la vallée du Fleuve Sénégal, de même que l’expulsion massive des membres de la communauté négro-africaine, sont aussi des moyens de garantir le support (politique, militaire, financier) continu des pays arabes; ce sont tous des enjeux imbriqués dans cet agenda spontané de l’État mauritanien à la suite des “Événements”. Durant les trois prochaines années, la persécution des militaires négro-africains est un autre testament de l’échec de l’État dans ses fonctions régaliennes, qui inclut la protection de ses citoyens. Leur présence dans l’armée est perçue comme une menace réelle, car elle augmente la probabilité qu’ils s’emparent du pouvoir par un coup d’État. En effet, la tentative précédente de renverser le

pouvoir en 1987, a été dénoncée par les autorités d'être "orchestré par des militaires proches des FLAM" (Sow 2003, 77). Ainsi, entre 1991-1990, 500 militaires (faisant partie de plus de 1000 prisonniers politiques) sont arrêtés arbitrairement, torturés, exécutés ou portés disparus (FIDH 2005, 6). Enfin, une autre preuve de l'impunité de l'État concernant la violence qu'elle a sponsorisée à la suite du choc frontalier avec le Sénégal en 1989, est la loi d'amnistie votée en 1993 par le Parlement, qui interdit les poursuites judiciaires envers les membres de l'armée concernant les événements s'étant déroulés du "1er avril 1989 au 18 Avril 1992" (FIDH 2005, 4).

## **2. Conséquences du conflit sur le plan national et international**

### *a. Isolement de la Mauritanie sur le plan international*

La première conséquence de ce conflit sur le plan international a été la rupture des relations diplomatiques avec le Sénégal et la fermeture complète de la frontière qui les sépare, une première entre ces deux pays voisins (Becker et Lericollais 1989, 155). Le dynamisme des activités le long de la vallée du fleuve Sénégal a décliné, ce qui cause des répercussions notables sur le plan social, économique, et commercial. Notons avec intérêt qu'avec le Mali, les relations diplomatiques sont restées intactes, et que la frontière est restée ouverte malgré un nombre d'expulsions vers elle. Ceci confirme l'hypothèse selon laquelle l'enjeu foncier, de même que la répartition des ressources du fleuve, était prédominant dans les premières instances du conflit. Quel que soit la volonté de l'État sénégalais, il accueille les Mauritaniens devenus des réfugiés en faisant appel au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); ce dernier organise l'installation de 280 sites de réfugiés le long de la frontière mauritano-sénégalaise, et assure l'aide matérielle aux populations pendant près d'une décennie (Fresia 2008). Ce soutien manifeste aux réfugiés devient un autre sujet de tension entre les deux États, car l'application du droit d'asile revêt une connotation hautement politisée et s'apparente à une prise de position à l'encontre de la Mauritanie; néanmoins, elle permet au Sénégal de rehausser son image sur la scène internationale.

Dès lors, le positionnement de la Mauritanie envers le monde arabe, de même que la froideur des relations avec le Sénégal mettent irrévocablement fin au rêve utopique de Ould Daddah, qui cherchait sans relâche à faire de Nouakchott un trait d'union entre l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb. Plus concrètement, la Mauritanie émerge de ce conflit considérablement affaiblie, handicapée, incapable d'assumer le rôle stratégique qui découle potentiellement de sa position géographique privilégiée, au seuil de l'océan Atlantique. Diplomatiquement et politiquement isolée à l'aube de la mondialisation, la Mauritanie reste un pays relativement peu connu (Planel 2007); ce déficit de notoriété a sans doute contribué à l'insuffisante quantité de recherche scientifique à son sujet. Nous avançons, aussi, que ce manque a possiblement contribué au fait que les autorités qui ont encouragé la violence de la fin des années 1980 ont échappé au jugement, concernant les violations flagrantes des Droits de l'Homme. Il se peut, que la confusion entourant les "Événements" ou que la culmination rapide du conflit ait pris de court les voisins de la Mauritanie et la communauté internationale; ou que, dans une optique de droit international, le droit de souveraineté d'un État ait pris le dessus sur le concept d'ingérence, tel que stipulé dans la Charte des Nations Unies. Enfin, les enjeux entourant ce conflit sont plus évidents pour la France, qui, afin de préserver les intérêts qu'elle soigne depuis la fin de la colonisation, a oeuvré discrètement pour la réouverture des frontières entre la Mauritanie et le Sénégal en 1992; "cependant, les responsables français n'ont pas fait de déclarations publiques lors de ces visites et n'ont, à aucun moment, appelé publiquement à la constitution d'une commission indépendante chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme" (HRW 1994, 153, 160).

Enfin, sachant que l'économie mauritanienne dépend considérablement de l'aide internationale, il était primordial de véhiculer une image positive sur la scène internationale malgré les dissonances sur le plan interne; c'est une pratique qui se perpétue de nos jours. Ceci motive en partie la démocratisation de surface entamée en 1991: le multipartisme est instauré, la Constitution est révisée, et des élections présidentielles sont organisées. Néanmoins, il n'est pas surprenant que Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya et son parti remportent la victoire, que l'arabe reste la seule langue officielle dans la Constitution, et que les "Événements" de 1989-1992 demeurent un sujet tabou à ce jour (Sow 2003, 79, 111).

*b. Impacts sociaux du conflit en Mauritanie*

Les conséquences les plus dévastatrices du conflit sont visibles sur le plan social.

À la suite de la politique de répression violente, le gouvernement mauritanien a mis en place, ou cimenté, les politiques à caractères discriminatoires envers la population négro-africaine. La langue arabe est maniée comme un outil majeur de ces politiques, dans le but de marginaliser la communauté négro-africaine; notons, par exemple, que la plupart des communiqués officiels sont rédigés dans l'unique langue officielle reconnue. De plus, selon Human Rights Watch, "ces politiques de discrimination *de facto* ont été utilisées pour priver les groupes ethniques noirs de perspectives académiques, culturelles et professionnelles et pour ainsi accentuer leur marginalisation au sein de la société mauritanienne" (HRW 1994, 99). Il s'agissait aussi "d'éloigner les Négro-mauritaniens du reste du monde noir, particulièrement du Sénégal avec lequel les liens étaient solides et séculaires", en vue d'affaiblir davantage leur résistance et leur opposition envers l'accentuation des politiques d'arabisation gouvernementales. Par ailleurs, il est intéressant de noter que le régime de l'époque, présidé par Ould Sid'Ahmed Taya a maintes fois été comparé "à celui de P. Botha, l'un des promoteurs de l'apartheid sud-africain" (Sow 2003, 72).

D'autre part, la confusion autour des "Événements" a contribué à la séparation brusque de membres de familles, de communautés et même de villages. Rappelons, par exemple, qu'un village pouvait s'étendre sur les deux rives du fleuve, de sorte que les expulsions et la fermeture des frontières a gêné le développement des relations sociales des populations dont le contact avait été continu. Ce n'est qu'après 1992 qu'il est réellement possible de faire la part des individus qui ont été exécutés, torturés, ou sont portés disparus, en cohérence avec l'interruption abrupte du flux d'information qui s'est produit entre les membres de la communauté négro-africaine. En ce qui concerne les réfugiés, les exilés et les émigrés qui se dispersent au-delà des pays de l'Afrique de l'Ouest, cette disjonction (accentuée par le coût toujours élevé des moyens de communication au début de la décennie 1990) va créer un sentiment de distanciation, qui ne sera pas sans effet sur les relations futures entre les membres de la diaspora et les acteurs de la société d'origine.

Enfin, le conflit a marqué les esprits de toute une génération, en achevant toute volonté de construire cette identité nationale mauritanienne, qui lutte pour son existence depuis l'accès à l'indépendance de l'État. La douloureuse histoire vécue, qui diffère selon la situation des individus, est accentuée par le refus des autorités de reconnaître leur part de responsabilité durant les "Événements", et les années qui ont suivis; ceci ne contribue pas à amorcer un réel processus de réconciliation nationale. Par ailleurs, les relations inter-ethniques se sont effondrées sous le poids de la méfiance, du mépris, et même de la haine. Et, résultat inespéré pour les promoteurs des politiques pro-arabes, des instances de désolidarisation sont visibles entre les différents sous-ensembles qui composent la population négro-africaine de la Mauritanie, à cause des dénonciations et des subséquentes chasses aux sorcières, qui ont précédé certaines expulsions. En conséquence, il se crée des mouvements de résistance divers et divergents, qui "réagissent sous forme d'actions individuelles ou collectives entreprises contre l'État, ses administrateurs, et parfois même contre des citoyens arabo-berbères accusés d'avoir pratiqué ou encouragé l'oppression des négro-africains" (Sow 2003, 80).

*c. L'apparition de réfugiés, apatrides et exilés*

Au moins trois catégories d'individus aux statuts juridiques distincts émergent de ce conflit. Les individus qui ont été expulsés de leur pays sont des réfugiés, car selon le HCR:

L'article 1 de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés définit un réfugié comme une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécutée et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner.

À la réouverture des frontières, la diminution du support politique accordé aux réfugiés par les autorités sénégalaises, de même que le refus des autorités mauritaniennes de reconnaître leur existence mine les efforts du HCR, dont le but est de faciliter leur intégration dans la société d'accueil, ou d'organiser leur retour dans la société d'origine. En dehors d'un cadre juridique défini, ils sont dans une situation de précarité et d'ambiguïté sans précédent: d'une part, ils font partie intégrantes des nations négro-africaines présentes au Sénégal, mais, d'autre part, ils sont

différenciés du fait de leur statut de réfugié, qui, appliqué de manière inconsistante, s'avère être une entrave à l'intégration efficace dans la société d'accueil (Fresia, 2008). Ainsi, les individus dont les papiers d'identification ont été détruits et ceux "qu'aucun État ne reconnaît comme son ressortissant par application de sa législation", forment, selon cette définition du HCR, la catégorie grandissante d'apatrides. Il reste donc la catégorie d'individus qui, étant restés en Mauritanie durant toute la période d'instabilité, décident à cause d'un contexte politique, économique, et social qui se dégrade de quitter le pays. Comme les réfugiés et les apatrides, ce départ s'effectue contre leur gré, mais paradoxalement, de manière volontaire, et dans l'espoir que le séjour sera de courte durée. Cette définition est propre à l'exil, ou plus spécifiquement "l'auto-exil" (Groppo 2003, 69). Ce départ, issu d'un processus de décision rationnel, est possible dû au fait que ces individus ont réussi à acquérir et résolument protéger les preuves de leur citoyenneté, qui leur confère un statut juridique légitime à l'international.

Enfin, ces trois groupes d'individus ont certains points en commun: leur statut juridique international va fortement conditionner leurs trajectoires de migration future, ainsi que le rôle politisé que certains individus vont assumer dans les sociétés d'accueil. De fait, cette diaspora est en partie composée des intellectuels, enseignants et fonctionnaires dont la conscience politique est un élément de soucis constants pour les autorités mauritaniennes. En dehors des frontières étatiques, ce sont les mêmes membres de cette génération tumultueuse qui vont revendiquer, de manière individuelle ou collective, leurs droits civique/civils et leur appartenance nationale à la Mauritanie. Par ailleurs, c'est à cette époque que les réfugiés et exilés, en faisant partie intégrante de la diaspora, sont devenus indistincts du concept d'opposant politique, du point de vue des autorités mauritaniennes. Cette vision simpliste et erronée des membres de la diaspora persévère à ce jour, malgré les différents régimes politiques qui se sont succédés depuis 1989, et semble justifier l'attitude tantôt indifférente, tantôt hostile que le gouvernement adopte à leur égard.



## **PARTIE II**

### **La crise de la diaspora**

#### **I. Formation de la diaspora mauritanienne**

Nous savons que la crise de 1989 et les événements subséquents ont grandement influencé les mouvements migratoires qui ont caractérisé la Mauritanie, et contribué à former la diaspora mauritanienne depuis plus d'un quart de siècle. Nous allons aussi explorer le rôle qu'ont eu les sécheresses, la croissance économique léthargique, l'instabilité politique dans l'élargissement et la diversification du profil des migrants mauritaniens. Enfin, il s'agit de mettre en évidence l'importance de la position géographique, de même que la proximité culturelle avec les pays voisins sur l'immigration en Mauritanie, et enfin la manière dont ces dimensions influencent la formulation de la politique migratoire mauritanienne.

#### **1. Politique migratoire de la Mauritanie: le résultat d'un passé tumultueux**

##### *a. Émigration et Immigration en chiffres et en faits*

Le contexte politique, économique, culturel, de même que la position géographique de la Mauritanie ont une influence sur la nature des différents flux migratoires qui s'effectuent sur son territoire. Malgré ce fait, la mise en place d'une politique migratoire formelle est quasi inexistante en Mauritanie; ceci n'est pas surprenant si l'on considère le rôle ambigu des autorités mauritaniennes dans la détérioration des relations inter-ethniques, et son attitude de négligence face aux vagues d'émigration déclenchées par ces tensions (Saleh 2009, 11). À cela s'ajoute un déficit de ressources nécessaires à la gestion efficace d'un territoire relativement étendu, dont les frontières poreuses sont partagées avec quatre États voisins. De fait, jusqu'à la crise des migrants irréguliers qui a caractérisé la décennie 2000, la Mauritanie semblait être plutôt soumise au flux d'immigration qui s'effectuaient sur son territoire; depuis lors, par contre, la gestion de l'immigration est fortement conditionnée par les enjeux liés au contexte international, tel que les demandes et les intérêts de l'Union Européenne. Tout ceci résulte, d'une part, dans le domaine de

la recherche scientifique, en une insuffisance de données sur la migration en Mauritanie, de même que son impact sur l'économie et la société (d'accueil et d'origine). D'autre part, les résultats des recensements ou d'autres enquêtes entreprises par les autorités mauritaniennes "ne sont ni exhaustives ni centralisées ni publiées officiellement" (Ould Jiddou Fah, OIT 2010, 20). À défaut de pallier effectivement à ce déficit d'information sur la migration Mauritanie, il nous importe néanmoins de le mettre en évidence, de même que de susciter un intérêt pour le sujet en explorant les enjeux qui y sont liés.

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), 325 382 émigrants mauritaniens sont dispersés dans le monde en 2008, soit approximativement 9,5% de la population au total (la Banque Mondiale indique que la population mauritanienne s'élève à 3 414 552 individus en 2008). Notons que cette première donnée est sûrement sous-estimée, car il est difficile de faire la part des réfugiés qui ne sont pas retournés dans leur pays d'origine, mais qui ont perdu ce statut à la fin du mandat du HCR en Mauritanie. Le même rapport indique que le nombre d'immigrants en Mauritanie s'élève à 65 889 individus, soit 2,2 % de la population totale du pays (Ould Jiddou Fah, OIT 2010, 31, 36). Par extrapolation, nous concluons que le nombre de Mauritaniens qui quittent leur pays est plus élevé que les étrangers qui y viennent s'y installer, ce qui est symptomatique des conditions internes difficiles; ceci est confirmé par le taux de migration net de -1,1%, soit qui est négatif sur la période 2010-2015 (Saleh 2009, 34).

Par ailleurs, cette donnée ne fait référence qu'à l'immigration régulière; le flux de migrants irréguliers en direction de la Mauritanie est non négligeable si l'on considère le nombre d'expulsions vers le pays d'origine, soit 11 637 migrants en 2006 et 6 634 en 2007. Il s'avère que loin d'être un pays d'installation, la Mauritanie en est un de transit envers l'Europe pour les migrants irréguliers ressortissants de pays voisins tel que "le Sénégal, le Nigeria, le Mali, le Libéria, le Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Congo, le Gabon, le Niger, le Ghana, le Burkina Faso et la Guinée" (Ould Jiddou Fah, OIT 2010, 7).

En ce qui concerne l'immigration régulière, malgré son retrait de la CEDEAO, la Mauritanie a signé des accords bilatéraux avec la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest pour fixer des conditions de séjours de leurs ressortissants, dont les termes sont appliqués approximativement en pratique (Ould Jiddou Fah, OIT 2010, 41). La proximité culturelle,

religieuse, et historique entre les pays de l’Afrique de l’Ouest et Centrale vont encourager la mise en place de structures d'accueil solides dont le but est d’assurer aux migrants (de transit, réguliers ou non) une transition en douceur dans la société d’accueil. Ces structures peuvent aussi être des précurseurs d’un regroupement familial des migrants, qu’ils s’installent au sein ou en dehors du continent africain (Fresia 2006).

*b. L’immigration et le nationalisme mauritanien*

L’immigration n’est pas toujours positivement perçue dans un contexte économique et social fragile, ni dans celle d’une identité nationale fracturée; le nationalisme mauritanien perpétue le lien entre l'immigration et la xénophobie. Qui dit xénophobie, soit “la crainte, peur, puis hostilité aux étrangers, à ce qui est étranger” (Groeneveld 2007), dit immigration, ce qui désigne le mouvement d'individus et leur installation dans un pays étranger. Historiquement, la cohabitation des groupes ethniques sur le vaste territoire mauritanien n'a jamais été harmonieuse; la présence d'étrangers ne fait qu'exacerber ce fait et n'encourage pas la tolérance à leur égard. Le profil multi-ethnique de la Mauritanie devrait en théorie faciliter l'immigration de leurs voisins ouest-africains, car les ressemblances culturelles et religieuses sont des facteurs attrayants (Mohamed-Saleh 2011); de même il devrait faciliter l’accès aux emplois dans les industries d'extraction de ressources naturelles, et de la construction, pour combler les lacunes dans le marché du travail (Migration Policy Center 2013). Au contraire, le discours nationaliste pro-arabe justifie les problèmes comme le chômage, qui s'élève à 35%, ainsi que d’autres maux de la société, par la présence d’immigrants irréguliers très répandue dans les villes, devenues des impasses en attente d’un passage vers l’Europe (Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique 2012). En ce qui concerne les nationalistes négro-africains, une certaine désolidarisation est marquée envers les immigrants, réguliers ou non, “pour mieux rappeler qui est mauritanien et qui ne l'est pas” (Choplin 2008).

Si le contrôle des frontières nationales n'avait jamais été parfait, et souvent même négligeant, leur resserrement était une problématique de plus en plus d'actualité. Dans le but de contrôler l'immigration, les accords de la CEDEAO, qui devaient faciliter la mobilité et la protection des migrants entre pays, ne sont pas appliqués de manière uniforme (Mohamed-Saleh

2011); la demande et l'obtention des visas (et des autres permis de séjour ou de travail) se transforme en un processus lent, frustrant et souvent inégal. Il existe plusieurs cas d'expulsions préjudiciables et de refoulements systématiques qui empirent la situation des immigrants, déjà assez précaire (Bredeloup 2009). Ces pratiques sont considérés comme des contrôles légitimes et nécessaires, en concordance avec les exigences du programme de Frontex, l'agence de garde-frontières et de garde-côtes dirigé par l'Union Européenne. La Mauritanie se trouve, de par sa position de pays de transit, paradoxalement en position privilégiée pour négocier les termes des accords de collaboration avec cette dernière, afin d'obtenir des financements pour la formation de ses agents frontaliers. Il est intéressant de noter qu'une politique migratoire restrictive commence à se dessiner alors que, paradoxalement, un des éléments d'une deuxième tentative de libéralisation politique en 2007, est axé sur le retour des derniers réfugiés issus des "Événements" de 1989 (Choplin 2008).

*c. Suivi et encadrement des ressortissants mauritaniens à l'étranger*

Si les autorités mauritaniennes compétentes ont commencé à saisir les enjeux liés à l'immigration sur son territoire, ce ne semble pas encore être le cas pour l'émigration mauritanienne. Nous avons déjà établi que ce flux a une dimension politique, car expliquer le flux sortant de personnes revient à expliquer des événements qui n'ont supposément jamais existé, ou de faire face à un contexte économique et social interne instable. Cette position se traduit immédiatement par de l'information non exhaustive sur l'émigration, de même que des données éparses que nous avons pu constater lors de nos recherches, et qui démontre un suivi irrégulier de la diaspora. Par exemple, les résultats des recensement de 1988, 2001 et 2013 (ainsi que d'autres enquêtes sur la population) sont brèves, superficielles, et ne font aucune mention du nombre de Mauritaniens à l'étranger. De plus, le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (MAEC), en charge des représentations diplomatiques de la Mauritanie, n'a pas mis à jour "les données relatives aux Mauritaniens résidant à l'étranger" depuis 2008 (Site Web MAEC). Enfin, la seule tentative concrète et officielle de gestion de l'émigration a été la création du Secrétariat des Mauritaniens de l'Étranger, suite aux promesses électorales du président Sidi Ould Cheikh Abdallahi élu en 2007. Cette institution a promptement disparu en 2008, dissout

lors du remaniement du gouvernement par les auteurs du coup d'État qui a destitué le président légitime (Ould Jiddou Fah, OIT 2010).

Il en résulte que les membres de la diaspora ne semblent pas être considérés par leur pays d'origine comme des agents susceptibles de contribuer au développement. Ainsi, l'immigration de la main d'oeuvre qualifiée en Mauritanie s'explique par la nécessité de combler le vide issu de la fuite (à savoir l'exil) des cerveaux mauritaniens, et s'inscrit aussi dans l'optique du président Ould Sid'Ahmed Taya d'"importer massivement de la main d'oeuvre étrangère" (Ould Ahmed Salem 2010, 2). Ce vide est particulièrement ressenti dans les industries extractives qui nécessitent des technologies de pointe, où 9% des emplois sont occupés par la main d'oeuvre qualifiée étrangère (Ould Jiddou Fah, OIT 2010, 39). Néanmoins, selon le *Global Competitiveness Report* de 2014-2015, la Mauritanie se range au 123ème sur 144 pays dans la capacité d'attirer le talent, alors nous pouvons conclure que cet effectif est relativement faible (World Economic Forum 2014).

## **2. Indicateurs sociaux-démographiques des Mauritaniens à l'étranger**

### *a. Installation et répartition de la diaspora mauritanienne*

Nous avons déjà exposé les raisons d'ordre économiques, et climatiques qui ont poussés les mauritaniens à émigrer, tout d'abord dans le bassin de l'Afrique subsaharienne, puis celles d'ordre socio-politiques qui ont accéléré cette émigration, et ont poussés les migrants à s'installer de plus en plus loin de la Mauritanie. Sinon, le désir de "s'émanciper des obligations familiales", ou le fait que certaines personnes veulent profiter de villes plus modernes, aux environnements politiques plus sains (Bredeloup 2015) peut aussi s'appliquer ici comme une motivation sous-jacente, et justifier la ténacité des émigrants à se déplacer.

Selon les données de l'Organisation Internationale du Travail (Ould Jiddou Fah, OIT 2010, 31), la répartition des émigrés mauritaniens en 2008 est comme suit: 70% des émigrés mauritaniens se trouvent en Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Gambie), 9,4% au Maghreb arabe, 7,7% en Europe (France, surtout); enfin, 10,8% des émigrés résident dans les

pays du Golfe arabe, 2,15% en Amérique du Nord et 0,06% en Asie (surtout en Chine). Le même rapport indique que tous ces chiffres sont en augmentation, comparé à 2005, dans la région du Golfe arabe et les pays d'Afrique sub-Saharienne; ceci souligne le fait que les ressemblances de langue, de culture, de religion, et la dimension de distance sont des facteurs importants dans le choix du pays d'émigration. Cette augmentation peut aussi s'expliquer par la pratique courante du regroupement familial qui va souvent au-delà de la famille nucléaire, et fait écho aux structures d'accueils que nous avons déjà mentionnés.

*b. Occupation et revenus moyens*

Selon ce même rapport de l'OIT, la majorité des Mauritaniens est employée dans les domaines du service, de l'enseignement, et en tant que main d'oeuvre industrielle. D'autres occupations incluent l'entreprenariat, le commerce, ou des emplois précaires et de faible qualification, dans les sociétés d'accueil. Ceci s'explique, en partie, par le fait que la majorité des destinations d'émigration sont des pays dont le niveau de qualification de la main d'ouvre est généralement plus élevé qu'en Mauritanie: ainsi les émigrants s'intègrent moins facilement dans le marché du travail (Ould Jiddou Fah, OIT 2010, 32).

Nous pouvons nuancer cette situation, si on attire l'attention sur la minorité que constitue dans la diaspora la main d'oeuvre qualifiée mauritanienne. De fait, notons que la Mauritanie rencontre des difficultés non seulement à attirer la main d'oeuvre étrangère, mais encore plus à éviter la fuite chronique de ses cerveaux. Selon le *Global Competitiveness Report (2014-2015)*, la Mauritanie se place 131ème sur 144 pays en ce qui concerne la capacité de retenir son talent, ce qui veut dire que la majorité de ses travailleurs hautement qualifiés ne sont pas présents sur le territoire national. Malgré le manque de données spécifiques à ce sujet, nous pouvons conclure, par extrapolation que l'écart des revenus au sein des membres actifs de la diaspora mauritanienne des émigrés peut être élevé.

Les étudiants forment une autre minorité d'intérêt au sein de la diaspora mauritanienne, en sachant que l'on peut établir un lien tangible entre les individus qui effectuent des études à l'étranger et le phénomène de fuite des cerveaux. Ceci est étant donné leur potentiel futur de travailleur qualifié, leur mobilité hors du territoire national, et leur domaine d'études. De fait,

“plus de 80%” de ces jeunes membres de la diaspora éduquée “sont dans les domaines des sciences économiques et sociales, les technologies nouvelles, la médecine et diverses disciplines d’ingénieries”; leur effectif s’élève à 7 942 individus entre 2005 et 2008 (Ould Jiddou Fah, OIT 2010, 33). L’accélération du flux mondial de personnes est à leur avantage (dans un contexte de mondialisation), de même que le fait que certains pays leur facilitent les conditions d’entrée, puis de séjour, durant et à la fin de leurs études. Mais enfin, les décisions prises par ces étudiants avant, durant ou à la fin de leurs études sont symptomatiques, tout simplement, de “l’inadéquation criante [de] la formation dispensée dans les institutions d’enseignement supérieur telles que l’Université de Nouakchott [...] et le marché potentiel du travail” (Ould Ahmed Salem 2010, 4). Enfin, malgré la difficulté de cerner le nombre exact d’étudiants qui décident de s’installer dans leurs sociétés d’accueil, selon Ennafaa et Paivandi (2010) “les étudiants étrangers venant du Sud ont plus de probabilité que ceux des pays avancés de s’établir définitivement dans leur pays d’accueil”. La décision d’émigrer de manière définitive peut alors être vu comme un choix égoïste par rapport au pays et à la famille (surtout si ces derniers fournissent l’aide financière), et devient une forme d’exil en soi, chargée de conséquences imprévisibles.

### **3. Caractéristiques de la diaspora mauritanienne**

#### *a. Emigrés mauritaniens, partie intégrante de la diaspora africaine.*

Diaspora vient du mot grec *diaspeirein* qui veut dire disperser; soit, il évoque la dispersion d’individus qui ont un trait commun (tel qu’une histoire, un pays d’origine) à travers le monde. Dans le cadre de ce travail de recherche qui privilégie une optique transnationale, nous allons avancer deux autres définitions. Selon l’OIM, la diaspora inclut “les émigrants et leur descendance qui vivent hors de leur pays natal ou du pays de leurs parents, sur une base temporaire ou permanente, tout en conservant des liens affectifs et matériels avec leur pays d’origine” (2013, 1). De même, l’Union Africaine stipule que “la Diaspora Africaine se compose des peuples d’origine africaine vivant en dehors du continent, indépendamment de leur

nationalité et de leur citoyenneté et qui sont disposés à contribuer au développement du continent et à la construction de l'Union africaine” (BAD 2011, 1).

En ce qui concerne la diaspora africaine dans son ensemble, les membres partagent certains points communs, tels que le choix du pays des anciens colonisateurs en tant que destination d'émigration privilégiée, les difficultés d'insertion dans la société d'accueil, les transferts de fonds effectués envers la société d'origine, etc... Mais enfin, malgré leurs différences d'origines et de destinations, les Africains ne se distinguent pas des autres immigrants du monde entier quand il s'agit des raisons, et des motivations qui poussent un individu à migrer. De fait, ce mouvement de population peut être généralement justifié par la recherche d'une meilleure situation future, donc une amélioration de la situation économique, qui commence généralement par la recherche d'emploi. Dans la société d'accueil, une attention particulière est accordée au migrant africain, et à certaines catégories de migrants, comme les réfugiés, les individus en situation irrégulière, ou ceux occupant un emploi précaire. Pourtant, les faits montrent que les profils socio-économiques des immigrants sont multiples et que leurs trajets dans l'Afrique et dans le monde sont complexes (Bredeloup 2009): il est estimé que 20 000 étudiants, travailleurs qualifiés, cadres, etc... quittent l'Afrique chaque année (Vérez 2009). Ce sont des cerveaux dont la “fuite” de leur société d'origine à le potentiel de servir à la société d'accueil, qui bénéficie de leurs compétences.

Enfin, nous pouvons voir qu'au-delà du phénomène de dispersion hors d'un territoire national ou d'un continent, dont les membres ne sont que trop conscients, le maintien de liens d'intensité variable, de nature politique, religieuse, économique, culturelle et affective est inhérent au concept de diaspora. Outre mesure, le maintien de ces liens, le rappel constant de l'événement déclencheur (tel que le conflit de 1989), l'élaboration inlassable de projets liés au retour a la possibilité d'exacerber un sentiment d'aliénation envers la société d'accueil, quel que soit le niveau d'intégration dans celle-ci. La perception du concept de diaspora peut varier pour chacun de ces membres, qui peuvent s'identifier à un construit politique, historique, symbolique à des degrés différents; cette hétérogénéité peut avoir un effet sur le niveau de mobilisation individuel et collectif des membres de la diaspora, en ce qui concerne les enjeux des mauritaniens à l'étranger. Ainsi, il n'est pas surprenant que N'Gaidé évoque la “pluralité de la



diaspora mauritanienne”; les statuts juridiques différents des individus, les modalités de leur départ de la société d’origine, leur situation dans la société d’accueil... tout ceci affecte la composition du stock d’émigrés. Que se soit la léthargie de l’économie et du marché de l’emploi mauritanien, ou l’activisme politique et les persécutions qui s’en suivent, tous ces éléments ont contribué à créer une diaspora mauritanienne diverse et multi-ethnique. Des liens sociaux et de solidarité étroits se tissent entre ces membres, qui partagent certaines valeurs communes; tout ceci favorise leur sentiment d’appartenance à la même société d’origine, au-delà de la dimension ethnique. Dès lors, il est intéressant de voir que ce sont les individus qui demeurent au dehors des frontières nationales de la Mauritanie qui aspirent et oeuvrent le plus afin d’atteindre l’unité nationale du pays.

*b. Diaspora et Mauritanie: un lien affectif unilatéral?*

Selon nos observations, le degré d’attachement des membres de la diaspora envers la Mauritanie est persistant, profond et unilatéral. Le besoin de proximité ou de contact envers les acteurs de la société d’origine est vivement et constamment exprimé; la question du retour définitif est le sujet de tergiversations perpétuelles; les sentiments de nostalgie et de mélancolie ne diminuent pas avec le temps. Au contraire, les raisons du départ, qu’il ait été conditionné par les “Événements” ou motivé par d’autres facteurs, sont ruminés, ressassés, revisités. Ce lien affectif est relativement constant, en dépit de la relation assez ambivalente entre les membres de la diaspora et certains acteurs de la société d’accueil, tel que nous allons élaborer ultérieurement. L’attitude hostile de l’État mauritanien envers la diaspora, qui s’est exacerbé dans les décennies suivant les “Événements”, n’a pas manqué d’influencer la manière dont ils sont perçus par les différents acteurs de la société d’origine (issus du réseau familial, social, professionnel et académique).

D’une part, nous soulignons que c’est précisément à cause des défaillances de l’État, quand il s’agit de la protection et du bien-être de ses citoyens, que les membres de la diaspora se raccrochent à leur citoyenneté, qu’ils défendent leur droits à tout prix, et qu’ils maintiennent des liens divers avec les acteurs non-étatiques de la société d’origine. À cela s’ajoute la perception que leur identité est menacée par le simple fait de résider hors des frontières nationales de la

Mauritanie. Afin d'atténuer les effets néfastes de longues étendues de temps sans retour, il semble primordial pour les membres de la diaspora de continuer à s'identifier comme faisant partie intégrante de la Mauritanie, et de maintenir de liens de toutes nature, quoique non satisfaisants et souvent unidirectionnels.

D'autre part, nous avançons que cet attachement tenace provient, possiblement, des débris de ferveurs nationalistes qui ont été recyclées, réorientés, réajustés en des sentiments patriotiques durant les périodes de séparation involontaire avec la Mauritanie. Si nous sommes dans l'impossibilité de mesurer ce dévouement, il est évident qu'il reste une force motrice impérieuse qui influence la majorité des actions menées par les membres de la diaspora. Les transferts de fonds sont délimités dans le cadre du patriotisme économique, selon la définition de Delaite et Poirot:

Le patriotisme économique est le sentiment partagé par tout ou partie des acteurs d'un pays [...] d'appartenir à un système économique et/ou social national dont il convient d'assurer la pérennité. Ce sentiment d'appartenance à un espace économique et social commun peut entraîner l'apparition, chez nombre d'acteurs, de l'obligation morale de soutenir et de favoriser certaines activités nationales, parfois au détriment même de leurs propres intérêts. (Delaite et Poirot 2010)

De fait, nous allons voir que certaines actions d'investissement sont entreprises sans égard pour le profit, ou le rendement espéré; et que plus le revenu de l'investisseur est élevé, plus ses actions recèlent un caractère altruiste, comme s'il s'agissait de diminuer une dette symbolique envers le pays d'origine. Par ailleurs, notons que ce désintéressement n'est pas toujours aussi évident au sein des membres de la deuxième ou troisième génération, issue de la diaspora mauritanienne.

#### **4. Membres de la diaspora: Acteurs-clés de développement**

##### *a. Externalités positives et négatives des transferts de fonds de la diaspora*

L'immigration est l'un des sujets le plus minutieusement étudié dans le contexte de mondialisation, comparé aux flux de capital et de biens commerciaux. Pourquoi? Car les activités transnationales des immigrants, soit le processus par lequel les migrants établissent des

liens de différentes nature, qui traversent les frontières géographiques, culturelles, et sociales (Glick Schiller, Basch et Blanc-Szanton 1992), sont perçus comme ayant un impact majeur sur la société d'accueil et celle d'origine, par rapport aux autres types de flux. Dans cette optique, l'intérêt de voir les membres d'une diaspora en tant qu'acteurs de développement est mis en évidence. De fait, outre les transferts de fonds, il est possible que la mobilisation du savoir-faire, de l'expertise, de la technologie, des réseaux professionnels des émigrants peuvent, lorsqu'elles sont transmises correctement, augmenter la productivité des domaines dans lesquelles elles s'appliquent, ce qui peut impacter positivement le PIB (FMI 2016). Ce potentiel n'a pas encore été atteint en Mauritanie car l'aide internationale (en provenance majoritairement des pays européens) s'élève à 13% du PIB du pays, à la différence de beaucoup d'autres États africains dont les transferts de fonds dépassent ou égalent, officiellement, les Aides Publiques aux Développement (ADP) (FMI 2012, 25). Il faut donc se poser la question suivante: selon l'hypothèse que les aides publiques au développement sont supérieures aux transferts de fonds de la diaspora, les premiers sont-ils inégalement répartis ou tout simplement détournés? Et quels sont réellement les impacts des deuxièmes sur le niveau de développement de la Mauritanie? Le fait est que 42% de population vivait sous le seuil de pauvreté en 2008, ce qui démontre clairement la distribution inégale de ces revenus dans la société (FMI 2012, 2).

Enfin, la littérature sur les transferts de fonds se concentre majoritairement sur les effets positifs; il est manifeste qu'il existe au moins un effet négatif sur le plan social et économique. Selon Assogba (2002, 5), les transferts de fonds peuvent être la majeure partie (ou les seules) sources de revenus de certains ménages, dans la société d'origine des membres de la diaspora. La dépendance à ces transferts peut créer une situation de passivité sociale en fonction du montant espéré, de la fréquence et de la régularité des envois. Nous avons une situation qui s'apparente au problème principal-agent, issu de la théorie de l'agence, où le principal (les membres de la diaspora) ne peut pas vérifier l'effort de l'agent (bénéficiaires de ces transferts), à cause d'une information imparfaite que ce dernier exploite. Par exemple, ces transferts peuvent dissuader un individu "rationnel" de faire partie de la population active, donc de contribuer au dynamisme de l'économie, si le montant reçu surpasse le salaire espéré. À l'extrême, ces transferts demeurent un des derniers liens socialement imposés, et à caractère décidément unilatéral, à être maintenus

entre les membres de la diaspora et les familles (nucléaire et éloignée). Ces derniers sont moins affectés par la dimension temps et espace inhérente à l'absence des premiers, autant que les transferts de fonds, acquis à coûts minimes, ne sont pas diminués.

*b. Impacts sociaux des transferts de fonds*

Selon le FMI (2012, 25), les transferts de fonds de la diaspora, s'élèvent en moyenne à 2% du PIB sur la période 2002-2012; en comparaison, en 2014 les Investissements Directs Étrangers (IDE) s'élèvent à 9,2% du PIB selon la Banque Mondiale. Selon toute probabilité, le poids des transferts de fonds est sous-estimé: il n'est pas surprenant que la majorité de ces fonds sont transmis en utilisant des canaux informels, en considérant les frais de transactions élevés des opérateurs de transfert d'argent comme MoneyGram et Western Union. Ou encore le fait que le système bancaire peine à mettre en place des structures spécifiques pour faciliter les transferts de fonds des émigrés, à son tour dû au faible taux de bancarisation de la population, qui s'élève à 10% (BAD, OCDE et PNUD 2016, 9).

Même si le système bancaire était en mesure de supporter le poids de ces transferts de fonds, ces derniers seraient toujours considérés comme un investissement financier risqué. Selon Fonrouge (2015,10), l'imprévisibilité ou l'incertitude politique affecte le comportement des membres de la diaspora sur la scène internationale, et que "les investissements dans le pays d'origine s'envisagent avec prudence". Les enjeux sont d'autant plus élevés que la nature de certains investissements des Mauritaniens de l'extérieur sont "le préambule à un retour longuement réfléchi et préparé" (Petit 2007, 15). Nous pouvons citer l'acquisition de titres fonciers et autres actifs (actions, voitures, immobilier etc...), la construction de propriétés, l'approvisionnement de compte bancaires; de même, la création d'entreprises à distance, en vue de se garantir localement une occupation indépendante et un revenu stable (BAD 2011, 7; OIM 2009, 23).

À défaut d'avoir le volume exact de ces transferts de fonds, ou de mesurer précisément leur impact sur la société mauritanienne, notons que la littérature disponible à leur propos est explicite sur le fait qu'elles sont une source de revenu indispensable pour les ménages. En effet, malgré la croissance irrégulière du PIB entre 2009 et 2014, les dépenses de consommation des

ménages mauritaniens ne font qu'augmenter sur cette période, passant de 2 175 millions à 2 734 millions de dollars courants US (Données de l'Université de Sherbrooke). Ceci est en cohérence avec l'augmentation du pouvoir d'achat et du niveau de vie des ménages, qui résulte d'un montant reçu en devises étrangères et échangé en devises locales. Selon la BAD (2011, 7) ces transferts affectent directement et positivement le niveau d'éducation, la qualité de vie, le bien-être d'individus qui les reçoivent; de plus, ces ménages ont la possibilité d'accumuler une épargne, et par conséquent d'investir. Enfin, contrairement à l'aide internationale qui est gérée de prime abord par l'État, les transferts de fonds ont l'avantage de cibler spécifiquement les individus à qui elles sont destinées. Il en résulte que, malgré leur effectif limité, les membres de la diaspora se positionnent réellement en tant qu'acteurs de développement, étant conscients des enjeux de la population de la société d'origine, et pourvoyant en partie aux besoins qui leurs sont directement adressés.

*c. Contributions économiques des transferts de fonds*

En théorie, les transferts de fonds sont des entrées de devises qui contribuent positivement aux comptes qui composent la comptabilité nationale d'un État. Pourtant, il est difficile de ne pas être déconcerté par le poids du déficit de la balance des paiements en 2015 (- 1 403 milliards de dollars USD), ou le montant faible des réserves en devises (960 millions de dollars USD en 2014), surtout pour un pays dont le taux de change est soumis au régime flottant, et pondéré suivant un panier de monnaie de ses principaux partenaires commerciaux (CIA World Factbook, données de 2015). En Mauritanie, l'épargne domestique brute est de 32,1%, ce qui indique que les opportunités d'investissement des ménages sont diverses et élevées (Université de Sherbrooke, données de 2014). Ceci évoque aussi, en principe, la possibilité pour le pays de ne pas dépendre uniquement sur les flux de capitaux étrangers tels que les APD, les IDE, ou de devoir recourir à des emprunts massifs sur le marché international. De par le niveaux des APD et la dette publique alarmante (qui s'élève à 93% du PIB en 2015), il est évident que ce n'est certainement pas encore le cas (FMI 2016, 4).

En conclusion, nous réitérons que ces transferts de fonds profitent majoritairement aux ménages, et que les avantages qui en découlent sont répartis inégalement dans l'économie et la

société d'origine des émigrants. Lors de la formulation des politiques fiscales et monétaires, il manque cruellement d'incitations qui visent à faciliter les transferts ou les dépôts d'épargne de la diaspora en Mauritanie, et ainsi favoriser la mobilisation, puis la redistribution efficace de leur richesse dans tous les volets de l'économie (dépenses publiques, investissement etc).

Nous pouvons apprécier le fait que les flux financiers de la diaspora recèlent un caractère privé, donc qu'ils ne peuvent pas exclusivement être canalisés par les autorités publiques. Toutefois, le code d'investissement de la Mauritanie est de plus en plus libéral, en ce qui concerne les investisseurs étrangers. Ces derniers ont la possibilité d'investir dans les sociétés d'États (qui oeuvrent, par exemple, dans les industries extractives), alors que cet avantage n'est pas étendu aux membres de la diaspora... une réelle entrave à leur rôle potentiel d'acteurs privilégiés de développement (Mohamed-Saleh, OIM 2009, 35, 90).

## **II. La communauté diasporique mauritanienne face à ses défis**

Nous allons cibler les défis qui, loin d'être spécifiques à la diaspora mauritanienne, sont moins bien connus et complexifient la nature de la relation entre les membres, de même qu'avec les acteurs étatiques et non-étatiques de la société d'origine.

### **1. Tensions, divergences et difficultés internes de la diaspora**

#### *a. Une société civile extra-nationale?*

Les premières instances d'organisation de la vie politique se sont vues lors de la formation des associations estudiantines, actives dans leurs pays d'origine et d'accueil, qui défendent leurs intérêts menacés par les réformes de l'enseignement dans les années 1960 et 1970. Selon De Chassey (1978, 401), il en existait près de 400 "dispersés de Dakar à Moscou en passant par Alger, Paris ou Damas". Par contre, "ils ne se fréquentaient point les uns les autres", et donc n'étaient pas en mesure de profiter de l'avantage issu de leur nombre et de leurs intérêts

communs; ceci reflète les divisions de la société à cette époque, de même que les enjeux liés à la dimension de distance et aux moyens de communication.

De nos jours, il existe des organisations formelles au Canada telles que la Communauté Mauritanienne au Canada (CMC), de même que le Carrefour des Jeunes Volontaires pour le Développement Mauritano-Canadien (CJVDMC); il reste que l'écrasante majorité de représentants de la société civile mauritanienne à l'étranger se trouve en Europe, particulièrement en France. Ce pays est une destination d'immigration traditionnelle pour les ressortissants de la région du Guidimagha (au Sud de la Mauritanie), chez qui le taux d'émigration est élevé, par conséquent chez qui le niveau d'organisation et le degré d'activisme politique est le plus observable (Saleh 2009, 14; Fresia 2008; Choplin 2008); par exemple, pas moins de 82 chefs d'organisations et d'associations ont été reçus par le précédent ambassadeur de la Mauritanie en France (RMI Info, 2015). Les groupes associatifs des Mauritaniens de l'étranger s'organisent selon certaines typologies, tel que les femmes, les étudiants, les régions géographiques... ou sont de nature professionnelles, sociales, et bien sûr, politiques. Ils s'articulent aussi selon des objectifs différents: promotion de la culture, de la solidarité, pour renforcer le sentiment d'appartenance à la diaspora en résistant à la marginalisation de ces membres. Ils cherchent à initier, ensuite à réaliser des projets de développement pour la société d'origine; à favoriser les échanges de toutes nature avec Mauritanie; à fournir un soutien pour les démarches administratives des nouveaux émigrés, etc... Enfin, ils exhibent des degrés de mobilisation politique différents, qui s'étendent d'encourager les membres à participer activement au dialogue politique, à réclamer la justice et des réparations concernant les "Événements" de 1989. Concrètement, soit en termes de moyens utilisés, prenons l'exemple de l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme qui organise des conférences, fait des appels à la manifestation, relaie des informations sur son site Web, et publie des rapports sur des sujets d'intérêt aux membres de la diaspora. L'Internet est un moyen puissant de communication et d'échange, tel que nous pouvons le noter sur le site Web de RMI Info, qui est une plateforme de radiodiffusion, en plus d'être carrefour culturel, social et politique géré par quelques membres de la diaspora, pour son ensemble.

Notons avec intérêt que le discours partagé par la plupart de ces organisations s’articule autour du communautarisme, du rejet de l’extrémisme politique, et aspire à l’unité nationale en faisant écho à la notion que la Mauritanie est un “trait d’union” entre deux régions d’Afrique. Sans douter de la sincérité reflétée dans les missions et les objectifs de ces associations, la pluralité des visions susmentionnés est en contradiction avec une réelle volonté de s’organiser de manière uniforme, ce qui, à son tour, nuit à la notoriété et à la visibilité de la diaspora. La multiplication des mouvements associatifs pour une diaspora de si petite taille, est symptomatique de rivalités ouvertes ou d’un manque de coordination. Les divisions politiques, de plus en plus difficiles à surmonter, sont visibles lors des pics d’activités déclenchés par l’actualité en Mauritanie, et résultent en des “coquilles vides” (Fresia 2008). Une situation qui s’apparente singulièrement à la pluralité des partis politiques dans la scène politique mauritanienne. Au comble de l’incohérence, certaines associations existent dans le seul but de coordonner cette pluralité afin de représenter efficacement les intérêts de la diaspora face aux médias, aux autorités locales, et d’adresser concrètement les enjeux qui les concernent. Par exemple, le Réseau des Associations Mauritaniennes en Europe, justifie son existence par la nécessité de “fédérer et coordonner les efforts des acteurs impliqués dans le développement de la Mauritanie pour les mettre en cohérence avec les actions locales” (Site Web Réseau des Associations Mauritaniennes en Europe).

Toutefois, ces efforts d’organisation de la société civile à l’étranger ne sont pas vu sans appréhension par les autorités mauritaniennes, dont le rêve de museler l’opposition en les expulsant tout simplement du territoire national est clairement déçu (N’Gaidé 2013, 702). Ces individus sont installés dans des pays plus libéraux, et dont les autorités ne contrôlent pas leur degré d’activisme politique; au contraire, parfois ils peuvent aller jusqu’à les soutenir dans leur lutte pour la démocratie et la défense de leurs droits. Les autorités mauritaniennes ne peuvent pas, systématiquement, exiger de leurs homologues d’un État souverain d’intervenir à leur profit et de casser telles dynamiques; telle était une des conditions implicites de la réconciliation chancelante avec le Sénégal, au début des années 1990 (Fresia 2006).



*b. Intérêts divergents et tensions entre les membres*

Malgré les liens de solidarité que les membres de la diaspora ont tissés entre eux, renforcés par le temps, par la nécessité et par la précarité de leur situation, l'incapacité de présenter un front uni est un problème récurrent auquel ils font face; un problème qui découle de rivalités, de dissensions politiques, et d'intérêts divergents. Cette situation est complexifiée par le nombre de profils divers au sein de la diaspora, tels que les différences de statuts juridiques, de degrés de mobilisation politique; de même que la position socio-économique, la localisation et le niveau d'intégration dans la société d'accueil.

N'Gaidé illustre bien ce manque d'unicité en analysant le comportement de la diaspora sur Internet: "depuis la naissance des forums de discussion sur l'Internet en 2000, les Mauritaniens communiquent, échangent, se contredisent, dialoguent de leurs problèmes voire « s'insultent » sans qu'aucun d'entre eux ne puisse atteindre le corps de l'autre dans l'espace public virtuel" (2013, 700). L'utilisation enthousiaste de cette plateforme, caractérisée par la liberté d'expression et l'anonymat souligne une certaine intolérance quand il s'agit de dévier d'une idée, d'une position politique ou d'une histoire vécue. Par exemple lors des "Événements", chaque groupe ethno-culturel, famille ou individu a vécu une histoire différente, conséquemment, il en découle un point de vue subjectif, qui défend ou accuse "l'autre"; de l'exposer de façon sensationnaliste sur la toile ne manque pas d'attirer l'attention de détracteurs tout aussi motivés. La difficulté chronique à construire une mémoire collective au-delà de 1989, souligne la défaillance de cet élément indispensable à la construction de l'unité nationale évasive; la création de réseaux diasporiques solides s'appuie sur ce sentiment, car il favorise un dialogue fructueux entre les membres de la diaspora. Au contraire, ici chacun tente d'imposer à l'autre sa vision, perçue comme étant plus légitime, ce qui résulte en heurts qui sont en contradiction aux efforts déployés pour pallier à la dispersion, et invariablement à la marginalisation (N'Gaidé 2013, 707, 718, 721). Nous voyons donc que la transposition, apparemment inconsciente, des enjeux du pays origine dans les interactions des membres de la diaspora crée des situations potentiellement explosives, qui met en évidence la présence de tensions réelles, adroitement dissimulées et non pas diffuses après tout. Citons par exemple, les discours axés sur la hiérarchisation sociale, ou les préjugés envers membres de différents groupes ethno-culturels.

Selon N’Gaidé, “[les forums Internet] sont des tribunes comme les autres, des lieux d’exercice de pouvoirs, de concurrence et de luttes multiformes” (N’Gaidé 2013, 727). Prenons, pour exemple, les frictions qui résultent du tiraillement entre les valeurs de la société d’origine et la société d’accueil. L’acquisition de ressources rares par définition, de même qu’une intégration sociale et professionnelle effective dans la société d’accueil, s’apparente à une course qui dépend de facteurs aussi pertinents que le niveau d’éducation et aussi aléatoires que la chance; elle se fait sur le plan individuel, donc parfois au détriment du communautarisme. Il en va, bien sûr, du pouvoir, de l’influence, de la réputation d’un individu: la manière dont il est perçu par les acteurs de la société d’origine lui permettra de construire un capital social sur lequel se baser, dans le cas d’un retour éventuel. Parallèlement, une autre dimension à considérer est le rôle que l’âge, et par conséquent l’ancienneté d’un individu, joue sur la dynamique et les divisions internes de la diaspora. D’une part, nous reconnaissons qu’il existe au sein de la nouvelle génération, des membres qui ne sont pas forcément intéressés à se mobiliser aussi activement sur le plan politique que la précédente. Une position qui peut être perçue comme égoïste par ces derniers, car elle découle d’une aliénation progressive des enjeux de la société d’origine et du sentiment d’appartenance à la communauté. D’autre part, tel que décrit par N’Gaidé: “la nouvelle génération des migrants mauritaniens tout en s’associant en fonction des critères précités innove car ils sont très politisés. Ensuite les raisons qui ont présidé à leur départ du pays sont totalement ou partiellement différentes de celles qui ont motivé leurs devanciers” (N’Gaidé 2013, 701). Ainsi, certains membres de la nouvelle génération créent des associations encore plus agressives que celles de leurs prédécesseurs, qui se distinguent de par leurs objectifs, leurs méthodes, leurs moyens communication différents. Les frictions proviennent du fait qu’ils sont réticents à s’associer avec des individus ou des groupes qui sont campés dans une position statique depuis des décennies; de fait, l’activisme de cette nouvelle génération tend à ébranler le *statu quo* quasi-inviolable, au lieu de s’y conformer.

*c. Une notion de "retour" hétérogène*

Si nous oeuvrons dans un contexte d'intensification de la mobilité internationale des individus, les flux d'immigration dans les sociétés d'accueil sont plus minutieusement étudiés que toutes les dimensions complexes du phénomène réciproque, qui sont les flux de retour dans les sociétés d'origine. Pour les migrants, les notions de départ et de retour dans la société d'origine vont de pair; en ce qui concerne particulièrement la diaspora mauritanienne, la question des modalités du retour s'entoure d'enjeux élevés, car elle est perçue différemment selon ses composantes... une situation qui à son tour affecte négativement l'unicité de l'ensemble. Par exemple, pour un regroupement politique comme le FLAM, qui opérait en dehors des frontières nationales depuis son interdiction pour des tendances qui s'étendent d'"une opposition responsable" au militantisme radical (Jeune Afrique 2014), le retour de ses dirigeants en Mauritanie rime avec la cessation immédiate de leurs activités politiques, au risque de l'emprisonnement. Rappelons que dans le cas des apatrides et des réfugiés, victimes perpétuels des "Événements" de 1989, la possibilité du retour leur a été tout simplement imposée, de manière ponctuelle, lors des deux vagues de rapatriements organisés par le HCR; à défaut, ceux qui ont exigé que certaines conditions soient remplies avant de considérer le retour, à la fin du conflit, se sont retrouvés dans une situation d'exil permanent et involontaire (Fresia 2008).

À cela s'ajoute le fait que la complexité des situations individuelles (familiale, professionnelle, juridique), ainsi que plusieurs facteurs externes (durée de l'absence, fréquence de contact, situation politique et économique de la société d'origine) sont à considérer en envisageant cette décision, qui ne consiste pas tout simplement à retracer ses pas. De plus, les raisons qui ont motivé le départ s'appliquent rarement au retour, et faire face à ces éléments est un exercice peu évident pour une diaspora dont une grande part a été contrainte de quitter leur société d'origine (Petit 2007, 14). Nous pouvons néanmoins citer quelques raisons qui poussent la diaspora à considérer le retour, telles que: la pression provenant de la famille étendue, des amis, des anciens collègues; l'aspiration d'intégrer le marché de l'emploi, un poste particulier ou la scène politique; la fin d'une carrière ou d'un statut d'immigration; la nostalgie et le besoin de pallier à un éloignement imposé ou non; la nécessité de contribuer au développement de la Mauritanie en étant "sur place", etc...

D'un point de vue psychologique, un individu peut souffrir de manière non négligeable des effets d'un choc de culture au sens inverse, à l'occasion d'un retour dans son pays d'origine. De fait, le processus de retour requiert, contre toute attente, un ajustement entre la réalité et les attentes à propos d'un terrain précédemment "connu". Selon le chercheur Sussman (2000), les individus subissent un stress en constatant qu'un affaiblissement des liens avec le pays d'origine s'est effectué pendant l'absence, et par conséquent, ils ont plus de mal à s'ajuster à leur retour; à la différence de ceux qui, au contraire, constatent un renforcement des liens durant leur séjour à l'étranger. C'est une prise de conscience qui confronte l'individu soudainement aux changements dans son identité culturelle, remodelé par le contact avec d'autres cultures, personnes et expériences (Szkudlarek 2009). Ainsi, le retour est perçu différemment selon les individus, ce qui explique pourquoi les uns sous-estiment les conséquences inattendues qui découlent d'une telle décision, alors que les autres hésitent et tergiversent, en appréhension d'un terrain qui est devenu inconnu.

Enfin, nous pouvons conclure que toutes ces considérations contribuent à faire du retour un sujet délicat au sein de la diaspora; les prises de positions radicales à son propos créent des tensions entre les membres, de la plus petite à la plus grande unité (individu, famille, groupe communautaire). Dans un contexte économique, politique et social mauritanien qui demeure instable, la décision du retour reste une source constante d'inquiétudes, autant pour les réfugiés que la diaspora hautement qualifiée (Ould Ahmed Salem 2010, 11). De toute évidence, en vue de progresser dans un contexte mondial transnational de plus en plus incertain, les migrants se doivent d'adopter des attitudes flexibles: les identités culturelles sont mutables alors que les projets sont en constante évolution. Voilà ce qui explique le discours émergent de certains membres de la diaspora mauritanienne, qui s'axe de moins en moins autour d'un retour définitif et unidirectionnel, mais davantage envers un retour partiel, ponctuel, imaginaire ou, tout simplement, impossible. Nous allons illustrer subséquemment la notion de "retour non-physique", qui évoque le fait qu'il n'est pas obligatoire d'être "sur place" pour influencer positivement la société d'origine, et pour contribuer à son développement économique.

## **2. La diaspora vue par la société d'origine**

### *a. Conséquences imprévues de l'exil ou de l'émigration*

Quelles que soient les raisons qui ont poussé un individu à quitter la société d'origine, nous observons une rupture entre les résultats anticipés ou espérés de cet événement, et les conséquences imprévues qui en découlent, soient-elles positives ou négatives. Une situation qui a certainement affecté la première génération de la diaspora mauritanienne, avec moins d'expérience de migration dans un contexte de mondialisation accrue.

En effet, la majorité des membres de la diaspora qui nous intéresse dans cette étude, a quitté leur pays entre 1986 et 1992, quoique la durée moyenne du séjour à l'étranger varie selon les profils; une biographie rétrospective de ces individus aurait l'intérêt de faire ressortir les événements marquants ainsi que les caractéristiques de leurs différentes trajectoires. Un point commun majeur qu'ils partagent est le fait qu'ils surveillent de près la situation en Mauritanie, pour reconnaître les opportunités élusives de retour. En considérant que la seule constante dans la situation politique, économique et sociale de la Mauritanie est le fait qu'elle ne s'améliore pas, les uns, au comble de l'impatience et de l'exaspération décident de rentrer malgré tout. Les autres repoussent toujours le retour à une date ultérieure, et se cristallisent ainsi dans cet éloignement pour un nombre de temps qui n'a clairement pas été prévu.

En contrepartie, cet éloignement est paradoxalement une forme de liberté individuelle (ainsi que d'anonymat, hors de la Mauritanie) quoiqu'acquise à un coût élevé, car elle distance la diaspora du collectif. Étant donné que le temps est un facteur d'importance en ce qui concerne l'attachement, il s'en suit le risque crédible d'observer une aliénation subtile mais progressive par rapport aux enjeux du pays d'origine, ainsi qu'une réduction des opportunités d'influence de la diaspora. Ceci concerne surtout les membres de la diaspora issus de la deuxième génération, qui sont nés ou ont vécu une grande majorité de leur vie à l'étranger. Au grand dam de leurs parents, ils sont plus susceptibles à être sujet à un certain degré de désolidarisation, surtout s'ils observent les liens assez unidirectionnels que les premiers entretiennent avec les acteurs de la société d'origine.

La crispation des relations entre la société d'origine et les membres de la diaspora n'est pas seulement d'ordre temporelle. Malgré le volume et le flux d'interactions rendu possible par le développement et l'accessibilité des NTICs, la distance creuse un fossé idéologique entre ces acteurs, qui à son tour engendre un dialogue de sourd. C'est donc sans vraiment comprendre les difficultés réelles de l'émigration et de la problématique du retour, que les membres de la diaspora sont tantôt admonestés par leur entourage de mettre fin à un exil futile, tantôt dissuadés par l'attitude négligente des autorités étatiques. Un défaut de communication active entre tous ces acteurs résulte en l'isolement accru de la diaspora, de même qu'une impossibilité de se défendre contre les préjugés perpétués depuis des décennies par un régime notoirement soucieux de son image (Ould Ahmed Salem 2010, 11). Par exemple, les membres de la diaspora sont implicitement accusés de "lâchage", soit de marquer intentionnellement une distance. Une source de rancœurs, cet abandon est particulièrement ressenti par les acteurs de la société d'origine quand la situation économique, sociale, politique du pays d'origine laisse à désirer (Messamad 2012, 65). De plus, l'image de la diaspora en tant qu'opposants ou de perturbateurs semble se confirmer à leurs yeux: ces derniers arrivent souvent à susciter une agitation dans les frontières nationales (par leurs appels à la mobilisation), sans en subir directement les conséquences en vivant en dehors de celles-ci.

*b. Nature et fréquence du contact entre la diaspora et les acteurs de la société d'origine*

Un des moyens de communication préférés des membres de la diaspora envers les représentants de l'État sont les lettres ouvertes. Ces missives sont envoyées directement aux autorités concernées par le biais des représentations diplomatiques, des organisations internationalement reconnues (tels que Amnesty International et la FIDH); sinon, elles sont publiées dans les journaux locaux ou internationaux, de même que sur les sites populaires d'actualités (comme [cridem.org](http://cridem.org)). La radio (privée) reste un autre moyen utile dans la transmission de leurs messages. Ces activités soulignent le fait que la diaspora suit de près la situation en Mauritanie, qu'elle cherche à faire valoir son opinion publiquement; à susciter et à faire part d'un dialogue sur une multitude des sujets d'intérêts; et à lutter contre leur

marginalisation en tant qu'acteurs de la société civile extra-nationale. Enfin, puisque les membres de la diaspora se retrouvent toujours sans représentants officiels, ils établissent des liens avec les députés, les sénateurs et autres élus en Mauritanie, dont les plus attentifs se trouvent souvent dans l'opposition; ces derniers soulèvent les questions qui les intéressent, tel que par procuration (Mohamed-Saleh 2009, 13).

Au-delà du lien politique, le fait de maintenir des liens avec famille, amis, et anciens collègues est primordial et fait l'objet d'un effort constant. Ces derniers ont le potentiel supérieur d'être des intermédiaires entre les membres de la diaspora et la société d'origine, car ils sont une source d'information précieuse et diversifiée, de même qu'un réseau sur lequel se baser en cas de retour ponctuel ou définitif. S'il est évident que les NTICs permettent d'établir des contacts, de même que la diffusion rapide de l'information, nous pouvons nous demander si le manque de coordination de la diaspora, visible dans la pluralité des moyens utilisés et des messages envoyés, reste le moyen le plus efficace de combler un fossé idéologique entre tous ces acteurs, et d'établir un rapport solide fondé sur la confiance.

*c. Enjeux liés au marché de l'emploi*

Le lien entre l'emploi et l'intégration sociale est positivement corrélé; en Mauritanie, depuis la fin de la colonisation, le statut social privilégié que confère un emploi "moderne" est l'objet d'une constante compétition. Si, selon Ould Ahmed Salem, le taux de chômage s'explique en partie "par l'incapacité de l'économie à absorber les candidats potentiels à l'emploi", il n'est pas surprenant que les étudiants, par exemple, dans une position peu enviable à l'aube de leur carrière sont allés chercher des opportunités à l'extérieur des frontières nationales. Certains membres de la diaspora font partie de la première génération d'étudiants à qui ont été octroyés des bourses, et "dont la formation a coûté les yeux de la tête au contribuable mauritanien"; de par leur éloignement ils font incessamment face à la rhétorique qu'ils ont une dette envers leur pays, qu'il est de leur devoir de mettre leur compétences à son service (Ould Ahmed Salem 2010, 3, 8). Néanmoins, ceux qui ont tenté le retour rencontrent des difficultés liées à une inexistence de dispositifs d'aide au retour ou d'autres conditions favorables à la rétention des cerveaux. Certains se retrouvent même dans une position déconcertante qui consiste à justifier leur longue absence,

d'exposer les motivations "réelles" de leur retour, et de subir des doutes sur leur nationalité. Une forme d'exclusion sociale subtile, tous ces éléments contribuent à miner leurs aspirations en ce qui concerne les postes de haut niveau, ce qui à son tour exacerbe le sentiment de non appartenance, et motive à nouveau le départ des cerveaux.

Ce paradoxe s'illustre parfaitement dans la réticence des entreprises et des individus à accueillir les membres qualifiés de la diaspora dans le marché du travail, car "très peu d'entreprises par exemple, sauf dans des cas exceptionnels, iraient chercher dans la communauté immigrée qualifiée, des compétences spécifiques et pour elles-mêmes" (Ould Ahmed Salem 2010, 5); de plus, "les nominations à des fonctions publiques a été mise au second plan des critères de qualification neutres et impersonnels" (Ould Ahmed Salem 2010, 5). En d'autres termes, les détenteurs de postes acquis sur des bases autres que la qualification voient avec appréhension le retour de ceux qui ont acquis de l'expérience à l'étranger, dans le contexte d'un marché de l'emploi déficitaire, en demande de main d'oeuvre qualifiée. En plus, ces individus ont tendance à bouleverser un environnement de travail statique, de par leurs compétences et leurs méthodes de travail acquises dans un contexte différent. Selon nos observations sur le terrain, l'hostilité qui en résulte est à peine dissimulée.

### **3. Sources récentes de désaccord avec l'État mauritanien**

#### *a. Une liberté de circulation restreinte*

Les auteurs Vásquez et Porčnik (2015) évaluent dans le rapport sur le *Human Freedom Index*, des indicateurs tels que la liberté de mobilité internationale (la liberté de rentrer et sortir d'un pays), de même que la liberté de mobilité domestique (la liberté de voyager dans le territoire national) sur une échelle de 0 à 10; 0 étant le plus restrictif et 10 étant le plus libre. Pour la Mauritanie, en 2010, le premier indicateur s'élève à 5 et le deuxième à 0. Même si l'Article 10 de la Constitution garantit clairement "à tous les citoyens les libertés publiques et individuelles" (Constitution RIM 1991), en réalité, la limitation des déplacements internationaux, les contrôles d'identité et les contrôles le long des routes principales sont des pratiques régulières,



qui se multiplient en temps de tensions politiques et sociales. Il en va de même pour les libertés d'expression et de mobilisation, autorisés selon la Constitution, mais dont les indicateurs dans le même rapport mentionné ci-haut laissent à désirer: la liberté de réunion et de manifestation indique 5/10, alors que la pression politique et le contrôle des autorités sur le contenu des médias s'élève à 4,5/10. On met ici en évidence le fait qu'un déplacement national et international est une décision réfléchie; ceci explique partiellement la réticence de certains membres de la diaspora à effectuer un séjour en Mauritanie, surtout ceux dont les papiers d'identité ne sont pas à jour ou ont été détruits lors des expulsions.

En effet, la majorité de ces entraves aux droits humains fondamentaux découlent de la période post-“Événements”, une fois que la poussière est retombée. En ciblant le restant de la communauté négro-africaine en Mauritanie, l'État s'est contenté, alors que la résistance était basse et l'intimidation était à son comble, d'institutionnaliser des moyens de contrôle sur toute la population. Un de ces moyens était d'empêcher les individus de circuler librement dans le pays, car il s'avérait plus facile de les surveiller à l'interne qu'à l'externe, tel que prouvé par le militantisme politique des réfugiés et les autres acteurs de la diaspora; leur dynamisme a endommagé les efforts de l'État, qui cherchait à maintenir une apparence positive sur la scène internationale (HRW 1994). De nos jours, ces pratiques se sont élargies pour inclure les opposants politiques, et les personnes soupçonnées de l'être, toute appartenance ethno-culturelle confondue; leurs mouvements sont suivis et leurs déplacements doivent être justifiés, c'est-à-dire en obtenant une permission tacite de quitter le pays. Objets susceptibles à des représailles, ils font face à des difficultés non négligeables pour obtenir les pièces d'identité, ou d'autres documents émis par les autorités gouvernementales, qui sont absolument indispensables aux séjours internationaux. Nous allons voir comment cette situation s'est détériorée dans le contexte du recensement de la population, entamé en 2011.

*b. Les représentations diplomatiques de la Mauritanie à l'étranger*

La gestion maladroite des relations entre les Mauritaniens de l'extérieur et l'État, cause des tensions entre les premiers et les autorités des missions diplomatiques. Les quelques 37 ambassades dispersées à travers le monde (Site Web MAEC), de même que la fermeture de

plusieurs consulats honoraires à cause de restrictions budgétaires, résulte en un “déficit de couverture” de tous les ressortissants mauritaniens. En effet, seul un nombre minime d’individus reste en contact avec ces ambassades (tel que prouvé par l’incapacité de ces derniers à fournir des données exhaustives sur les émigrants), pour la simple raison que les services consulaires sont hautement centralisés en Mauritanie; par exemple, il est impossible de se faire délivrer un passeport localement. La pertinence de ces ambassades est davantage mise en doute, étant donné qu’elles ne fournissent pas d’aide pour les démarches administratives des émigrants dans les pays d’accueil, ou que leur possibilité de fournir des actes pour les événements d’état civil sont restreintes. Les ressortissants qui se trouvent dans une position difficile quelconque hésitent à s’adresser aux ambassades, basé sur la perception qu’ils ne bénéficient pas de la protection de leur État; à leurs difficultés s’ajoutent les multiples cas d’abus de pouvoir qui sont régulièrement signalés (Mohamed-Saleh 2009 (CARIM), 8, 11).

À défaut de servir d’intermédiaires entre l’État et la diaspora, les autorités des représentations diplomatiques sont, au contraire, soupçonnées de prendre un rôle qui n’encourage pas à l’établissement d’une relation de confiance avec ces derniers. Soit, de servir les intérêts des autorités étatiques, en surveillant ou en cherchant à casser la dynamique de lutte (pour la démocratie) des membres les plus actifs de la diaspora. De fait, une lettre communiquée par M. Wagne, l’ancien ambassadeur à Paris, intitulée *Mise au Point* permet de jauger les tensions. Cette missive a le but de clarifier que le “Conseil Représentatif des Mauritaniens de France”, qu’il proposait pour rassembler en une structure la multitude d’associations, était bien à vocation apolitique, et pour dissoudre les rumeurs selon lequel y siègeront “des personnes proches de l’Ambassadeur, ou affiliées à certaines mouvances politiques bénéficiant de l’appui de l’Ambassadeur” (Ambassade de RIM à Paris, 2015).

Enfin, on se demande comment ces ambassades sont supposé maintenir des relations avec le pays hôte, ou de contribuer à la visibilité du pays d’origine, en négligeant d’assumer certains rôles connexes à ses fonctions primaires, tels que l’organisation d’activités culturelles et sociales. Pour illustrer, les sites Internet de l’ambassade de Mauritanie à Paris, de même que celui du consulat de Montréal ne sont pas mises à jour régulièrement, et manquent cruellement d’information: les hyper-liens nous redirigent vers des sites qui n’ont rien à voir avec la

Mauritanie ou qui n'existent plus. Par ailleurs, au moment où ces mots sont écrit (Décembre 2016), il est intéressant de noter que l'onglet destinée à la diaspora mauritanienne est une "Page en Construction", alors que la représentation diplomatique à Paris dessert une région où se trouve une partie non négligeable de la diaspora.

*c. Le débat des langues nationales, revisité*

La question de la langue officielle et des langues nationales mérite d'être revisitée, dans la mesure où leur position dans la société mauritanienne est de plus en plus ambivalente. Nous avons une résurgence de la langue arabe, car les autorités mauritaniennes avancent résolument vers l'imposition d'une langue nationale unique dans l'administration, malgré l'échec retentissant de son implantation dans le système éducatif, dans les années 1960 et 1970. Lors de la "démocratisation" de 1991, l'État s'est montré plus tolérant envers la liberté de la presse indépendante; s'en est suivi un développement de la radio et de la télévision privée qui ont contribué à l'avènement des autres langues nationales et du français, et donc à permis d'atteindre une plus grande part de la population.

Le récent revirement sur les langues nationales est dû au fait que leur utilisation sur ces diverses plateformes se sont avérées trop critiques à l'égard de l'État. Conscient de l'influence exercé par ces moyens de communication sur une population à 45,5% analphabète (Université de Sherbrooke, données de 2007), ce dernier continue à gérer la télévision et la radio officielle. De toute façon, nous notons que la censure est implicitement autorisée sous le couvert de "l'Ordonnance n° 91-023 du 25 juillet 1991 sur la liberté de la presse". C'est un balisage qui vise toute presse qui peut "porter atteinte aux principes de l'Islam ou crédit de l'État, à nuire à l'intérêt général à compromettre l'ordre et la sécurité publics, quelle que soit la langue dans laquelle ils seraient rédigés, peut être interdite par arrêté du ministre de l'Intérieur" (Université de Laval 2015).

Ainsi, l'arabe "est réservé aux discours et autres allocutions officielles [et] est aussi la langue par excellence des médias officiels, radio et télévision partageant avec le français la presse écrite officielle et privée et l'exposition langagière (enseignes, banderoles et autres). La production langagière est en faveur des langues nationales, arabe en tête" (Ould Zein 2010, 53).

Et, comme pour contribuer à la confusion générale, le français est toujours utilisé comme langue de travail et de correspondance écrite, même si elle n'est pas une langue officielle ou autrement reconnue. Selon Ould Zein, la Mauritanie se trouve dans une situation de diglossie, soit le fait qu'une (ou plusieurs) de ses langues ont un statut socio-politique inférieur à une autre. Ceci est illustré par la tendance de la Mauritanie à se présenter sur la scène internationale comme un pays arabe, en dépit de l'impossibilité d'exclure toutes ses autres composantes nationales. Enfin, tous ces éléments sont contraires aux principes du "dialogue national inclusif" organisé en 2011 et en 2016, afin d'"établir l'entente et la cohésion entre les membres de la communauté" (Agence Mauritanienne d'Information 2016). Nous faisons face, une fois de plus à un État qui cherche à soigner son image publique, non pas à entamer un réel dialogue en vue d'une réconciliation nationale.

*d. Le recensement de 2011*

Le recensement de la population annoncé en 2010, puis entamé en 2011, s'est avéré être un sujet explosif qui a ravivé le spectre des "Événements de 1989". Ce processus a souligné le fait que les tensions inter-ethniques sont toujours à la surface dans la société mauritanienne, et que la relation entre la diaspora et l'État ne semble pas être en voie de s'améliorer dans un futur proche.

Le recensement est, selon le site web de l'Agence Nationale du Registre des Population et des Titres Sécurisés (ANRPTS), "la procédure administrative visant la création d'un registre national des populations à travers un recensement de tous les citoyens et des étrangers résidents en Mauritanie". Les objectifs officiels sont: d'"instaurer un système d'état civil biométrique moderne et fiable", de "mettre fin aux trafics de documents", et de "servir de base à la constitution du futur fichier électoral" (OFPPRA 2014, 21). En effet, ce recensement est doublé d'un processus d'enrôlement obligatoire, en vue de recueillir des données biométriques et des données biographiques, et enfin, d'attribuer aux citoyens un Numéro National d'Identification. L'annonce suivi du lancement obstiné de ce recensement, face aux protestations de la population locale et des membres de la diaspora, ont confirmé les soupçons que cette procédure suivait les

grandes lignes d'un agenda caché: soit qu'elle vise à exclure la population négro-africaine, les opposants politiques, et les réfugiés de la nationalité mauritanienne, une fois pour toutes.

De fait, les autorités mauritaniennes ont exprimé des craintes, assez invraisemblables, relatives à la "fraude à la nationalité", soit que "certains Sénégalais se soient mêlés aux rapatriés"; ou la stipulation faillible que tous les réfugiés, "qui ne sont pas rentrés pendant le rapatriement [de 2007] ne sont pas des vrais Mauritaniens". En d'autres mots, tous les réfugiés qui ne sont pas rentrés alors que le choix leur était présenté, quelles que soit leurs raisons, risquent de devenir des apatrides. Certains membres de la diaspora sont pratiquement exclus de la nationalité mauritanienne par défaut, tels que les personnes nées à l'extérieur du pays ou nées de parents de nationalités différentes, car il faut s'enregistrer sur lieu de naissance... en Mauritanie (OFPRA 2014, 29). Les conditions draconiennes de l'enrôlement semblent viser particulièrement la communauté négro-africaine, une suspicion confirmée par les difficultés qu'ils rencontrent durant le processus. Par exemple, ils risquent de voir leur citoyenneté révoquée, pour des raisons aussi aléatoires que le fait d'avoir un patronyme "sénégalais".

Certains documents requis obligatoirement (carte nationale, passeport, l'original de l'acte de naissance) sont quasiment impossibles à présenter s'ils ont été détruits durant les "Événements", ou s'ils n'ont jamais été acquis (tel que l'extrait de naissance du recensement de 1998 ou la preuve de préalable du recensement des parents). Par ailleurs, l'enrôlement devient la condition préalable et indispensable en vue d'obtenir de nouveaux documents d'identité et de voyage biométriques; l'entrée en vigueur soudaine de ces mesures veut dire que les anciennes pièces d'identité deviennent caduques (même s'ils sont toujours valides). Depuis 2013, en violation flagrante du droit de circulation, les personnes qui rentrent en Mauritanie (sans passeport biométrique) se font retirer leur passeport à l'aéroport; parallèlement, les résidents sont incapables de quitter le territoire, puisqu'ils sont défendus de faire apposer un visa sur un passeport non-biométrique (CRIDEM 2013). Enfin, le processus est aléatoire, discriminatoire et non uniforme à travers le pays; il est marqué par "l'arbitraire et la corruption", auquel s'ajoute des dysfonctionnements systémiques et administratives (problème d'accès aux réseaux Internet et manque de soutien technique) (OFPRA 2014, 21-23). Tous ces éléments ont contribué à la lenteur d'un processus qui vise moins de 4 millions d'individus en totalité; le résultat final

officiel du recensement n'est toujours pas disponible à date (Janvier 2017), depuis l'annonce des résultats provisoires en 2015 (Agence Mauritanienne d'Information 2015). En effet, plusieurs années après le lancement, il reste toujours un nombre élevé de Mauritaniens qui ne sont toujours pas enrôlés pour des raisons diverses, malgré leurs efforts soutenus (OFPRA 2014, 22).

Deux éléments intéressants sont à noter concernant les résultats provisoires du recensement. D'une part, il n'y a aucune mention de l'existence des Mauritaniens de l'extérieur, un fait qui confirme l'hypothèse que l'État cherche à les isoler du reste de la société d'origine, en les déniaient leur droit de s'enrôler; conséquemment, ceci maintient les membres de la diaspora dans l'ignorance de leur effectif réel, selon la localisation. D'autre part, "les recensements démographiques effectués depuis l'indépendance du pays ne fournissent pas d'indication quant à la composition ethnique de la population nationale"(OFPRA 2014, 10); par exemple, les autorités ont refusé de publier ces chiffres sensibles en 1988, juste avant les "Événements" (HRW 1994). La diffusion de ces résultats constitue une menace à l'accaparement institutionnalisé de toutes les instances du pouvoir par une seule entité ethnique du pays; un fait légitimé, selon toute vraisemblance, par la conviction qu'ils composent la majorité de la population. Le manque de transparence dans le l'État, l'opacité du processus de recensement, de même que le mystère entourant la publication des résultats indiquent autrement, et perpétuent un cycle de méfiance et de malaise dans la société mauritanienne.

*e. Manifestions, mobilisations et troubles*

Les conséquences de ce recensement ont été dramatiques dès son lancement, en privant des milliers de Mauritaniens de la possibilité de voyager, de s'inscrire à l'école ou à l'université, de travailler, de se soigner etc... Ces activités sont difficiles ou impossibles sans présenter des papiers d'identité émis par le gouvernement. Cette précarité touche autant les citoyens résidents en Mauritanie, que les membres de la diaspora; de fait, nous avons une des rares instances où les enjeux concernant ces deux groupes d'acteurs se croisent, où la mobilisation politique de l'un alimente exponentiellement l'agitation de l'autre.

Le mouvement Touche Pas à ma Nationalité (TPN) est apparu de manière spontanée en 2011, en réponse aux difficultés que rencontrent la communauté négro-africaine pour s'enrôler,

dans le cadre du recensement. Ce mouvement coordonne et rassemble sous un seul nom la multitude de manifestations (immédiatement interdites par les autorités), qui éclatent dans les grandes villes et le long de la vallée du fleuve, avant de se propager à l'étranger. Face à une répression violente orchestrée par l'État, qui inclut utilisation de la force militaire et les arrestations des dirigeants du TPN (FIDH 2011), le mouvement s'intensifie par la multiplication des manifestations, de la violence et de la volatilité en crescendo.

Sous la pression de revendications venant de toutes parts, les actions de l'État mauritanien se font de plus en plus erratiques et contradictoires, ne pouvant continuer à mettre en place ces politiques nébuleuses sans susciter une vive opposition. Selon M. Wane, le coordinateur du mouvement TPN, "suite à ces débordements, l'État a fait mine d'assouplir la procédure pour nous amener à revoir nos positions. Certaines questions discriminatoires ont cessé pendant quelques temps, mais elles reprennent aujourd'hui" (OFPRA 2014, 29-30). Une situation qui s'illustre bien par le fait que l'ouverture de quelques centres de recensement à l'étranger ont eu l'effet surprenant d'envenimer une situation déjà assez explosive. En France, où la diaspora mauritanienne est en grand nombre, les individus doivent se soumettre à des conditions additionnelles, comme de présenter une carte de séjour valide; toutefois, la décision de livrer les passeports et les autres documents d'état-civil, comme s'il s'agissait d'un privilège ou d'une punition, reste centralisée à Nouakchott entre les mains de l'exécutif. De plus, dans l'optique que les membres de la diaspora sont tous considérés comme des opposants, une autre répercussion de ce processus est que la difficulté de s'enrôler les privent effectivement et définitivement de leur droit de vote. Les individus qui retournent en Mauritanie pour tenter de régler la situation sur place, courent le risque réel d'être pris en otage dans leur propre pays, ou de devenir apatrides. L'ébullition des frustrations de la diaspora, au comble lors de la répression des manifestations, a résulté en des incidents qui n'encouragent pas à la communication, tels que le saccage de l'ambassade de Mauritanie à Paris, à plusieurs reprises (CRIDEM 2016).

## **PARTIE III**

### **Retour ou éloignement? Vingt-cinq ans d'incertitude**

#### **I. L'élite diasporique mauritanienne sous une optique transnationale**

Notre attention se tourne envers un petit groupe influent, une partie intégrante de la diaspora qui se distingue non seulement par le rôle qu'elle joue en son sein, mais de par ses qualifications, son niveau d'intégration dans les sociétés d'accueil, et la mobilisation de ses ressources acquis à l'étranger au profit de la société d'origine. Nous nous basons, en partie, sur les résultats récoltés lors d'entretiens semi-directifs avec ces membres proéminents (ainsi que d'autres informations issus d'échanges moins formels); nous les avons rencontrés lors de notre déplacement en 2014 ou à d'autres occasions.

##### **1. Migration hautement qualifiée : le cas des cerveaux mauritaniens**

###### *a. Intérêt dans la présente recherche*

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations, les migrants hautement qualifiés représentent 11,8% de la totalité des émigrés mauritaniens (OIM 2016); par extrapolation, ils représentent à peu près 1% de la population mauritanienne totale. Nous allons voir que cet effectif modeste n'affecte pas leur capacité à influencer la société d'origine, et qu'ils sont en mesure d'exercer une certaine pression sur l'État, autant au niveau individuel que par association. De fait, rappelons que l'émigration est un sujet sensible en Mauritanie, et que les activités transnationales des migrants (selon la définition déjà évoquée de Glick Schiller, Basch et Blanc-Szantonit (1992)), qui traversent les frontières géographiques, culturelles, et sociales, sont perçus de par leur impact sur la société d'origine comme étant des perturbations.

L'émigration des individus hautement qualifiés a commencé bien avant la décolonisation, pour ensuite s'accélérer lors des troubles des années 1960-1970, avant d'atteindre son apogée durant les "Événements" de 1989. Ce phénomène est irréfutablement la conséquence du ciblage des intellectuels par les autorités, ce qui a contribué à la relation tendue que ces acteurs ont



entretenus subséquentement. En effet, le problème que rencontre présentement la Mauritanie est le fait qu'elle enregistre un taux de migration net négatif, alors que cette tendance n'est pas en voie de s'inverser selon les prévisions du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, données de 2015). Il en résulte un déficit de main d'oeuvre qualifiée chronique, dont la solution temporaire, et simpliste, est de faire appel à la main d'oeuvre étrangère. La difficulté de l'État et de la diaspora à établir des liens constructifs depuis plus d'un quart de siècle est une entrave au développement durable de la Mauritanie.

Selon Meyer, Kaplan et Charum (2001, 309), la migration des cerveaux est "multilatérale", "polycentrique" et "n'est plus un enjeu limité aux pays au niveau de développement relativement bas"; de fait, c'est un phénomène qui inquiète autant les pays industrialisés que ceux en voie de développement. La Mauritanie ne semble pas avoir cette même préoccupation; elle demeure parfaitement inconsciente de l'importance d'investir dans l'attraction et la rétention de ces cerveaux: "la migration hautement qualifiée ne fait l'objet d'aucune définition publique ni n'est identifiée par les autorités publiques (Ould Ahmed Salem 2010, 2)". De plus, selon nos sources, les autorités étatiques négligent de promouvoir les candidatures de leurs cadres, tel que dans les compétitions pour des postes de haut niveau, ou dans les organisations internationales. En d'autres mots, ils offrent un soutien conditionnel, qui se base sur des caractéristiques autres que la méritocratie, l'expérience et les compétences. Un élément d'explication est que la nature autoritaire et directive des régimes militaires en place depuis des décennies, se heurte avec les méthodes de travail rationnels, conformes aux régulations qui est habituelle à ces cadres; ces derniers prônent généralement une gestion plus rigoureuse et efficace de la collectivité. En refusant de se soumettre aveuglement à des ordres, les membres de l'élite de la diaspora se trouvent, trop souvent, en position de défiance.

Ainsi, en minimisant l'immense rôle de la diaspora hautement qualifiée en tant qu'acteurs privilégiés de développement, l'État se concentre sur le potentiel qu'ils ont de devenir des opposants politiques puissants et gênants. Selon Messamad, ceci est une pratique répandue, car "la principale stratégie gouvernementale pour éviter l'opposition repose sur une dépolitisation de la société. Certains pays, loin de craindre la fuite des cerveaux, développent une véritable

politique d'exportation du personnel qualifié, ce qui représente l'avantage d'exporter la contestation” (2012, 65).

Enfin, comme ils ne font pas l'objet de beaucoup d'études en Mauritanie, nous voulons susciter un intérêt pour ces individus éduqués et influents, relativement discrets mais non moins politisés. Il serait intéressant de voir ce qui les motive à mobiliser les moyens qui sont à leur disposition, de découvrir quels sont leurs domaines de spécialisation, ainsi que leur localisation. Par exemple, toujours selon Meyer, Kaplan et Charum (2001), les publications scientifiques par les cerveaux issus des pays en voie de développement sont des signaux importants car ils sont un moyen de les repérer dans le monde, soit de pallier à la difficulté de les localiser. Enfin, de mettre en évidence quels sont les avantages, pour la société d'origine, qui découlent de la mobilité internationale de leurs ressortissants qualifiés, tel que le transfert de fonds, de compétences ou de technologie.

*b. Conditions spécifiques liées du départ*

Comme pour les émigrants dans leur ensemble, les raisons qui motivent le départ de la diaspora hautement qualifiée s'étendent de considérations personnelles, au contexte politique du pays.

Lors de nos entrevues, le développement de la carrière et la recherche d'une meilleure reconnaissance de leurs talents sont les raisons les plus évoquées par la diaspora éduquée. Pour ces individus qui ont reçu une formation universitaire de deuxième ou de troisième cycle, et acquis une expertise dans des domaines variés, il s'agit de faire valoir cet investissement personnel et financier. Les individus que nous avons rencontrés ont conscience des compétences qu'ils peuvent offrir sur le marché du travail international, et rejettent d'emblée la rhétorique selon laquelle ils ont une dette matérielle ou symbolique envers leurs pays. La clé de leur réussite est innée, même si leur formation a débuté en Mauritanie, ou qu'une part minime de la première génération de travailleurs qualifiés ont bénéficié de bourses d'études. Par conséquent, il est évident que la poursuite d'un intérêt personnel constitue une raison qui justifie amplement le départ de la société d'origine. Selon la théorie de la motivation humaine de Maslow (1943), le besoin d'estime occupe une position élevée dans le triangle des besoins humains, suivant de près

le besoin d'accomplissement de soi. En d'autres termes, la recherche du respect, de la reconnaissance et l'appréciation des pairs est une motivation humaine constante et puissante. Ainsi, l'émigration devient un moyen de promotion individuelle, qui a potentiellement un effet positif sur la confiance de soi. De plus, "selon la théorie néo-classique, les flux migratoires dépendent des différentiels de salaires entre les marchés du travail des pays de départ et ceux des pays d'arrivée" (Charbit 2007, 75). On souligne ici l'idée selon laquelle l'émigration est une décision rationnelle de l'*homo œconomicus*, alors que le retour ne le serait pas, surtout si les salaires ne sont pas assez compétitifs au fil des années pour contrebalancer un contexte désavantageux. Par exemple, citons la précarité de l'emploi qui caractérise la haute fonction publique et/ou privée, qui est soumise aux "aléas politiques, sociaux ou même psychologiques difficiles à comprendre" (Ould Ahmed Salem 2010, 5). Enfin, selon l'analyse de Faini (2007), en termes relatifs, ce sont les individus les plus qualifiés qui tendent à émigrer et à prolonger leur séjour dans la société d'accueil, alors que ce sont les moins qualifiés qui tendent à considérer la décision de rentrer dans la société d'origine.

À la suite de la migration économique, la migration politique justifie le mieux les mouvements de la diaspora hautement qualifiée. Nous voulons souligner ici, la décision d'un groupe d'individus qui optent pour la mobilité transnationale, soit se contraignent à l'exil de manière paradoxalement volontaire, et dont l'engagement politique se souligne par la nécessité d'influer sur les circonstances qui ont contribué à leur départ. La décision d'expatriation s'exprime, en effet, comme une forme de protestation, qui varie en intensité selon les circonstances des individus. L'exil comporte l'avantage de contourner un degré de domination que l'État serait tenté d'exercer sur eux, même si cette situation peut incommoder l'exilé qui aspire au retour et à une situation améliorée; nous avons déjà évoqué qu'il a tendance à sous-estimer la durée de cet exil (Groppo 2003, 69-72). Par ailleurs, que ce soit au niveau individuel ou collectif, la durée de l'exil tend à augmenter le niveau de politisation de l'exilé; ceci est, en plus du simple fait de son existence, un phénomène inquiétant pour l'État mauritanien. Il existe plusieurs cas d'individus notoires par le niveau extrême, et la nature publique de la persécution politique qu'ils ont subi; de même que la résistance face à leurs tourmenteurs par le caractère audacieux de leurs critiques, et dont l'exil s'avère être un réel ennui aux autorités en place. Ceci

concerne, encore une fois, tous groupes ethno-culturels confondus, allant du blogueur au chef d'industrie, et confirme l'hypothèse selon laquelle c'est le manque de conformisme et d'obéissance qui est éventuellement suivi de représailles. Ces actes de défiance valent à ces individus l'attention soutenue des acteurs de la société d'origine. La réputation redoutable qui les suit inspire un culte de la personnalité, ce qui accroît les enjeux qui entourent chacune de leurs activités ou les rumeurs de leur retour, dans une société à forte tradition orale. Nous pouvons illustrer avec l'exemple de l'ancien président Moktar Ould Daddah, qui a enduré un emprisonnement de 14 mois (suivi d'un exil de 23 années) après le coup d'état qui l'a renversé en 1979, en guise de récompense pour ses années de service public. La création d'un parti politique d'opposition (Alliance pour une Mauritanie Démocratique) durant son exil a été vu avec appréhension, et pour cause; en 1981, une tentative de coup d'état en son nom a résulté de justesse en échec, dans le contexte de la guerre du Sahara qui faisait toujours rage (Ould Ahmed Salem 2005, 499).

*c. Le retour de la diaspora qualifiée en Mauritanie: les tentatives et les échecs*

Nous avons précédemment établi que le contact soutenu avec la société d'origine est une indication du degré d'attachement de la diaspora envers elle, un moyen de rester informé à propos des événements de toutes natures (sociales, politiques, culturelles etc...); enfin, il peut être le précurseur d'un retour vers celle-ci. Les connections établies dans le cercle familial, social, professionnel et académique, font partie d'une stratégie de développement d'un réseau international extensif. En contraste, ce rapport est plus distant et fragile avec les représentants des autorités publiques.

Une autre mesure de la propension au retour de la diaspora hautement qualifiée est visible dans leur niveau de mobilisation politique. Il n'est donc pas surprenant de voir la diaspora hautement qualifiée contribuer activement au débat national, d'encourager la formation puis d'assurer le leadership des mouvements citoyens qui s'axent autour d'enjeux importants, tels que la réconciliation nationale, ou la poursuite de la justice pour les "Événements" (N'Diaye 2008). Ces individus s'évertuent pour être une force politique imposante, sans forcément se déplacer de la société d'accueil; certains, au contraire, capitalisent sur leur présence extérieure comme un

symbole, derrière lequel se rallient les mouvements sociaux et les groupes de pression. Tel a été le cas à la suite du coup d'État militaire de 2009, quand les "actions de plaidoyer et de lobbying en faveur du retour à la démocratie ont créé un lien très puissant entre les opposants [au coup de force] à l'intérieur comme à l'extérieur du pays" (Ould Ahmed Salem 2010, 12).

Les tentatives de retour de la part de la diaspora hautement qualifiée peuvent se résumer, certes un peu simplement, par deux cas: le retour volontaire, et celui qui résulte d'un rappel par un des acteurs de la société d'origine.

Nous avons déjà évoqué les raisons qui motivent un retour pour l'ensemble de la diaspora; une de plus s'applique en ce qui concerne la diaspora hautement qualifiée. Ce sont les retours, en apparence soudains (d'un point de vue extérieur), qui sont motivés par le besoin d'une implication directe dans l'arène politique. Ces personnes sont vues avec appréhension et avec suspicion, car il est difficile de jauger dans quelle mesure leur niveau d'activisme, leur capacité d'influence, et leur degré de détermination peut les mener à bouleverser le *statu quo*. Par exemple, le retour du Président de l'Initiative de Résurgence du mouvement Abolitionniste (IRA), après un exil caractérisé par une campagne de lobbying et de sensibilisation internationale, a immédiatement suscité un déploiement de force militaire dans les grandes villes mauritaniennes (IRA 2017). Le contexte politique actuel de la Mauritanie est tendu, en vue des élections présidentielles de 2019; des élections municipales et législatives aux dates élastiques, qui menacent de porter un challenge à la majorité absolue du parti présidentiel Union Pour la République (UPR), à l'Assemblée Nationale depuis 2013; de l'échec du dialogue national "inclusif" de 2016, boycotté par l'opposition. Tous ces événements sont surveillés de près par la diaspora: pour les uns, la décision du retour est étroitement liée à l'espérance de voir un changement positif en Mauritanie; pour les autres, la question se pose si le temps ne serait pas venu de saisir ces occasions afin de contribuer au changement. Ainsi, l'exécution d'un retour dans un contexte politique donné, s'apparente à une menace crédible pour les autorités mauritaniennes, et pour cause. Il suffit d'étudier le cas d'un pays africain voisin comme la Côte d'Ivoire, où le président Alassane Ouattara est issu de la diaspora; ayant fait carrière dans les

organisations internationales, il détient un ensemble de compétences essentielles pour assurer la gestion d'un État.

Dans le second cas, il arrive que les autorités mauritaniennes font directement appel à certains membres de la diaspora hautement qualifiée, dont les compétences sont d'intérêt; c'est un appel qui revêt un caractère "ponctuel, élitiste et [est] parfois purement instrumental" (Ould Ahmed Salem 2010, 11). Certains sont contactés sous le couvert de la discrétion (nous pouvons spéculer que ceci est dans le but non avoué de les pacifier ou de les convertir à leurs intérêts), alors que d'autres, en cas de besoin urgent, sont suggérés sans ambiguïté d'effectuer un retour prompt. Tout ceci prouve que malgré la négligence de l'État à leur égard, ces individus sont surveillés de près; de même, nous soulignons le fait que l'État veut fixer les conditions et les modalités du retour de sa diaspora. Selon certaines de nos sources, il est imprudent de refuser de manière absolue à une telle demande ou de manquer à une occasion de se mettre à la disposition de la Mauritanie. Néanmoins, il n'est pas surprenant que ce type de retour soit synonyme d'échec, car il comporte rarement une indication de compromis, ou d'une volonté de dialogue multi-directionnel, par les autorités qui effectuent ces appels sélectifs. Les défis et les difficultés auxquels la diaspora font face au niveau professionnel incluent des salaires non incitatifs, un manque d'autonomie dans l'exercice de leurs fonctions, un environnement défavorable au déploiement de leurs compétences, acquises dans d'autres contextes de travail. À cela s'ajoute la persécution politique, la surveillance de leurs mouvements et de leurs communications; enfin, il y a une insuffisance d'incitatifs d'ordre émotionnels et intangibles: nous pouvons citer la désillusion de l'espoir d'une réinsertion fluide dans la société d'origine, qui est accueillante à leur égard. Selon nos sources, ces circonstances forcent ces individus à reconsidérer la décision du retour; en effet, existe dans leur chronologies personnelles au moins un cas de retour "définitif" en Mauritanie qui s'est soldé par un "échec", soit un départ indéfini vers une nouvelle société d'accueil.

## **2. Mondialisation: un contexte favorable aux membres hautement qualifiés**

### *a. Internet et NTICs*

L'avènement de l'Internet et des NTICs dans les années 1990, coïncide avec les expulsions, l'émigration, et l'exil des individus qui composent la majorité de la diaspora mauritanienne politisée. L'Internet devient une plateforme privilégiée de communication et de discussion; un lieu de rencontre virtuel et de débats passionnés, où se fait une relecture constante de l'histoire de la Mauritanie. Par exemple, le rappel des faits majeurs en rapport avec les "Événements", ce qui ne manque pas de raviver des sentiments qui n'ont pas été traités adéquatement sur le plan émotionnel (N'Gaidé 2013, 715).

Selon N'Gaidé, l'Internet est un outil tangible pour la diaspora, en tant qu'acteurs politiques et sociaux incontournables, car ils font valoir leurs opinions politiques dans un contexte mondial aux frontières floues: "[les forums] forment avec d'autres forces l'ossature d'une société civile exilée et constituent des supports pour les partis politiques et les différents mouvements à l'extérieur et à l'intérieur du pays" (N'Gaidé 2013, 727). Ce phénomène d'hyperconnectivité de la diaspora invisible mais présente, est nuisible au point que l'État mauritanien tente en vain de rehausser son image extérieure qui est véhiculée, négativement et précisément, par ses propres ressortissants. Sur le plan interne, face au manque de volonté d'être tenu responsable pour les maux du pays, l'État se résout à bloquer cet afflux d'information, et à défaut, de resserrer le contrôle sur les autres sources d'information (N'Gaidé 2013, 708). De fait, "la censure des journaux étouff[e] l'information avant qu'elle puisse se diffuser sur la scène nationale et internationale. Mais l'Internet a permis de diffuser des informations inédites, de contrecarrer les actions du gouvernement et/ou de relativiser les informations officielles" (N'Gaidé 2013, 724). L'Internet et les NTICs sont donc des moyens à la disposition des émigrants qui leur permettent s'organiser, de se mobiliser, et faire pression sur l'État malgré la distance. Dans ce contexte de mondialisation, ils ont la possibilité d'agir comme acteurs non-étatiques de poids égal à l'État, en ce qui concerne la circulation d'information. Nous pouvons nuancer ces propos par le fait que l'Internet garantit aussi une forme d'anonymat qui sied à la

tenue de blogues d' "opposition électronique", soit l'expression et la diffusion d'opinions consolidés, qui sont amplement disponibles. Par la participation active sur ces plateformes, on démontre une catégorie d'opposants infatigables et acharnés, parfois sans égard à la témérité de leurs actions ou à l'imprudence de leur propos. C'est précisément cet anonymat qui leur permet d'utiliser des mots acerbes et un discours démesuré, ce qui est contraire à la formation de critiques constructives.

Enfin, au-delà de l'épaulement de l'identité de cyber-opposant, ce sont les flux d'information qui sont intéressantes, dans ces forums de discussion. L'Internet favorise la création puis le maintien des liens sociaux, communautaires, et identitaires; soit, il permet de renforcer le sentiment d'appartenance des individus issus de la diaspora à un groupe. Dans une optique transnationale, l'utilisation de cette interface améliore (en théorie) les relations entre Mauritanien de la société d'origine et les membres de la diaspora. De fait, non seulement la dimension temps et espace n'est plus un obstacle à la communication, mais un lien solide se crée suite à un échange d'informations.

*b. Compétences nationales au service du développement de la Mauritanie*

Le contexte de mondialisation permet aux cadres hautement qualifiés de mettre à la disposition de leurs correspondants locaux la totalité d'un réseau professionnel et social international dense, développé au fil du temps. En multipliant les liens entre acteurs internationaux et nationaux, ils sont souvent les instigateurs de projets commerciaux ou axés sur le développement, en Mauritanie. La promotion de la coopération par les cerveaux confirme une fois de plus, le fait que différentes formes de retour sont possibles; un retour qui ne requiert pas obligatoirement leur présence physique, imminente et définitive dans la société d'origine. De fait, selon la théorie économique, la concurrence dans le marché du travail international devrait permettre la libre circulation de l'information "parfaite" (acquise à moindre cout et immédiate), du savoir et des compétences. Au détriment de tous, la création et le maintien de ces réseaux n'ont pas été encouragés par les autorités mauritaniennes, pour créer un pont entre la diaspora et la société d'origine. Néanmoins, le transfert de compétences de manière fluide et efficace est le



mandat de certains individus (ou groupe d'individus), comme les membres du Collectif des Cadres Mauritaniens Expatriés (CCME).

Créée en 2006, le CCME “agit par l'assistance en matière de conseil technique, l'aide à la mobilisation des ressources et la participation active de ses experts dans le but d'accompagner les efforts des Mauritaniens à lutter contre la pauvreté et pour prétendre au développement économique et social”. Il comporte plus ou moins 300 membres, dont des “économistes, médecins, ingénieurs, professeurs d'université, chercheurs et autres domaines d'expertises”. Ces membres ont pour objectifs de “stimuler l'échange d'informations avec les organisations gouvernementales, politiques et de la société civile engagées dans le développement de la Mauritanie pour l'épanouissement des populations et la défense de leurs droits fondamentaux”; de “contribuer efficacement au rapprochement de la diaspora mauritanienne avec le pays d'origine et mettre en relief les atouts et les réalisations de la diaspora mauritanienne”; et enfin de “participer aux activités et instances de niveau local et international dont les objectifs sont en adéquation avec les objectifs du CCME" (Site Web CCME).

Les mesures pro-actives avancées par ce groupe prouvent qu'il est possible de travailler discrètement en tant qu'acteurs de développement, tout en sachant qu'ils doivent contourner les difficultés issues de la relation tendue avec l'État, de même que de se tenir à leur vocation “apolitique et indépendante”. Leur capacité d'influencer les acteurs locaux en s'appuyant sur un stock de crédibilité sociale, et en fusionnant leurs compétences multidisciplinaires, leur a permis de mener à bien plusieurs projets. Ceci inclut la réhabilitation de l'École 1 de Rosso en 2014, un établissement d'enseignement qui date de la période coloniale, en partenariat avec les fondations Hoffman et FIBA. Les membres du CCME ont été actifs dans toutes les étapes de ce processus, allant de l'étude de faisabilité à la levée de fonds propres de 53 millions d'Ouguiyas (approximativement 150 000 USD). Certains membres se sont impliqués directement dans le lancement et le suivi des travaux, jusqu'à la remise des clés de l'École 1 au maire de la ville, en temps voulu (CCME 2014). La seule motivation exprimée par les membres du CCME a été de contribuer au “développement économique et social” du pays, et de réhabiliter une école qui, curieusement, a été le lieu de la formation primaire d'une génération de cadres mauritaniens proéminents, expatriés ou non.

Ce genre de succès à petite échelle, démontre que le fait de “promouvoir et renforcer la fraternité, l'entraide et la solidarité de ses membres” crée une synergie, et que les associations de la diaspora (ici hautement qualifiées) sont des forces à ne pas sous-estimer, malgré leur nombre modeste. Le CCME permet de mettre un peu de lumière, non pas sur l'identité de ces membres (aucune information n'est publiquement disponible à ce propos sur le site web), mais sur le profil, les motivations et la capacité financière de ces individus. Par exemple, dans le cas de la Mauritanie, nous pouvons réfuter l'hypothèse de Faini (2007) selon laquelle le salaire élevé des émigrants qualifiés impacte négativement les transferts de fonds, à cause de la probabilité élevée qu'ils ont eu recours au regroupement familial. Les cadres de ce Collectif constituent un contre-exemple, car ils sont prêts à disposer de leur temps, leur revenu et leurs compétences sans profiter directement du résultat. Le surplus social (ou bien-être) généré par les projets de ce genre est avantageux pour la famille éloignée, les habitants de leur ville d'origine ou dans ce cas, pour une nouvelle génération d'élèves. Ces actions comportent une dimension altruiste qui confond une fois de plus les fondements de la théorie néoclassique, selon laquelle les individus sont des êtres au comportement rationnel et prévisible.

### **3. La diaspora hautement qualifiée dans les sociétés d'accueil**

#### *a. Choix du pays, une décision réfléchie?*

La réponse à cette question est ambivalente. En théorie, l'offre de leurs compétences sur un marché international de main d'oeuvre, permet aux membres de la diaspora hautement qualifiée de s'installer là où ils sont demandés. Mais en fait, ce n'est pas aussi simple car les circonstances du départ de la Mauritanie, de l'expulsion à l'auto-exil, les ont contraints à s'installer là où ils ont été accueillis, ou là où ils ont pris un risque calculé. Alors, si le premier départ et/ou le fait de rester éloignés de la Mauritanie était évident dans le processus de décision de ces migrants, la destination ne l'était pas obligatoirement. Nous avons observé dans le parcours hétérogène de ces individus une tendance remarquable à se déplacer de pays en pays (parfois géographiquement proches de la Mauritanie), suivant une logique professionnelle,

familiale et personnelle. Enfin, comme la localisation actuelle de ces individus n'est pas une constante, c'est leur présence à l'extérieur de la Mauritanie qui est intéressant; ils sont de plus en plus habiles à amasser du capital social et financier, qui découle de l'exercice de leurs fonctions dans les sociétés d'accueil. En effet, Shain (2007, 140) évoque le fait que les membres de la diaspora sont généralement plus riches que leurs contreparties dans la société d'origine.

*b. Insertion privilégiée dans la société d'accueil*

Selon Assogba, “la réalité des diasporas [...] est fort complexe. Leurs formes et leurs modèles varient selon l'économie, la culture et le système socio-politique des pays [d'accueil]” (2002, 9). C'est une description qui s'applique bien à la diaspora hautement qualifiée mauritanienne, et qui nous permet de comparer leur degré d'insertion dans les sociétés d'accueil et d'origine (lors d'un retour). L'insertion dans la société d'accueil est facilitée par la nature de leur occupation professionnelle; elle est aussi positivement corrélée avec le nombre d'années investi dans un ou plusieurs pays, où chaque individu a eu l'occasion d'amasser de l'expérience et des connaissances. Aussi, le contexte politico-social et économique de la société d'accueil influence la capacité de la diaspora à impacter la société d'origine, telle que la possibilité d'accumuler un pouvoir politique sur lequel se base les activités de lobbying. Cette idée est évoquée par Shain, selon laquelle “les diasporas, en tant qu'acteurs transnationaux, jouissent d'un statut privilégié en exerçant une influence, en tant que groupe d'intérêt, autant dans la société d'origine que d'accueil, l'influence sur la société d'origine est précisément en raison de l'influence acquise dans la société d'accueil [traduction de l'auteur] (2007, 139)”. Cette capacité d'influence est non négligeable, si l'on se rappelle que les représentations diplomatiques officielles manquent à leurs mandats de favoriser activement les relations entre les membres de la diaspora et la société d'accueil. Effectivement livrés à eux-mêmes, ils sont capables de puiser dans leurs propres ressources, donc faire du réseautage pour tisser les relations avec les individus, les organisations, et les autorités pertinentes du pays d'accueil.

Tel était le cas en 2009:

[...][lors d'] une initiative spontanée dirigée par des immigrés hautement qualifiés installés aux États-Unis a lancé un mouvement appelé « For Mauritania » qui avait fédéré l'essentiel de la diaspora éduquée contre le coup d'État. Ce mouvement avait non seulement mis en place des bureaux dans l'ensemble des capitales occidentales (Paris, Bruxelles, Washington, New York, Madrid etc.) mais aussi lancé un site internet consacré à cette cause, organisé des marches de protestation à l'étranger, sensibilisé les élus et les personnalités importantes dans les lieux où ils se trouvent etc. (Ould Ahmed Salem 2010,12).

Ces actions mettent en évidence, de nouveau, le potentiel perdu de la diaspora hautement qualifiée en tant qu'acteurs au service de l'État. Par exemple, pour influencer les gouvernements étrangers à l'avantage du pays d'origine, ou en tant qu'une source d'information et de connections, pour les représentations diplomatiques de la société d'origine (Shain 2007, 141).

*c. Rayonnement et visibilité de la Mauritanie*

Selon Faini (2007), «la présence de migrants dans le pays d'accueil peut contribuer à pallier le manque d'information – et les préjugés qui en découlent – des natifs sur le pays d'origine des migrants. [...] les émigrés qualifiés sont a priori les plus à même de générer ce type « d'externalités de diaspora »». Dans ce cas, les cerveaux peuvent être considérés comme les représentants fortuits de leurs pays, en considérant que la Mauritanie a un manque à gagner en termes de visibilité et de rayonnement international. À ce propos, nous avançons l'hypothèse selon laquelle les autorités mauritaniennes dépensent une énergie précieuse en vue de cacher les aspects négatifs du pays; une énergie qui pourrait être réorientée à promouvoir ses points forts sur la scène internationale tel que la pluralité culturelle, la diaspora active et éduquée, ou la position géostratégique du pays. Les membres de la diaspora remplissent déjà un rôle de représentants de la Mauritanie en tant qu'organiseurs d'activités sociales et de manifestations culturelles, ce qui permet de diffuser de l'information favorable concernant leur pays. Enfin, dans l'optique de la théorie des dimensions culturelles de Hofstede, une analyse des ressortissants mauritaniens à l'étranger révèle un individu réservé, à l'attitude généralement affable, et doté d'une tolérance à l'ambiguïté élevée.

## **II. L'État mauritanien craint-il l'élite de sa diaspora ?**

Nous avons exploré les raisons qui expliquent pourquoi certains membres de l'élite de la diaspora hésitent sur la question du retour dans la société d'origine. Nous allons donc scruter pourquoi l'État et ses représentants maintiennent à leur tour une certaine distance (symbolique), face à ces acteurs aux ressources, aux compétences et aux expériences internationales multiples.

### **1. Négligence marquée ou distance involontaire de l'État envers la diaspora?**

#### *a. Hypothèses*

Nous partons de l'hypothèse que, au niveau de la diaspora qualifiée, "l'État n'a pas de système de suivi de leur devenir; il n'y a non plus aucune volonté de les connaître et encore moins d'incitation pour encourager leur retour" (Ould Ahmed Salem 2010, 10). S'il est difficile de justifier une attitude qui découle manifestement d'une appréhension de l'inconnu, une peur qui s'est relayée dans les gouvernements successifs depuis les années 1970, il nous importe néanmoins de mettre en évidence les raisons qui peuvent expliquer la position de l'État, envers sa diaspora.

De prime abord, la diaspora qualifiée a décidément un désavantage en ce qui concerne son effectif, qui s'élève à peu près 1% de la population mauritanienne totale. Si leur niveau d'activisme a tendance à leur conférer un poids plus que proportionnel dans la société d'origine, il reste que les résultats qu'ils ont obtenus à travers les décennies, dans l'arène politique, sont insatisfaisants. Pour l'instant, le retour d'un ou de plusieurs membres de la diaspora hautement qualifiée dans la société d'origine, pour des raisons politiques, est telle qu'une écharde dans le pied de l'État: extrêmement incommode, mais sans plus. Ensuite, sans l'appui des militaires, qui ont tendance à soutenir un individu issu de leur rangs, les chances d'accéder au pouvoir exécutif et de maintenir cette position sont minimes. Tel a été le cas quand le président civil Sidi Ould Cheikh Abdallahi, élu légitimement en 2007, a été destitué du moment que ses politiques ont menacé les intérêts de cette institution puissante. Enfin, il existe sûrement une appréhension

réelle à établir une relation solide et ouverte avec une diaspora qui, à cause de leur point de vue extérieur sur le pays, est prompte à critiquer l'État et à discréditer ses représentants.

De plus, en considérant le contexte particulièrement instable auquel fait face l'État mauritanien actuellement, il n'est pas surprenant que la diaspora, qui se trouve par définition et commodément en dehors des frontières nationales, demeure reléguée au second rang. Loin d'être considérés comme une priorité pour pour les dirigeants, leurs revendications sont trop souvent noyées dans un contexte de crise économique, sociale et politique mauritanienne sans fin. Nous pouvons citer une économie vulnérable, qui peine toujours à se relever des chocs à la baisse des cours internationaux des produits d'exportations du pays (comme le minerai de fer), depuis le début de la décennie 2010 (Choplin et Lombard 2009, 88). De même, nous notons l'incidence négative du chômage chronique sur le bien-être et l'équilibre social, ainsi que la tendance à la hausse de l'indice des prix des produits alimentaires de base entre 2000-2016 (FAO 2017). Sur le plan politique, les enjeux qui entourent le recensement, le "dialogue national inclusif", et la question du troisième mandat hypothétiquement projeté par le président actuel, sont toujours d'actualité. D'autre part, Choplin et Lombard (2009) avancent que l'intervention systématique d'acteurs locaux influents dans la sphère politico-commerciale, soit dans l'allocation de marchés publics, a fortement contribué à l'instabilité politique en Mauritanie. Enfin, face à tout ces signes de fragilité interne, nous remarquons un régime qui est plus soucieux que jamais de maintenir une image extérieure positive. C'est durant un des points bas dans l'opinion publique internationale que le Rallye Paris-Dakar est annulé en 2008, suite à une série d'enlèvements de touristes en Mauritanie, dû aux militaires du groupe terroriste Al-Qaïda dans le Sahara. En vue d'éradiquer cette menace (et d'obtenir de surcroît du support et des fonds internationaux), la Mauritanie a dirigé l'initiative du G5 Sahel: "un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale" au niveau des politiques de développement et de sécurité des États membres (RFI 2014).

En définitive, il semble difficile de cerner le facteur prépondérant qui contribue à la froideur des relations entre la diaspora et l'État: une certaine prédisposition de ce dernier à adopter une attitude négligente (envers le premier), ou le contexte d'agitation interne général

dans lequel il oeuvre. Il s'agit donc de se poser une question simple: est-ce que d'autres États, relativement plus stables, ont une relation aussi tendue avec leurs ressortissants? Il suffit de faire une comparaison superficielle avec un pays voisin tel que le Sénégal, pour conclure que non (Maggi, Sarr, Green, Sarrasin et Ferro 2012, 5-17). Nous avançons que si les facteurs endogènes qui ont contribué à l'instabilité de la Mauritanie, sont des variables qui sont demeurés constantes depuis l'accès à l'indépendance, alors le contexte qui en découle est positivement corrélé à la nature des relations entre les différents acteurs. Autrement dit, l'envergure des défis du pays ont encouragé les prises de positions obstinés, irrationnels et inefficaces des acteurs impliqués. Ceci est le plus visible dans la propension des différents groupes ethno-culturels à tenir des discours nationalistes, de même que dans les mouvements d'opposition de la diaspora et de certains acteurs de la société d'origine.

*b. Une tentative de rapprochement: l'organisation de la Rencontre des Compétences et Expertises Nationales*

Nous avons vu que le contexte dans lequel oeuvrent nos acteurs principaux a contribué à l'effritement du lien social, et a exacerbé la perception d'une distance physique et idéologique insurmontable entre eux. Nous allons voir ci-dessous qu'en dépit de cela, la nonchalance affectée de l'État ne rime pas exactement avec désintérêt, en ce qui concerne la diaspora hautement qualifiée.

Par le biais de l'Agence Nationale pour les Études et le Suivi des Projets (ANSEP), une démarche pour entrer en contact avec les membres les plus influents de la diaspora mauritanienne s'est concrétisée par l'organisation du Forum des Compétences et Expertises Nationales, en Décembre 2013. Cette rencontre, la première en son genre (et notons, la dernière depuis lors), s'est présentée comme un lieu "d'échange de savoirs et d'expériences en matière de préparation et de mise en œuvre des projets de développement". De même, elle a avancé comme objectif évasif le fait "de mieux connaître les compétences mauritaniennes résidant à l'étranger afin d'en faire une force de proposition active dans le développement économique et social du pays" (Site Web ANESP 2013). De prime abord, cette rencontre a été considérée comme une avancée majeure dans les relations distendues entre acteurs étatiques et non-étatiques externes.

En effet, c'est le seul effort public et pro-actif provenant des autorités mauritaniennes de solliciter les compétences de sa diaspora qualifiée, de reconnaître ouvertement leur existence, et de soutenir les individus qui aspirent de s'impliquer dans le développement dans la société d'origine. La diaspora hautement qualifiée a répondu à cet appel, percevant une occasion rare d'exiger plus de transparence dans la gestion du pays, en vue d'un véritable partenariat avec les autorités étatiques. De plus, une fois sur place, ils ont participé à l'élaboration d'une liste de 26 recommandations, qui ciblent les besoins et les revendications de la diaspora dans son ensemble. Nous pouvons citer en quelques unes, tel que la nécessité de "faciliter et encourager les transferts de fonds issus de l'expatriation", d' "élaborer une stratégie Nationale pour la valorisation des Compétences Mauritaniennes de l'étranger et affiner la position des autorités sur le sujet", et enfin de la "création d'une institution (ministère ou secrétariat d'État) pour [représenter] les Mauritaniens de l'étranger" (ANSEP 2013, 5-6).

À la clôture, le succès de la rencontre qui avait rassemblé "le potentiel des compétences mauritaniennes résidant à l'étranger" est mitigé selon l'acteur concerné. Une rupture si soudaine par rapport à la position historique de l'État, plus de cinq ans après la fermeture sans équivoque du Secrétariat d'État chargé des Mauritaniens de l'Étranger, et dans un contexte politico-social volatil n'a pas été vu sans suspicion. Le manque de confiance envers l'État est enraciné, et a poussé les plus sceptiques à sonder les motivations réelles de celui-ci. Nos entrevues semi-directives ont révélés des individus en proie à une appréhension de se dévoiler unilatéralement. Ils ont cité, par exemple, les démarches qui consistaient à rassembler et à répertorier les informations socio-démographiques des centaines de participants, tel que leur lieu de résidence et leur activités, professionnelles ou autres (ANSEP 2013, 3, 6, 8, 15). À cet égard, cette rencontre a été un succès sans ambiguïté pour les organisateurs: la recherche et la collecte d'information sur une diaspora méconnue, sur leurs organisations, leurs moyens et leurs modes d'actions a été un objectif sous-jacent aisé à atteindre. Rappelons, en effet, que les multiples organisations de la diaspora mauritanienne, aussi désorganisées soit-elles, cherchent constamment à influencer la société d'origine à leur avantage, en dépit des difficultés issues de la relation tendue avec les autorités étatiques.



M. Sall évoque précisément cette idée:

Les États ouest-africains ont joué un rôle faible dans la mise en place de ces réseaux diasporiques qui se sont souvent constitués par défi aux politiques publiques qu'ils considèrent comme étant directement responsables des contre-performances des sociétés africaines. À défaut de les avoir aidés à se mettre en place, les États ont cherché à les contrôler par la création d'institutions nationales exclusivement consacrées aux expatriés sans distinction aucune entre les niveaux de qualification (Sall 2003, 3).

Quelque soit l'objectif final de cette rencontre, que ce soit une tentative de casser la dynamique d'une diaspora politisée ou de les apprivoiser, il a été dissimulé sous le couvert ingénieux de promettre un dialogue et afin de solliciter de leur "soutien [concernant] plusieurs initiatives concrètes en faveur de la Mauritanie" (Site web ANESP 2013). Ceci met bien en évidence la position ambivalente des autorités par rapport la diaspora éduquée: sans admettre leur part de responsabilité dans l'exil de ces individus, ils se rendent à l'évidence qu'il n'est pas viable de les tenir à l'écart indéfiniment, et cherchent à les solliciter au besoin (Messamad 2012, 67). La nouvelle stratégie préférée de l'État mauritanien, soit l'instrumentalisation des talents et des ressources de sa diaspora, est appliquée sans intention ou motivation apparente de varier sur sa position, en ce qui concerne leurs revendications. Il manque de considérer que, pour faire part d'un vrai dialogue, certaines conditions doivent absolument être remplies au préalable, et de manière urgente. Par exemple, nous avons un État de plus en plus conscient de l'effet des opinions "généralement défavorables" de la diaspora à son égard, et par conséquent continue de les priver du droit de vote à distance (Ould Ahmed Salem 2010, 10). Cette rencontre qui a suscité tant d'espoir aboutit finalement en de l'amertume: si possible, elle marque une dégradation de la relation fragile entre les autorités étatiques et la diaspora mauritanienne. De fait, les premiers sont manifestement réticents face au changement (et ont manqué de faire un suivi pro-actif avec les participants de la réunion), alors que les derniers sont plus obstinés que jamais de faire valoir leurs droits. Nous sommes face à une situation où chaque acteur se positionne de manière inflexible et inefficace par rapport à l'autre, et par rapport aux enjeux majeurs qui les concernent.

*c. Un lien d'interdépendance chargé de paradoxes*

Selon les fondements de la théorie constructiviste des relations internationales, un nombre d'acteurs sociaux divers interagissent sur une plateforme, dans un rapport d'égalité. C'est ainsi que se rencontrent leurs intérêts, et se forment les idées qui caractérisent et influencent le contexte dans lequel ils évoluent.

Dans cette optique, face à un acteur social tel que l'État, la diaspora détient un poids considérable malgré, par définition, son statut d'acteur non-étatique. La particularité de la diaspora demeure dans le fait qu'elle s'impose en tant qu'acteur légitime, car elle participe au dialogue national de la Mauritanie, même si elle réside en dehors de son territoire. C'est un fait qui, selon Shain, défie les définitions conventionnelles de la citoyenneté d'un individu, et le concept de loyauté par rapport à un État (2007, 128). Par conséquent, l'élite de la diaspora devient un lien tangible entre la sphère politique nationale et internationale, en plus d'épauler le rôle crucial d'intermédiaire entre les différents acteurs, dans le contexte de la mondialisation (Shain 2007, 127). Ils sont, en effet, les promoteurs de leur vision unique de la politique étrangère qui devrait être appliquée par leurs États. Dans le but de démocratiser des pays gouvernés par des régimes à tendance autoritaire, les élites de la diaspora africaine forment aussi des organisations qui se comparent à des groupes de pression, dont l'activisme et l'influence s'étendent de la société d'accueil à celle d'origine. En effet, selon Ould Ahmed Salem:

Ces cerveaux perdus provisoirement ou définitivement pour le pays ont même commencé à constituer une diaspora plus redoutée et convoitée par les autorités surtout quand il s'agit des immigrés hautement qualifiés résidents en Occident, prompts à enrôler les communautés d'immigrés dans des mobilisations politiques nationales. Or, cette communauté de cadres de haut niveau expatriée, naturellement modeste au regard même de la petite population mauritanienne, joue un rôle important dans la politique nationale et contribue même parfois à créer chez les autorités une perception de l'Immigration Hautement Qualifiée qui n'est pas sans effet sur la manière dont se pose cette question en Mauritanie (Ould Ahmed Salem 2010, 10).

Dans le cas mauritanien, c'est précisément ce rôle exercé par la diaspora, un acteur décidément non-étatique et non-domestique, qui est perçu comme une menace sur le monopole de la souveraineté étatique. Telle une prophétie auto-réalisante, le fait d'être considérés comme étant "tous des opposants" devient une réalité, lorsqu'une implication quelconque de la diaspora

est vue comme une tentative de déstabilisation. Ceci souligne une fois de plus l'idée que l'État mauritanien ne considère pas les membres de la diaspora comme étant des acteurs nationaux, de par leur simple présence hors du territoire, ou du fait qu'ils ont parallèlement adoptés d'autres nationalités. En découle une réticence de chaque parti d'entamer un dialogue réel avec l'autre; à l'extrême, chacun essaye d'imposer sa volonté sur l'autre, de manière plus ou moins directe.

Pour nuancer, notons que les conditions qui permettent aux membres de la diaspora d'affecter efficacement la société d'origine, et d'influencer ces politiques, ne dépendent pas uniquement de la perception de la diaspora par les acteurs résidant dans le pays d'origine (et vice versa). Le niveau de perméabilité de l'État, du gouvernement, et de la société du pays d'origine par des forces extérieures; la cohésion des voix diasporique concernant les politiques du pays d'origine; et enfin, l'équilibre du pouvoir entre la diaspora et les acteurs du pays d'origine sont d'autres facteurs à considérer (Shain 2007, 130).

Nous allons donc brièvement porter notre attention sur cet équilibre entre les deux acteurs qui nous intéressent, l'État et l'élite diasporique. D'une part, selon les travaux de Assogba (2009), les membres de la diaspora africaine agissent comme des "substituts à l'État social", de par leurs rôles de "*homo oeconomicus, donator, scientetificus, homo technicus et politicus*"; en effet, ils participent activement dans un ou plusieurs des volets dans lequel oeuvre traditionnellement un État. Les instances de compétition entre ces acteurs principaux dans domaines de l'éducation, de la santé, de la réduction de la pauvreté provoquent une réflexion sans précédent sur les motivations sous-jacentes de la diaspora, et la place qu'elle occupe dans la société mauritanienne; nous nous rappelons qu'ils sont considérés, au mieux, comme des leaders d'opinion et au pire, comme des ennemis publics. De même, cette concurrence souligne l'échec d'un État hyper-centralisé, fragile et défaillant, car il est, selon la définition de Shain, est "hautement perméable aux influences sociétales dans son processus de décision" et "faible en terme idéologiques, de ressources matérielles et institutionnels". Enfin, notons avec intérêt que ce dernier avance que les États faibles ont généralement tendance à accueillir les contributions de leur diaspora puissante; la Mauritanie constitue un contre-exemple à cette hypothèse (Shain 2007, 139, 143). Shain avance qu'il existe aussi entre ces acteurs "un conflit pour s'emparer du

pouvoir [en vue] de déterminer l'identité nationale, et par conséquent influencer les politiques dans les sphères domestiques et internationales” (2007, 137). Effectivement, nous avons déjà étudié la lutte fratricide des groupes ethno-culturels qui composent la Mauritanie, et le fait que chaque parti cherche à s’emparer ou à maintenir leur emprise sur le pouvoir; un pouvoir qui, à date, à été utilisé pour imposer une vision unique et exclusive de l'identité nationale.

En plus d’une opposition asymétrique et endurente, il est évident qu’il existe un lien d’inter-dépendance entre les acteurs étatiques et non-étatiques; une relation qui, dans le cadre d’étude constructiviste, est amplement complexe et l’est davantage par la prise de position inefficace de ces acteurs. Le fait est qu’aucun des partis concernés n’est réellement réceptif à l’influence ou à l’existence de l’autre dans sa forme actuelle; en conséquence, malgré la nécessité d’améliorer leur interaction s’installe un dialogue de sourd qui est au détriment de chaque acteur, et au détriment du pays dans son ensemble. Pour mettre fin à l’éloignement “forcé” de la diaspora, dont la majorité est paralysée face à la problématique du retour; pour fixer les cadres et appliquer leurs compétences techniques au service de la Mauritanie; pour maîtriser la situation politique, économique et sociale délabrée, une coopération réelle entre les acteurs est essentielle.

D’un point de vue psychologique, nous avançons que la peur de l’inconnu est présente et paralysante de chaque côté; elle crée des attitudes de résistance chez les individus qui façonnent négativement leurs actions, leurs décisions et leurs croyances. Cette résistance au changement explique l’impasse dans laquelle se trouve la Mauritanie, une situation tendue au point de l’implosion, et qui se développe depuis plusieurs décennies. A défaut de faire preuve d’ouverture d’esprit, il n’est pas surprenant que dans ce contexte, les erreurs d’attribution sont aisés à commettre; soit, quand “on est incertain des sentiments qu’on devrait ressentir à l’égard des autres ou des événements, dans une situation complexe ou ambiguë, en présence d’informations contradictoires, à la suite d’un échec ou d’événements inattendus”. Une situation qui est aggravée par le fait que chaque acteur fait preuve d’erreur fondamentale d’attribution envers l’autre, soit “le fait d’accorder plus de poids à des causes internes (disposition de la personne [acteur]) qu’à des causes externes (la situation) pour expliquer les comportements d’autrui”. Enfin, chacun souffre de biais égocentrique, une disposition qui “a pour fonction la protection de l’image de soi et de sa valeur personnelle, [...] l’individu a tendance à attribuer ses réussites à des dispositions

personnelles et ses échecs, à des facteurs externes” (Morin et Aubé 2007, 87-90). Ce biais souligne une tendance à jeter sur l’autre la majeure part de la responsabilité ou des conséquences de leurs actions: tel que l’exil des membres de la diaspora, ou la situation d’agitation généralisée en Mauritanie. Par conséquent, à chaque fois que la réalité vécue d’un acteur est contrariée par l’autre, il s’accélère la dégradation des liens d’interdépendance qui existent bel et bien entre la diaspora et l’État, de par leur appartenance indéniable à la société mauritanienne.

## **2. La nouvelle génération de Mauritaniens à l’étranger**

### *a. Nationalité, citoyenneté et identité*

Depuis plus d’un quart de siècle qui nous sépare des “Événements”, il se forme une catégorie distincte d’individus dans la diaspora, soit, la seconde et la troisième génération de Mauritaniens.

De prime abord, la question se pose s’ils appartiennent *de facto* à une diaspora, et par conséquent, si l’on peut vraiment parler de retour pour ces individus s’ils ne sont pas nés ou ont à peine vécu en Mauritanie (Petit 2007, 13). Le cas de la nouvelle génération de la diaspora mauritanienne attire notre attention particulière, car de par son existence elle nous force à faire une réflexion sur une des composantes de l’identité africaine. Cette dernière se base, en partie, sur l’importance de retracer ses origines à un lieu donné; un lieu qui s’avère être sur le territoire d’un État de nos jours. Ceci est un facteur primordial lorsqu’il s’agit d’être reconnu comme membre d’un groupe, d’une culture, et d’une nation. Par exemple, les patronymes arabo-berbères mauritaniens commencent par *Ould* ou *Mint*, qui veut dire “fils de” ou “fille de”, ce qui souligne la possibilité de retracer la lignée d’un individu, ainsi que de le placer dans une tribu.

Ainsi, l’origine nationale est une partie intégrante et indissociable de l’identité africaine; par conséquent il n’est pas surprenant que l’appartenance à un groupe ethno-culturel à tendance à prendre préséance sur la citoyenneté; ce dernier est basé sur un lien juridique avec un État, ici défaillant (Whitehouse 2009). Cette définition devient paralysante quand il s’agit d’émigrer (par

définition le fait de quitter un lieu d'origine), car l'identité ne peut demeurer statique dans un contexte de mondialisation et de culture globale. Enfin, en considérant l'attitude de l'État par rapport à sa diaspora et face à une identité nationale fracturée, il n'est pas étonnant que la perception de la nationalité et de l'identité se défait encore plus de la notion de citoyenneté mauritanienne. Pour illustrer, c'est l'origine nationale qui revêt une importance primordiale pour les autorités étatiques quand il s'agit de différencier les individus, et de décider arbitrairement qui est étranger ou non; on le voit à travers les objectifs opaques du recensement de 2011. À cela s'ajoute l'interdiction de la double citoyenneté (sauf sur dérogation), qui exclut effectivement les personnes nées hors du pays à acquérir la citoyenneté mauritanienne, quelque soit leur origine nationale (Migration Policy Center 2013, 5).

*b. Relation filiale au sein de la diaspora mauritanienne*

Si la citoyenneté mauritanienne peut être acquise automatiquement par le droit du sang, elle reste trop souvent symbolique; on se rappelle que dépendant des circonstances de leur départ, les parents d'un individu se heurtent déjà à des difficultés pour prouver leur appartenance à la Mauritanie. Nous pouvons tout de même souligner le rôle de la filiation dans la transmission du sentiment d'appartenance à un ensemble national, pour les individus qui forment la partie de la diaspora qui n'est pas née ou n'a pas vécu en Mauritanie. Selon Jedlicki, «cette idée [de filiation] est somme toute commune à toutes les représentations de ceux que l'on nomme les « secondes générations », quelle que soit la nationalité de leur famille, et qui sont constamment renvoyés à la « culture » du pays « d'origine », celui de leurs parents» (2007, 194).

Lors de la socialisation primaire des enfants, le rôle des parents est crucial dans la transmission d'une identité ethno-culturelle, linguistique et religieuse; de même, il est important dans le rappel de l'histoire collective et individuelle, par le fait de retracer la trajectoire familiale dans le temps. Au delà du transfert des valeurs, des habitudes, et des traditions le but de cette socialisation est d'encourager la formation de relations sociales et affectives avec la famille élargie. La nécessité de familiariser cette seconde génération avec tous les aspects du pays d'origine est facilité par l'utilisation de l'Internet, une source précieuse d'information, et les NTICs en tant que moyens de communication et d'échange. Enfin, le fait d'organiser des séjours

(de longueur variable) en Mauritanie est un moyen de garantir, quelque soit la position de l'unité familiale sur la question d'un retour définitif, une continuité de la culture dans les générations futures. Une des externalités négatives de l'exil ou de l'émigration, évoquée par nos sources, concerne le fait qu'un certain degré d'acculturation des enfants dans la société d'accueil, a eu un impact négatif sur la question de la relève, au niveau culturel et politique. Une inquiétude qui s'illustre par la possibilité, difficile à concevoir pour ces parents, de retourner en Mauritanie sans être suivis par leurs enfants. En effet, ces derniers n'ont pas nécessairement le même niveau d'attachement ou d'intérêt pour un pays méconnu.

Notons aussi, qu'au niveau de l'identité sociale, les membres de la deuxième génération de mauritaniens peuvent se voir transmettre l'image de perturbateurs qui est si librement appliquée aux émigrés et aux exilés politiques. Pour avoir vécu si loin de la société d'origine, ils subissent la perception qu'ils auraient vécu un "exil doré", loin des conditions difficiles qui ont caractérisé le pays d'origine (Jedlicki 2007, 199); ils se trouvent dans la position difficile de ne pas être reconnus ou acceptés en tant que mauritaniens. Le stigmat, qui entoure la nouvelle génération, est défini ci-dessous par le sociologue Goffman:

Un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans le cercle des rapports sociaux ordinaires possède une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui la rencontrent, et nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs. Il possède un stigmat, une différence fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions (1975, p. 15).

Cette différence est facile à observer selon Jedlicki: c'est "le fait d'avoir étudié à l'étranger, l'accent qui peut se révéler dans leur élocution, certaines habitudes vestimentaires, culinaires, relationnelles, etc..." (2007, 200).

### *c. Le dilemme du retour perpétué*

Le dilemme du retour est encore plus tendu au sein de la seconde génération de Mauritaniens: ils sont plus enclins à être tiraillés entre la société d'accueil et la société d'origine.

Il est possible de trouver des individus qui rejettent l'identité sociale et politique qui leur est imposée par les circonstances, ou qui se trouvent en position d'indifférence par rapport à

l'identité nationale aspirée pour la Mauritanie. Le fait d'être en situation de rupture avec la première génération si la relève n'est pas assurée, de subir une pression de suivre leurs parents qui retournent dans la société d'origine, ou de décider de s'insérer définitivement dans la société d'accueil est anxiogène. En effet, dans le cas d'un retour même projeté, Jedlicki note que pour la seconde génération de migrants, "[...] l'exil politique confère un poids particulier au sentiment national et identitaire, aux relations tissées avec la société des parents, ainsi qu'à une migration qui est bien un retour, tout particulier soit-il dans le cas d'une génération née en exil" (2007, 204). Ainsi, il est probable que l'on va observer dans le futur de différentes formes de contributions à la Mauritanie, des "retours" qui sont variables selon le niveau d'attachement et d'intérêt de chaque individu issu de la seconde génération de la diaspora.

Contrairement à l'exemple décrit par Jedlicki, des enfants chiliens à qui ont été transmis l'image d'un "Chili de rêve" (2007, 197), une perception utopique de la Mauritanie est difficile à avancer, en se familiarisant de plus en plus avec les "Événements" qui ont causé l'exil de ses ressortissants. Il se crée ainsi, au sein de la seconde génération un besoin de réparations et une nécessité de faire valoir les droits collectifs de la diaspora. Ce sentiment de révolte provient des injustices endurées par la génération dont fait partie leurs parents. Autrement dit, il existe aussi la possibilité d'une transmission effective de l'identité politique, sur le plan générationnel; cette politisation découle naturellement de la position idéologique, réelle ou supposée, de l'entourage familial. Les expulsions hors des frontières nationales, loin de faire disparaître ou de subjuguier les individus qui sont sujet au militantisme, ont engendré une catégorie d'opposants potentiels non moins cauchemardesque pour l'État mauritanien. De fait, ces individus s'appuient considérablement sur l'expérience politique, constituée de succès et d'échecs, des membres de la première génération. Ils détiennent aussi des caractéristiques encore plus redoutables que ces derniers, tel qu'un niveau d'études supérieur ou égal à celui de leur parents; face à une génération qui se compose d'individus de plus en plus éduqués, la probabilité de se politiser est plus élevée. De plus, dépendant de leur lieu d'études ou de résidence, ils sont cosmopolites et maîtrisent plusieurs langues. Enfin, nous pouvons souligner leur maîtrise des NTICs, leur accès constant et instantané à l'information, et leur utilisation remarquable des médias sociaux. Une fois de plus, nous avançons que le contexte de mondialisation va permettre aux membres de la diaspora de



véhiculer une approche innovatrice, en ce qui concerne leurs contributions vers la société d'origine. Cette participation sera possiblement plus complexe et distincte de la première génération, car elle ne sera pas seulement d'ordre financier, politique, ou sous forme de transfert de compétences. L'existence de cette nouvelle génération de Mauritaniens avance le potentiel d'explorer les volets inédits de la relation entre la diaspora, et le pays d'origine.

Pour l'instant, le manque d'information au sujet de ces individus relativement jeunes (les plus âgés sont nés au début de la décennie 1980, et ont moins de 40 ans), ne permet pas de déterminer une tendance solide dans une des directions décrites ci-dessus. De plus, notons que contrairement à leur aînés, la majorité d'entre eux n'ont pas eu l'occasion de se côtoyer à l'école, lieu de rencontre et de socialisation secondaire, en vue d'établir des liens qui ont tendance à résister à l'épreuve du temps. La dispersion des Mauritaniens dans le monde accentue le sentiment d'isolement de cette seconde génération, et résulte en une relation avec le pays d'origine qui risque de tomber graduellement en désuétude. Selon Sall, la deuxième génération a une certaine prédisposition:

[elle] se sent autrement concernée par l'Afrique et n'est pas prête à s'investir autant que les aînés. Cela pose la question de la relève dans la mesure où elle ne participe pas aux initiatives élaborées pour l'Afrique. Cette carence constitue un problème majeur, si l'on sait l'importance de la contribution des migrants à la formation du produit national brut de cette dernière (2003, 8).

Ceci est tout aussi pertinent pour la Mauritanie. Il est de la responsabilité de l'État de protéger ses citoyens, et de faire sa part en vue d'améliorer de manière significative les relations distendues avec la diaspora, toutes générations confondues. Pour l'instant, la négligence pointue des droits civiques de ces individus nuit à la construction d'un sentiment d'appartenance, par rapport au pays d'origine.

## Conclusion

### I. Résumé et résultats

Le but de ce travail de recherche était d'analyser les relations de la diaspora mauritanienne avec les acteurs de la société d'origine, ainsi que de passer à travers les causes profondes et le déroulement des "Événements" troubles de 1989. Nous nous sommes lancés dans une étude chronologique, qui nous a poussé bien plus loin dans le passé que prévu. Soit, à explorer le point de vue selon lequel les "Événements de 1989" sont une des conséquences de la colonisation française; en effet, la France a différencié ses politiques coloniales selon le groupe ethno-culturel concerné. L'hypothèse selon laquelle la rupture de l'alliance inter-ethnique fragile, en 1989, est la cause d'une identité nationale floue de nos jours est infirmée: nous avons vu que l'équilibre entre les différentes ethnies était déjà volatile bien avant la colonisation. Ces tensions ont été instrumentalisées dans ce contexte particulier, et ont escaladés selon la logique qui cherchait à "diviser pour mieux régner" du colonisateur. Nous avons vu, aussi, que les "Événements" n'étaient pas réellement dus à un conflit frontalier entre la Mauritanie et le Sénégal; cette perspective était un couvert, habile et audacieux, pour tromper la communauté internationale sur les vrais causes sous-jacentes. De plus, nous avons souligné le fait que les "Événements" ont laissé leur part de traumatisme et de rancune dans la mémoire commune; le fait que ces sentiments sont toujours présents (sinon, exacerbés), et la manière dont ils affectent la société mauritanienne actuelle dans son ensemble. L'étude du contexte dans lequel évoluent les acteurs qui composent la Mauritanie nous a permis de mettre en évidence la nature de leurs positions, leurs décisions, et leurs interactions depuis près de trois décennies. Nous avons justifié le choix de l'approche constructiviste dans cette étude, car on se rappelle que les acteurs sont caractérisés par leurs identités, leurs motivations, leurs préférences, et enfin, par leurs objectifs. De plus, ces acteurs ont effectivement construit leur environnement de par leurs interactions, et ont été à leur tour influencés par ce même contexte unique.

D'une part, nous nous sommes particulièrement intéressés à la composition de la diaspora mauritanienne, de même qu'aux actions, aux motivations, et aux attitudes de ces membres dont les rangs se sont gonflés exponentiellement depuis les années 1960. Notons que l'intérêt d'étudier la diaspora mauritanienne ne demeurerait pas uniquement dans la spécificité du cas, mais le fait que l'histoire de sa forme actuelle était relativement méconnue au sein de ses propres membres, étant donné les événements à caractère tabou qui se sont produits en 1989. Ainsi, un des objectifs primaires de l'auteur était de pallier, tant bien que mal, au manque criant d'information sur la Mauritanie, ainsi que de susciter un intérêt de recherche scientifique sur la multitude des sujets qui ont été abordés dans cette étude.

Ainsi, nous avons découvert une diaspora dispersée, désorganisée, en recherche constante d'évolution mais, finalement, qui a dessiné une trajectoire descendante de progrès dans le temps. Nous faisons face à un groupe d'individus entouré d'un certain mystère, due aux circonstances de leur départ, à leur histoire vécue depuis lors, et au fait qu'ils sont essentiellement défendus de prendre part au dialogue national. Nous avons établi les "Événements" en tant que la cause principale du départ d'un nombre non négligeable d'individus; ceci nous a permis de séparer les membres de cette vague d'émigration en deux catégories. Les uns qui ont eu l'avantage relatif de quitter volontairement leur société d'origine, et les autres qui ont été exclus du territoire national, pour se retrouver tels que des réfugiés et des apatrides. Par ailleurs, nous avons remarqué que la dualité au sein de la diaspora est un thème récurrent, qui a été constamment développé tout au long de ce travail de recherche. Par exemple, nous avons démontré qu'en dépit de leur appartenance à une communauté transnationale commune, la diversité des situations dans lesquels se trouvent les membres la diaspora mauritanienne mène souvent à des dynamiques internes conflictuelles. Les acteurs les plus radicalisés (individuels ou collectifs) ont tendance à entretenir des discours qui rejettent l'histoire vécue de l'autre; ils adoptent habituellement des attitudes fermées qui perpétuent la division, et miroitent sur une petite échelle les tensions inter-ethniques de la société d'origine.

Les différentes circonstances de départ des membres de la diaspora ont aussi affecté la perception de leur retour en Mauritanie, une question qui est une source majeure de tensions et

de divergences. Fondamentalement, la question se pose s'il est possible, nécessaire, ou même judicieux de considérer le retour physique et définitif en Mauritanie. Il n'y a pas de consensus sur le moment opportun: ni sur les conditions qui devraient être remplies pour entamer un retour dans la société d'origine, ni sur les modalités de départ de la société d'accueil. Nous avons plus d'exemples d'exils prolongés que de retours gagnants, si l'on se base sur notre échantillon de la diaspora hautement éduquée. Il existe une dichotomie entre ceux qui souhaitent s'installer définitivement dans la société d'accueil, et ceux qui aspirent constamment au retour dans la société d'origine; entre la seconde génération de mauritaniens et leurs aînés; entre les réfugiés et les détenteurs d'une double citoyenneté; entre les étudiants et travailleurs-migrants. Un "retour" dont la définition est de plus en plus fluide et flexible dans un contexte d'intensification des activités transnationales; enfin, un retour qui se fera de différentes façons: physiquement ou non, définitif ou ponctuel, etc... Nous notons que sur la question du retour, l'opinion personnelle de l'individu concerné est presque aussi importante que son statut, sur le plan du droit international. La distance physique prolongée par rapport à la société d'origine d'un membre de la diaspora a tantôt l'effet d'amplifier le niveau d'intérêt et l'affection inébranlable à son égard, ou à l'inverse de créer un sentiment d'indifférence et un manque de solidarité envers les enjeux nationaux. Mais enfin, nous notons que le paradoxe final et impressionnant du peuple mauritanien est le fait qu'il a démontré, à plusieurs reprises, son énorme potentiel collectif, en vue de surmonter une situation de crise.; tel a été le cas quand l'existence du pays était en jeu, menacée autant par des forces internes qu'externes. Cette solidarité opportuniste est apparente dans la nature des relations qu'entretiennent de membres de la diaspora, ainsi que dans leur multiples interactions; il en découle leur ténacité à être constamment en opposition face à un adversaire commun. Ceci est particulièrement vrai par rapport aux représentants de l'État mauritanien, avec lequel ils entretiennent une relation caractérisée par un cercle vicieux d'antagonisme et d'hostilité. Les membres de la diaspora ont souvent réussi à mettre leurs différends de côté pour se mobiliser, et pour exercer une pression politique sur les autorités étatiques de leur société d'origine, dirigés par une élite hautement qualifiée décidément modeste, mais non moins redoutable.

Si la dimension intra-relationnelle des membres de diaspora est assez complexe, c'est aussi le cas avec les autres acteurs de la société d'origine, tel que les autorités étatiques, la

famille, et les pairs (associés et employeurs potentiels, etc). La partie de la diaspora qui rumine constamment sur le projet du retour a un trait en commun: l'appréhension de la situation politique, économique, institutionnelle et sociale locale incertaine; un sentiment qui s'applique aussi sur les répercussions méconnues de leur départ, malgré les trois décennies qui nous séparent des "Événements". Cette hésitation se transforme en paralysie, ce qui nous permet d'établir que l'éloignement est assurément forcé pour certains, mais finalement, il apparaît comme une auto-contrainte pour la majorité. Ce dilemme du retour est perpétué indéfiniment, tant qu'il manque des politiques concrètes d'incitation au retour inclusifs de toutes les catégories de la diaspora, de même que le respect de leurs libertés individuelles basiques (d'expression, de mobilisation, et de circulation). Non seulement ceci n'est pas encore le cas, mais en plus, les membres de la diaspora sont activement découragés d'envisager le retour par un État qui les considère *de facto* comme des opposants politiques, de par leur simple présence hors du territoire national de la Mauritanie. Ce contexte est assez hostile pour être à la source d'un phénomène d'émigration, d'ampleur minime, qui s'inscrit spécifiquement dans la trajectoire individuelle des membres de la diaspora qui ont tenté un retour définitif en Mauritanie. Soit, nous notons une tendance, chez la diaspora hautement éduquée et/ou politisée d'entreprendre un autre départ, conscient et volontaire, vers la société d'accueil précédente ou vers une nouvelle destination. Sans plan défini pour une deuxième ou troisième tentative de retour en Mauritanie, c'est une décision qui s'apparente sans équivoque à un auto-exil.

D'autre part, nous avons un État mauritanien qui attache une importance démesurée à son image sur la scène internationale, soit qui véhicule une apparence de maîtrise de la situation sociale, politique, et économique interne. Un des buts discernables de cette stratégie est de maintenir son éligibilité aux programmes des bailleurs de fonds, à la multitude de sources d'aide internationale, et enfin d'être en mesure d'attirer les capitaux des investisseurs étrangers. En effet, depuis son retrait de la CEDEAO et ensuite, compte tenu de son admission non sans heurts dans l'UMA, la Mauritanie est toujours relativement isolée sur le plan international malgré sa position géographique enviable. Par conséquent, le pays peine à trouver sa place dans un contexte de mondialisation qui favorise l'ouverture sur l'extérieur.

Nous sommes face à un acteur étatique qui a tendance à accumuler les ressources économiques disponibles afin de les redistribuer, non pas dans la société dans son ensemble, mais au sein d'une seule entité ethno-culturelle du pays. L'État mauritanien est caractérisé par l'hyper-centralisation du pouvoir politique, un pouvoir assis et soutenu par une institution militaire puissante. Cette dernière a été instrumentale dans la perpétuation d'un agenda politique tenace, et à peine caché, qui avance l'arabisation de la société mauritanienne dans son ensemble. Amorcée depuis la fin de la colonisation, cette politique persiste de nos jours sous la forme du recensement aux objectifs opaques qui a débuté en 2011. Un État, enfin, qui refuse d'admettre sa part de responsabilité dans la persécution puis l'aliénation de ses propres ressortissants, selon leur appartenance ethno-culturelle, et ensuite dépendant de leur positionnement politique (les deux caractéristiques n'étant pas mutuellement exclusifs); d'où l'existence de la majorité de réfugiés, d'exilés et d'émigrés mauritaniens. Il est ironique de voir qu'au contraire d'étouffer effectivement l'opposition politique interne durant les "Événements", les autorités étatiques mauritaniennes ont simplement créé les conditions qui ont poussés les individus politisés à se contraindre à l'étranger; la prolongation de cet exil a attisé une opposition externe soutenue, qui semble perturber un État suffisamment fragile et aux tendances autoritaires.

Selon toute vraisemblance, L'État et la diaspora hautement qualifiée sont de force quasi-égale, tant qu'ils sont occupés dans une concurrence amère pour le pouvoir. Le pouvoir est la possibilité de redéfinir les composantes de l'identité nationale, de même que de maintenir une influence soutenue sur la majorité des acteurs qui composent la société d'origine. Par ailleurs, ces derniers se trouvent constamment tiraillés entre le discours des leaders d'opinion externes qui appellent à l'action, et le discours officiel qui accuse la diaspora d'être des perturbateurs, dont le but est de déstabiliser le pouvoir légitime. Ultimement, en ce qui concerne l'État et la diaspora mauritanienne, chaque acteur est conscient d'avoir besoin de l'autre. Le premier est en grand besoin de chaque individu composant sa population, afin de remplir un territoire national relativement large, et de développer le pays avec tout ce que ses ressources humaines peuvent lui offrir (en terme d'avoirs et de savoirs). Les derniers cherchent à être reconnus en tant que partie intégrante de leur pays, car ils nécessitent la protection d'une entité étatique qui peut leur garantir les droits civiques et civils les plus basiques. Néanmoins, la certitude de ces nécessités n'a pas

empêché ces acteurs de se cristalliser dans des positions inefficaces depuis des décennies, qui sont perpétués par un cercle vicieux de critiques et de méfiance. Une situation qui n'est certainement pas propice à la communication ou à la coopération et qui, enfin, exacerbe le sentiment d'aliénation et de distanciation de la diaspora.

## **II. Recommandations**

En terme de recommandations, nous avançons que la mise en place de mesures qui visent à combler l'absence généralisée d'information sur la Mauritanie est primordial. Concrètement, la création de centres de recherches spécialisées (onusiennes, universitaires gouvernementales ou privées), permettra à tous ceux qui sont intéressés de se familiariser avec le pays. Sur le plan interne et externe, les avantages d'un effort de sensibilisation soutenu est particulièrement évident dans un contexte de mondialisation, où l'information circule librement (en théorie). Soit, il importe de susciter un intérêt pour la Mauritanie en vue de faciliter son ouverture sur le monde, et le contact avec les acteurs extérieurs. Cet échange d'information aura un impact sur le développement du pays, car il peut susciter, puis soutenir, tout effort qui vise à une réforme des institutions et des politiques publiques. Enfin, cette ouverture va surement permettre de se familiariser avec tous les acteurs qui composent la Mauritanie, de même que leur interactions, leurs rôles, et leurs responsabilités dans les événements qui ont façonné l'histoire du pays. Nous pouvons déjà avancer qu'un sujet de recherche qui explore en profondeur le concept récurrent d'unité dans la société mauritanienne, sera particulièrement intéressant.

Dans sa configuration territoriale et juridique actuelle née du fait colonial, la Mauritanie est une terre de rencontres entre des sociétés et des cultures différentes; elle est de fait un trait d'union entre le monde arabe et l'Afrique subsaharienne. Il est nécessaire d'embrasser cette réalité géographique et géopolitique, dans le but de réduire les divisions, les dissensions et les tendances nationalistes qui lui sont propres. À cet effet, il est également nécessaire que la Mauritanie rétablisse des relations solides et sans discrimination avec tout ses pays voisins, et de

réintégrer les regroupements régionaux à vocation commerciale, politique et économique. Éventuellement, il sera possible de promouvoir la Mauritanie comme un État fort, un acteur incontournable qui détient un rôle de médiateur dans la région de l’Afrique de l’Ouest et du Nord. Pour l’instant, nous nous contenterons d’encourager un dialogue sur le plan interne, ouvert et inclusif, qui reconnaît le fait que la Mauritanie est un pays multi-ethnique, riche de ses langues et de ses cultures; cette pluralité est la source de sa vitalité, le fondement sur lequel devrait s’adosser l’État et le projet de nation qu’il sous-tend. Ceci implique de promouvoir toutes les langues nationales de la Mauritanie (ainsi que le français), afin de renforcer l’identité de tous les groupes ethno-culturels.

Il en découle le fait qu’il est nécessaire que les Mauritaniens s’entendent sur une définition claire de l’unité nationale. Non pas d’encourager la dissolution de toutes les spécificités en une seule culture unique, mais plutôt la perception de l’appartenance à une communauté qui partage une vision similaire pour leur pays. Soit, la mise en place de projets qui bénéficient le bien-être collectif, qui encouragent la promotion des valeurs unitaires d’une nation commune, et la cohabitation pacifique dans la diversité des idées des membres de la société. Pour réduire la distance entre les différentes communautés, de même que la méfiance et l’indifférence de l’autre crée par les multiples crises sociales, il est impératif de combattre activement l’ignorance; de mettre en avant la richesse de la diversité et ses points de convergence, non pas les différences et les différends. Nous sommes persuadés que ce changement commence à l’école qui favorise l’égalisation des individus dans la société dès l’enfance, en plus d’être un lieu de socialisation et d’apprentissage. Un autre moyen concret passe par la promotion de la culture: les festivals, les compétitions sportives, les journées culturelles, les colonies de vacances et les mouvements de scouts devraient pouvoir servir grandement le dessein de proximité sociale. Cette stratégie nécessite, pour son efficacité, l’implication active des médias, du Ministère de la Culture et de l’Artisanat mauritanien, et de même que du Ministère de l’Education Nationale. Lorsqu’il sera évident à chacun, qu’aucune composante ne peut ni ne veut dominer ou marginaliser l’autre, un certain niveau d’apaisement social sera envisageable.



L'ouverture d'esprit de nouveau retrouvé aura l'avantage distinct de permettre à la société, dans son ensemble, de lever le voile du tabou sur un certain nombre de sujets. Afin d'atteindre l'unité nationale, il est impératif de passer par la réconciliation: soit, de faire face objectivement aux événements qui forment l'histoire récente de la Mauritanie. Sur le plan individuel, ceci revient à être en mesure d'accepter l'histoire vécue de l'autre, même si elle diffère de sa trajectoire personnelle. Sur le plan étatique, il est nécessaire de reconnaître explicitement le passif humanitaire de la Mauritanie, causé en partie par un abus de pouvoir; un abus qui a pris la forme d'exécutions extrajudiciaires, d'expulsions et de la persécution de ses propres ressortissants. À cette fin, l'État doit présenter des excuses pour ses crimes, pour créer un climat favorable au pardon que seuls les ayants-droits sont en mesure d'accorder, et enfin d'aider ces derniers à localiser les membres de leur famille disparus. De même, il doit entreprendre tout les efforts et toutes les démarches possibles pour arriver à un certain degré de transparence. Par exemple, la publication des documents et autres archives, qui constituent les preuves des atteintes flagrantes aux droits de l'Homme. Cette information permettra d'établir la chaîne de responsabilité avant, durant et après les "Événements" de 1989, et d'organiser le jugement des coupables qui circulent en liberté à ce jour. Enfin, il est nécessaire de rétablir de façon effective les déportés et les apatrides dans leurs droits, dont la première étape consiste en la restitution de leurs papiers d'état-civil et de leurs terres confisqués le long du Fleuve Sénégal. Ils nécessitent aussi des réparations pour toutes leurs années d'exil et d'exclusion; ceci commence par un effort soutenu qui vise à les réintégrer dans la société d'origine.

L'unité religieuse peut être un outil précieux sur lequel s'appuyer dans cette transition non sans difficultés. L'Islam, un des dénominateurs communs du peuple mauritanien promeut des valeurs qui encouragent le pardon, la cohésion et la paix. L'attache solide à l'anse de la spiritualité et de telles convergences n'ont, certes, pas pu empêcher l'esclavage, le système de caste ni les luttes fratricides. Néanmoins, elle demeure un moyen disponible, et sous-exploité, de mettre en évidence que ce qui rapproche le peuple mauritanien est bien supérieur au facteur d'éloignement. Il est possible de mettre en évidence ce fait régulièrement, soit en profitant des

fêtes, des traditions et des rituels familiaux à tous les membres de la société. Ceci offre une chance réelle de tisser les liens entre les différentes communautés, et de favoriser la proximité sociale.

Ensuite, il convient d'encourager la mise en place d'un État de droit qui a le mandat d'exécuter une politique économique et sociale inclusive, qui permet d'associer toutes les composantes nationales à la gestion et au partage des ressources. Cette étape est nécessaire pour en finir avec l'emprise des ethnies, des tribus et des régions sur la vie politique, juridique et institutionnelle. Une réforme en profondeur de l'État est recommandée en vue de le rapprocher à sa vocation initiale de la protection de ses citoyens; un État qui est décentralisé, impartial, et qui ne reconnaît que le mandat de ses élus, non pas une communauté particulière au détriment de toutes les autres; un État qui fait le nécessaire pour combattre la corruption. À cet égard, une première condition réside dans la transparence des concours de recrutement à la fonction publique, l'armée et les forces de l'ordre. Par extension, il est nécessaire de promulguer une loi anti-népotisme, pour que tous retrouvent la certitude d'appartenir à une nation où règne l'équité des chances, et dans laquelle ils peuvent se distinguer par la méritocratie et par leur utilité dans la société. Pour avoir la certitude aussi, que la possibilité d'accéder aux cycles supérieurs d'études, à un emploi ou d'obtenir une promotion obéit à des critères rationnels, loin du déterminisme par la naissance.

Enfin, il s'agit de développer une synergie entre l'État, la diaspora, et société d'origine; soit, de créer un contexte de coopération et de collaboration pour que chacun puisse contribuer au développement de la Mauritanie. Ceci débute par la promotion de la communication active entre la diaspora et tous les acteurs du pays d'origine. Nous recommandons de remettre sur pied le Ministère des Mauritaniens de l'Extérieur qui reconnaît les émigrés, et leur apporte un support concret. Ensuite, il est nécessaire de garantir les conditions favorables de retour pour ceux qui le souhaitent, sur le plan financier, fiscal, foncier, et dans le marché du travail. L'étape suivante consiste à aider les jeunes et les enfants issus de la diaspora en les considérant comme un investissement dans l'avenir du pays, et de lever l'interdiction de la double citoyenneté. Enfin, il

s'agit d'être conscient des possibilités de partenariat à développer entre la société d'origine et la diaspora; pour ces derniers, la capacité de contribuer au développement de la Mauritanie du pays d'origine est une force motrice qui demeure, malgré la distance ou le temps passé à l'extérieur. Il est dans l'intérêt de l'État de canaliser cette énergie et d'encourager les activités de la diaspora, ainsi que leurs organisations, qui ont le potentiel de passer outre les clivages ethno-culturels. Plus que tous les acteurs confondus, ce sont les membres de diaspora qui ont démontré un besoin réel de s'identifier à une identité nationale commune, et qui ont contribué inlassablement à la défense de leur droit de faire partie de la Mauritanie.

## Bibliographie

- Abel, Guy J., et Sander, Nikola. 2014. « Quantifying Global International Migration Flows ». *Science Magazine* 343 (no 6178) : 1520-22.
- Aidara, Cheikh. 2017. *Retour de Birame : «La célébrité n'est pas un crime !»*. En ligne. <http://www.iramauritanie.org/2017/01/retour-de-birame-la-celebrite-nest-pas-un-crime/> (page consultée le 26 Janvier 2017).
- Ambassade de la Mauritanie à Paris. 2015. *Mise au point*. En ligne. [http://www.ambassaderimparis.com/Ambassade-de-la-Mauritanie-a-Paris-Mise-au-point\\_a71.html](http://www.ambassaderimparis.com/Ambassade-de-la-Mauritanie-a-Paris-Mise-au-point_a71.html) (page consultée le 4 avril 2015).
- Antil, Alain. 2016. *L'étoile palie du president Mohamed Ould Abdel Aziz*. En ligne. <https://www.ifri.org/fr/publications/editoriaux-de-lifri/lafrique-questions/letoile-palie-president-mohamed-ould-abdel-aziz> (page consultée le 31 aout 2016).
- Armée Nationale Mauritanienne. *Conditions d'entrée aux écoles*. En ligne. <http://www.armee.mr/fr/index.php/2012-06-05-11-05-15> (page consultée le 6 mai 2016).
- Association Mauritanienne des Droits de l'Homme. S.d.. En ligne. <http://www.amdhrim.org/> (page consultée le 13 janvier 2016).
- Assogba, Yao. 2002. *Et si les africains de la diaspora étaient des acteurs du développement de l'Afrique?* Université du Québec en Outaouais : Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités.
- Assogba, Yao. 2009. *Les diasporas africaines, substitués à l'État social ou agents de développement?* En ligne. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/assogba\\_yao/diasporas\\_africaines/diasporas\\_africaines\\_texte.html#Anchor-Yao-49575](http://classiques.uqac.ca/contemporains/assogba_yao/diasporas_africaines/diasporas_africaines_texte.html#Anchor-Yao-49575) (page consultée le 20 avril 2014).
- Atelier de présentation des résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-2013). 2015. En ligne. <http://fr.ami.mr/Depeche-31488.html> (page consultée le 16 novembre 2016).
- Ba, Ibrahima. 2007. *Mauritaniens Résidents à l'Étranger*. Florence, Italie, Migration Policy Center : Institut universitaire européen.
- Ba, Mehdi. 2014. *Mauritanie : entre les Flam le torchon brûle*. En ligne. <http://www.jeuneafrique.com/38874/societe/mauritanie-entre-les-flam-le-torchon-br-le/> (page consultée le 15 Octobre 2016).

- Banque africaine de développement. 2012. *Le rôle de la diaspora dans la construction de la nation : Leçons à tirer par les États fragiles et les États sortant de conflits en Afrique*. Abidjan : Banque africaine de développement.
- Banque Centrale de Mauritanie. 2009. *La politique monétaire en Mauritanie*. En ligne. <http://www.bcm.mr/> (page consultée le 29 novembre 2011).
- Becker, Charles et Lericollais André. 1989. « Le problème frontalier dans le conflit sénégalomauritanien ». *Politique africaine* (no 35) : 149-155.
- Bredeloup, Sylvie. 2009a. « La migration africaine : de nouvelles routes, de nouvelles figures ». *Revue Quart Monde* (no 212) : 3 p.
- Bredeloup, Sylvie. 2015b. « Migrations sahariennes : un bilan loin des idées reçues ». En ligne. <https://www.ird.fr/la-recherche/projets-de-recherche/migrations-sahariennes-un-bilan-loin-des-idees-recues> (page visitée le 2 juin 2015).
- Carrefour de la République Islamique de Mauritanie. 2013. *Entrée en vigueur du passeport biométrique*. En ligne. [http://cridem.org/C\\_Info.php?article=638450](http://cridem.org/C_Info.php?article=638450) (page consultée le 4 avril 2017).
- The Central Intelligence Agency. 2014. *The World Factbook: Mauritania*. En ligne. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mr.html> (page consultée le 18 novembre 2015).
- Charbit, Yann. 2007. « Transferts, retours et développement, données, concept et problématiques ». (Article). Dans Véronique Petit, dir., *Migrations internationales de retour et pays d'origine*. Paris : Les Collections du CEPED, 57-86.
- Choplin Armelle. 2008a. « L'immigré, le migrant, l'allochtone. Circulations migratoires et figures de l'étranger en Mauritanie ». *Politique africaine* 1 (no 109) : 73-90.
- Choplin, Armelle et Jérôme Lombard. 2009b. « La « Mauritanie offshore ». Extraversion économique, État et sphères dirigeantes ». *Politique africaine* 2 (no 114) : 87-104.
- Constantin, François et Christian Coulon. 1979. « Les relations internationales de la Mauritanie ». Dans *Introduction à la Mauritanie*. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, 323-360.
- Constitution de la République islamique de Mauritanie du 20 juillet 1991*. 1991. En ligne. <http://mjp.univ-perp.fr/constit/mr1991.htm> (page consultée le 18 janvier 2016).
- Countries and their cultures: Mauritania*. 2001. En ligne. <http://www.everyculture.com/Ma-Ni/Mauritania.html> (page consultée le 8 novembre 2011).

- Crime Statistics*. 2003. En ligne. [http://www.nationmaster.com/graph/cr\\_i\\_pri\\_per\\_cap-crime-prisoners-per-capita](http://www.nationmaster.com/graph/cr_i_pri_per_cap-crime-prisoners-per-capita) (page consultée le 28 novembre 2011).
- De Chassey, Francis. 1978. *Mauritanie: 1900-1975*. Paris : Éditions Anthropos.
- Degré d'alphabétisation - adultes (% des adultes âgés de plus de 15 ans), Mauritanie, données de 2007*. 2007. En ligne. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=MRT&codeTheme=4&codeStat=SE.ADT.LITR.ZS> (page consultée le 3 novembre 2015).
- Delaite, Marie-Françoise et Jacques Poirot. 2010. *Patriotisme économique et développement durable*. En ligne. <https://journals.openedition.org/developpementdurable/8469> (page consultée le 12 décembre 2016).
- Dépenses de consommation finale des ménages (US\$ courant), Mauritanie*. 2014. En ligne. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=MRT&codeStat=NE.CON.PETC.CD&codeStat2=NY> (page consultée le 22 novembre 2016).
- Dépenses militaires (% du PIB), Mauritanie*. 2010. En ligne. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=MRT&codeTheme=12&codeStat=MS.MIL.XPND.GD.ZS> (page consultée le 25 avril 2016).
- Dia, Alio Mamadou. 2009. *La diplomatie et la construction de la paix : le cas des relations Israélo-Mauritaniennes*. Mémoire. Département de science politique. Université de Montréal.
- Diagana, Abdoulaye. 2016. *L'ambassade de Mauritanie à Paris encore saccagée : Kassataya vous en livre les détails*. En ligne. [http://cridem.org/C\\_Info.php?article=686455](http://cridem.org/C_Info.php?article=686455) (page consultée le 9 janvier 2017).
- Diaspora (définition)*. 2016. En ligne. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1627> (page consultée le 15 novembre 2016).
- Docquier, Frédéric, Abdeslam Marfouk, Çağlar Özden and Christopher Parsons. 2011. « Geographic, Gender and Skill Structure of International Migration » (research paper). University Library of Munich.
- Du Puigauveau, Odette. 1992. *Pieds nus à travers la Mauritanie (1933-1934)*. Paris : Éditions Phebus.

- El Yessa, Abderrahman. 2009. *Le retour des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali, vingt ans après la crise de 1989*. Florence, Italie : Institut universitaire européen.
- Ennafaa, Ridha et Paivandi, Saeed. 2008. *Le non-retour des étudiants étrangers : au-delà de la « fuite des cerveaux »*. En ligne. <http://formationemploi.revues.org/2356> (page consultée le 16 novembre 2016).
- Épargne domestique brute (US\$ courant), Mauritanie*. 2014. En ligne. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=MRT&codeStat=NY.GDS.TOTL.CD&codeStat2=x> (page consultée le 22 novembre 2016).
- Faini, Riccardo. 2007. « Remittances and the Brain Drain : Do More Skilled Migrants Remit More? ». *World Bank Economic Review* 21 (no 2) : 177-191.
- Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme. 2011. *Répression violente du mouvement « Touche pas à ma nationalité »*. En ligne. <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mauritanie/Repression-violente-du-mouvement> (page consultée le 9 janvier 2017).
- Fibbi, Rosita et Gianni D'Amato. 2008. « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits ». *Revue européenne des migrations internationales* 24 (no 2) : 7-22.
- Fonds monétaire international. 2016. *Islamic Republic of Mauritania : Article IV Consultation — Press Release ; Staff Report ; and Statement by the Executive Director for the Islamic Republic of Mauritania*. Washington, D.C. : International Monetary Fund.
- Fonrouge, Cécile. 2017. « *Crowdfunding* et diasporas : l'apparition des plateformes modifie-t-elle la structure du marché et les stratégies des acteurs du financement diasporique ? ». *Innovations* 1 (no 52) : 211- 231.
- France. Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides. 2014. *Rapport de mission en République Islamique de Mauritanie*. En ligne. [https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport\\_de\\_mission\\_en\\_mauritanie\\_2014.pdf](https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_de_mission_en_mauritanie_2014.pdf) (page consultée le 15 février 2016).
- Fresia, Marion. 2008. *De l'exil au retour : le rapatriement des Mauritaniens réfugiés au Sénégal en perspective*. En ligne. <http://www.reseau-terra.eu/article710.html> (page consultée le 16 février 2016).
- Fresia, Marion. 2006a. *Des « réfugiés-migrants » : Les parcours d'exil des réfugiés mauritaniens au Sénégal*. En ligne. <http://www.reseau-terra.eu/article540.html> (page consultée le 16 février 2016).

- Fresia, Marion. 2009. « Les enjeux politiques et identitaires du retour des réfugiés en Mauritanie : Vers une difficile « réconciliation nationale » ? ». *Politique africaine* (no 114) : 196.
- Fresia, Marion, dir. 2006b. *Tensions foncières entre réfugiés et autochtones dans la vallée du fleuve Sénégal : des logiques d'inclusion-exclusion* (colloque international « Les frontières de la question foncière » tenu à Montpellier). Montpellier : La délégation régionale Occitanie.
- Genève. Centre pour le contrôle démocratique des forces armées. 2010. *La Mauritanie*. En ligne. <http://www.dcaf-tunisie.org/Fr/publication/rapport-de-synthese-integrer-la-securite-humaine-dans-les-politiques-de-securite-nationale-dans-le-nord-ouest-de-lafrique/6/10042> (page consultée le 6 mai 2016).
- Goffman, Erving. 1975. *Stigmate*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Groeneveld, Joël. 2007. *L'africain en Afrique du Sud: du racisme contre les noirs vers la xénophobie africaine*. Mémoire 1ère année de maîtrise. Département de science politique. Université Paris VIII.
- Grosso, Bruno. 2003. Exilés et réfugiés: L'évolution de la notion de réfugié au XXe siècle. *Historia Actual On Line* no 2 (automne) : 69-79.
- Groupe d'action judiciaire de la FIDH. 2005. *Mauritanie: Affaire Ely Ould Dah*. Paris : Fédération Internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH).
- Groupe de la banque africaine de développement. 2012. *Perspectives Économiques en Afrique*. En ligne. <https://www.afdb.org/fr/knowledge/publications/african-economic-outlook/> (page consultée le 4 janvier 2015).
- Groupe de la banque africaine de développement. 2017. *Perspectives Économiques en Afrique*. En ligne. <https://www.afdb.org/fr/knowledge/publications/african-economic-outlook/> (page consultée le 12 mai 2015).
- Janet Fleischman. 1994. *Mauritania's Campaign of Terror : State-Sponsored Repression of Black Africans*. Washington D.C., United States : Washington representative of Human Rights Watch/Africa.
- Jedlicki, Fanny. 2007. « Les retours des enfants de l'exil chilien. L'empreinte du politique dans les parcours d'insertion ». Dans Véronique Petit, dir., *Migrations internationales de retour et pays d'origine*. Paris : Les Collections du CEPED, 193-206.



- Le CCME entend contribuer au développement de la Mauritanie.* 2014. En ligne. [http://www.cridem.org/C\\_Info.php?article=651491](http://www.cridem.org/C_Info.php?article=651491) (page consultée le 21 décembre 2016).
- Liste des recensements et enquêtes démographiques en Afrique (depuis 1946).* 2016. En ligne. <http://www.ceped.org/ireda/spip.php?article66> (page consultée le 6 novembre 2016).
- Maggi, Jenny, Dame Sarr, Eva G.T. Green, Oriane Sarrasin et Anna Ferro. 2012. *Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement : le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève.* Genève : Université de Genève.
- Malainine, Selma Cheikh, Marcellin Ndong Ntah et Becaye Diarra. 2016. *Perspectives Économiques en Afrique : Mauritanie.* Abidjan : Groupe de la banque africaine de développement.
- Manby, Bronwen. 2009. *Les lois sur la nationalité en Afrique, une étude comparée.* New York : Open Society Foundation.
- Maroc. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. 2008. *Données relatives aux mauritaniens résidant à l'étranger. Données de 2008.* <http://www.diplomatie-mr.com/maec/> (page consultée le 16 décembre 2016).
- Martel, Laura. 2010. *Mauritanie : les grandes dates de l'histoire politique.* En ligne. <http://www.rfi.fr/afrique/20101127-mauritanie-grandes-dates-histoire-politique> (page consultée le 6 mai 2016).
- Mauritanie—L'aménagement linguistique dans le monde.* 2015. En ligne. <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/mauritanie.htm> (page consultée le 25 avril 2016).
- Mauritanie : les chiffres clés de l'Internet.* 2015. En ligne. <http://www.journaldunet.com/web-tech/chiffres-internet/mauritanie/pays-mrt> (page consultée le 24 novembre 2015).
- Messamad, Khélifa. 2012. « Les enjeux et défis de la diaspora dans la mobilité des Maghrébins ». *Quaderns de la Mediterrània* (no 17) : 61-69.
- Meyer, Jean-Baptiste, Kaplan, David and Charum, Jorge. 2001. « Scientific Nomadism and the New Geopolitics of Knowledge ». *International Social Science Journal* 53 (168) : 309-321.
- Migration Policy Center. 2013. *Mauritania : The Demographic-Economic Framework of Migration, The Legal Framework of Migration, The Socio-Political Framework of Migration.* Florence, Italie : Institut universitaire européen.
- Migration Policy Center. 2010. *Senegal : The Socio-Political Framework of Migration.* Florence, Italie : Institut universitaire européen.

- Mining in Mauritania : Overview*. En ligne. <http://www.mbendi.com/indy/ming/af/mu/p0005.htm> (page consultée le 8 novembre 2011).
- Mitra, Pritha, Amr Hosny, Gohar Minasyan, Mark Fischer, et Gohar Abajyan. 2016. *Avoiding the new mediocre : raising long-term growth in the Middle East and Central Asia*. Washington, D.C. : International Monetary Fund.
- Montréal. Consulat de Mauritanie. S.d.. *Consulat de Mauritanie*. En ligne. <https://www.mauritania-canada.ca/> (page consultée le 12 janvier 2015).
- N'Diaye, Sidi. 2008. « Mauritanie : les amorces, les difficultés et les défis de la politique de réconciliation ». *Mouvements* 1 (no 53) : 137-143.
- N'Gaidé, Abderrahmane. 2013. « Internet et production de discours en situation de diaspora. Lecture à partir des forums de discussion des Mauritaniens ». *Cahiers d'études africaines* 3 (no 211) : 699-733.
- Naissance du «G5 du Sahel» pour le développement et la sécurité*. 2014. En ligne. <http://www.rfi.fr/afrique/20140217-naissance-g5-sahel-le-developpement-securite-Burkina-Mali-Mauritanie-Niger-Tchad> (page consultée le 31 aout 2016).
- Nations Unies. Banque Mondiale. 2016. *Facilité de Faire des Affaires, Mauritanie*. En ligne. <http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/mauritania> (page consultée le 13 janvier 2016).
- Nations Unies. Banque Mondiale. 2014a. *Investissements étrangers directs, entrées nettes (% du PIB), données de 2014*. En ligne. <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/> (page consultée le 24 novembre 2015).
- Nations Unies. Banque Mondiale. 2014b. *Mobile cellular subscriptions (per 100 people)*. En ligne. <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.CEL.SETS.P2> (page consultée le 24 novembre 2015).
- Nations Unies. Banque Mondiale. 2008. *Population, Total*. En ligne. <http://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=MR> (page consultée le 20 Mars 2017).
- Nations Unies. Banque Mondiale. 2015. *Utilisateurs Internet*. En ligne. <http://donnees.banquemondiale.org/> (page consultée le 24 novembre 2015).
- Nations Unies. Banque Mondiale. 2014. *Utilisateurs Internet (pour 100 personnes)*. En ligne. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IT.NET.USER.P2?display=%20default> (page consultée le 24 novembre 2015).

- Nations Unies. Division de la population des Nations Unies. S.d.. *Net migration rate (per 1,000 population) (2010-2025)*. En ligne. <http://data.un.org/Data.aspx?d=PopDiv&f=variableID%3A85> (page consultée le 13 novembre 2016).
- Nations Unies. Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. S.d.. *Notre mandat*. En ligne. <http://www.unhcr.ch/fr/mandat-du-hcr.html> (page consultée le 1er novembre 2016).
- Nations Unies. Office des Nations unies contre la drogue et le crime. 2018. *Intentional homicide count and rate per 100,000 population, by country/territory (2000-2012)*. En ligne. <http://www.unodc.org/gsh/en/data.html> (page consultée le 20 novembre 2015).
- Nations Unies. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2017. *L'Indice FAO des prix des produits alimentaires continue d'augmenter*. En ligne. <http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/fr/> (page consultée le 8 Juillet 2017).
- Nations Unies. Programme des Nations unies pour le développement. 2015. *Human Development Indicators*. En ligne. <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MRT> (page consultée le 20 novembre 2015).
- Note sur les réformes de la fiscalité et du tarif des douanes*. 2001. En ligne. <http://www.mauritania.mr/fr/> (page consultée le 13 janvier 2016).
- Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle*. S.d.. En ligne. <http://www.oapi.int/> (page consultée le 13 janvier 2016).
- Organisation internationale du travail. Institut international d'études sociales. 2010. *Mauritanie : Migration, marché du travail et développement*. Genève : Institut international d'études sociales.
- Organisation internationale pour les migrations. 2016a. *Cartographier la diaspora mauritanienne*. Le Grand-Saconnex : Organisation internationale pour les migrations.
- Organisation internationale pour les migrations. 2013b. *Dialogue international sur la migration. Les diasporas et le développement : trait d'union entre la société et l'état*. Le Grand-Saconnex : Organisation internationale pour les migrations.
- Organisation mondiale du commerce. 2011a. *Examen des politiques commerciales : Mauritanie*. En ligne. [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tp350\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/tp350_f.htm) (page consultée le 29 novembre 2011).
- Organisation mondiale du commerce. 2002b. *Mauritanie : septembre 2002*. En ligne. [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/tp201\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/tp201_f.htm) (page consultée le 29 novembre 2011).

- Organisation pour la Mise en Valeur de la Vallée du Fleuve Sénégal. S.d.a. *Caractéristiques physiques*. En ligne. <http://www.portail-omvs.org/gestion-ressource-et-environnement/fleuve-senegal/caracteristiques-physiques> (page consultée le 20 septembre 2016).
- Organisation pour la Mise en Valeur de la Vallée du Fleuve Sénégal. S.d.b. *Historique*. En ligne. <http://www.portail-omvs.org/presentation/historique/historique> (page consultée le 20 septembre 2016).
- Ould Ahmed Salem, Zekeria. 2010a. « La Migration Hautement Qualifiée : aspects et questions sociopolitiques en Mauritanie » (notes d'analyses et de synthèse). Série sur la migration hautement qualifiée, module socio-politique, Florence, Italie : Institut universitaire européen.
- Ould Ahmed Salem, Zekeria. 2005b. « Mauritania : A Saharan frontier-state ». *The Journal of North African Studies* 10 (no 3-4) : 491-506.
- Ould Daddah, Moktar. 2003. *La Mauritanie, contre vents et marées*. Paris : Éditions Karthala.
- Ould Jiddou Fah, Ould Brahim. 2010a. « Mauritanie: Migration, marché du travail et développement » (projet de recherche). Document de travail dans le cadre du projet de recherche de l'Institut international d'études sociales « Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest », Genève, Suisse : Organisation internationale du travail.
- Ould Jiddou Fah, Ould Brahim. 2009b. *Migration et développement en Mauritanie*. Le Grand-Saconnex : Organisation internationale pour les migrations.
- Ould Zein, Bah. 2010. *Éléments sociolinguistiques pour une réflexion didactique à propos de la situation en Mauritanie*. Nouakchott : Université de Nouakchott.
- Petit, Véronique. 2007. « Il n'est de richesse que d'hommes en mouvement... » . Dans Véronique Petit, dir., *Migrations internationales de retour et pays d'origine*. Paris : Les Collections du CEPED, 9-26.
- Planel, Niels. 2007. *Mauritania : a small country gives a big lesson in democracy*. En ligne. <http://www.sens-public.org/article464.html?lang=fr> (page consultée le 26 octobre 2016).
- Radiodiffusion Mauritanie Internationale. S.d.. En ligne. [Rmi-info.com](http://Rmi-info.com) (page consultée le 13 janvier 2016).
- RAME (Réseau des Associations Mauritaniennes en Europe). En ligne. <http://www.coordinationsud.org/membres/rame-reseau-des-associations-mauritaniennes-en-europe/> (page consultée le 15 octobre 2016).

- Rencontre des compétences mauritaniennes*. 2013. En ligne. <http://rimmdm.com/en/node/31> (page consultée le 31 janvier 2017).
- Reporters sans frontières. 2015a. *Classement Mondial de la liberté de la presse*. En ligne. <http://index.rsf.org/#/> (page consultée le 24 avril 15).
- Reporters sans frontières. 2015b. *Reporters sans frontières (RSF) et 23 organisations demandent la libération d'un blogueur mauritanien condamné à mort pour apostasie*. En ligne. <https://rsf.org/fr/actualites/reporters-sans-frontieres-rsf-et-23-organisations-demandent-la-liberation-dun-blogueur-mauritanien> (page consultée le 24 avril 2015).
- République Islamique de Mauritanie. Agence Mauritanienne d'Information. 2016. *Grande satisfaction pour l'accord sanctionnant les travaux du dialogue national inclusif national*. En ligne. <http://fr.ami.mr/Depeche-37872.html> (page consultée le 14 décembre 2016).
- République Islamique de Mauritanie. Agence Nationale pour les Études et le Suivi des Projets. 2013. *Rencontre des compétences Mauritaniennes*. En ligne. <http://rimmdm.com/en/node/31> (page consultée le 31 janvier 2017).
- République Islamique de Mauritanie. Le Collectif des Cadres Mauritaniens Expatriés. 2014. *Le Collectif des Cadres Mauritaniens Expatriés livre les nouveaux bâtiments de l'école 1 de Rosso*. En ligne. <http://expatriesrim.com/2015/11/le-collectif-des-cadres-mauritaniens-expatries-livre-les-nouveaux-batiments-de-lecole-1-de-rosso/> (page consultée le 12 Janvier 2015).
- Saleh, Sidna Ndah Mohamed. 2009a. *La migration des Mauritaniens et ses tendances récentes*. Florence, Italie : Institut universitaire européen.
- Saleh, Sidna Ndah Mohamed. 2011b. « Mauritanie, Genre et Migration » (notes d'analyses et de synthèse). Série sur genre et migration, module démographique et économique, Florence, Italie : Institut universitaire européen.
- Saleh, Sidna Ndah Mohamed. 2009c. *Migration en Mauritanie, Profil National*. Le Grand-Saconnex : Organisation internationale pour les migrations.
- Sall, Babacar. 2003. « Formation des diasporas africaines en Europe et relations problématiques avec les pays d'origine ». Dans Rémi, Barré, Hernandez Valeria, Meyer Jean-Baptiste et Vinck D dir., *Diasporas Scientifiques*. Paris : Les Éditions de l'Institut de Recherche pour le Développement, 1-10.
- Schiller, Nina Glick, Linda Basch et Cristina Blanc-Szanton. 1992. « Transnationalism: A New Analytic Framework for Understanding Migration ». *Annals of the New York Academy of Sciences* 645 : 1–24.

- Schwab, Klaus, et Xavier Sala-i-Martin. 2014. *The Global Competitiveness Report 2014–2015*. Cologny, Switzerland : World Economic Forum.
- Shain, Yossi. 2007. *Kinship and Diasporas in International Affairs*. Ann Arbor : University of Michigan Press.
- Sow, Amadou Aliou. 2003. *La Mauritanie, mon pays natal: mémoires*. Paris : L'Harmattan.
- Sussman, N. M. 2000. « The dynamic nature of cultural identity throughout cultural transitions: Why home is not so sweet ». *Personality and Social Psychology Review* 4 (no 4) : 355–373.
- Szkudlarek, Betina. 2010. « Reentry—A review of the literature ». *International Journal of Intercultural Relations* 34 (1) : 1-21.
- Terminski, Bogumil. 2011. « Les migrations, les réfugiés, les droits de l'homme : un guide bibliographique des publications parues en langue française » (recherche No 216). Policy Development and Evaluation Service, United Nations High Commissioner for Refugees.
- Transparency International. 2014. *Corruption Perceptions Index*. En ligne. <http://www.transparency.org/cpi2014/results> (page consultée le 20 novembre 2015).
- Transparency International. 2015. *Nouakchott Declaration on Transparency and Sustainable Development in Africa*. En ligne. [https://www.transparency.org/news/pressrelease/nouakchott\\_declaration\\_on\\_transparency\\_and\\_sustainable\\_development\\_in\\_africa](https://www.transparency.org/news/pressrelease/nouakchott_declaration_on_transparency_and_sustainable_development_in_africa) (page consultée le 20 novembre 2015).
- Un pavé dans la mare de la diaspora mauritanienne en France*. 2015. En ligne. <http://rmi-info.com/u%E2%80%8Bn-pave-dans-la-mare-de-la-diaspora-mauritanienne-en-france/> (page consultée le 15 Octobre 2016).
- Vásquez, Ian et Tanja Porčnik. 2015. *The Human Freedom Index: A Global Measurement of Personal and Economic Freedom (Preliminary Report)*. Vancouver : The Fraser Institute.
- Vérez Jean-Claude. 2009. « Quelle place pour l'économie de la connaissance dans les pays en développement africains ? ». *Mondes en développement* 3 (no 147) : 13-28.
- World Prison Brief. Institute for Criminal Policy Research. 2014. *Mauritania*. En ligne. <http://www.prisonstudies.org/> (page consultée le 20 novembre 2015).
- Zouhar, Younes, Robert Blotevogel, and Christian Ebeke. 2012. *Islamic Republic of Mauritania: Selected Issues Paper*. Washington D.C. : International Monetary Fund.

## **Annexe 1: Question des entrevues semi-directives - Diaspora hautement éduquée**

### **a. Départ:**

- Quand avez-vous quitté la Mauritanie?
- Avez-vous quitté la Mauritanie plus d'une fois?
- Quelle a été la cause majeure de votre départ, à chaque fois?

### **b. Éloignement:**

- Aviez-vous anticipé la durée de cet éloignement?
- Pensez-vous que cet éloignement s'apparente à un exil?
- Comment est-ce que la durée de cet éloignement vous affecte?
- Quelle est la nature, la fréquence, et la régularité de vos visites en Mauritanie?

### **c. Retour:**

- Qu'est-ce qui a influencé votre décision d'effectuer un retour définitif en Mauritanie?
- Quelle a été la nature de votre occupation professionnelle, à la suite d'un retour dans la société d'origine?
  - Etait-il de votre intention de rentrer avant, ou à la fin de votre carrière professionnelle?
  - Est-ce que vous détenez du capital ou des investissements (titres fonciers, comptes bancaires, etc...) en Mauritanie?

### **d. Trajectoire personnelle et familiale:**

- Quelle a été votre expérience lors des "Événements" de 1989?
- Avez-vous vécu dans une ou plusieurs sociétés d'accueil? Quels sont les événements marquants de votre vie hors de la société d'origine?
  - Quels sont les critères de sélection qui vous ont permis de choisir de une société d'accueil?
    - Avez-vous choisi une société d'accueil en fonction de votre occupation professionnelle?
    - Quels sont les autres facteurs à considérer?

**e. Nouvelle génération de Mauritaniens:**

- Quelle est la nature de relation de vos enfants avec la Mauritanie?
- Quelle est la nature, la fréquence, et la régularité de leurs visites en Mauritanie?
- Quel est leur niveau d'activisme politique?
- Pensez-vous que la relève sur le plan financier est assurée?
- Concrètement, comment avez-vous assuré la transmission d'une identité culturelle et religieuse?
- Quelle est leur opinion sur la question du retour dans la société d'origine? Est-elle similaire à la votre?
- Quelle a été l'expérience de votre unité familiale lors du recensement de 2011?

**f. Relation avec la société d'origine (famille, pairs, etc...):**

- Pouvez-vous exprimer votre niveau d'attachement pour la Mauritanie, et s'il a varié avec le temps?
- Effectuez-vous des transferts de fonds aux membres de votre famille, ou à d'autres individus dans la société d'origine?
- Etes-vous en contact avec vos pairs qui se trouvent dans la société d'origine?

**g. Relation avec l'État et ses représentants:**

- Quelle est la nature, la fréquence, et la régularité de vos contacts avec les représentants de l'État?
- Etes-vous actif sur le plan politique? Quels sont vos motivations et vos objectifs?
- Avez-vous déjà été contacté, directement ou indirectement, par un représentant de l'État?

**h. Relation interne de la diaspora mauritanienne:**

- Faites-vous partie d'une association de membres de la diaspora mauritanienne?
- Quelle est la nature, fréquence, et la régularité de vos contacts avec les membres de la diaspora mauritanienne?
- Quels sont les avantages et les inconvénients propres à la diaspora mauritanienne?



**i. Questions d'ordre socio-économiques:**

- Quelle est votre occupation professionnelle présente (ou antérieure, si à la retraite)?
- Quel est votre niveau d'éducation, votre domaine de spécialisation, et le nombre d'années d'expérience professionnelle?
- Aviez-vous obtenu une bourse ou de l'aide financière en vue d'entreprendre des études dans une société d'accueil?
- Est-ce que vous détenez une citoyenneté, autre que celle de la Mauritanie?
- Est-ce que vous détenez du capital ou des investissements, hors de la Mauritanie?